



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE \_\_\_\_\_

COMMISSION DE L' AGRICULTURE

Présidence de M. Bataille, doyen d'âge

Séance du mercredi 18 janvier 1950

La séance est ouverte à 15 heures 35.

Présents : MM. ANDRE, de BARDONNECHE, BATAILLE, BRETTES, BRUNE, CAPELLE, COUINAUD, DELORME, DOUSSOT, DRIANT, DULIN, DURAND, DURIEUX, de FELICE, FERRANT, Bénigne FOURNIER, GRAVIER, HOEFFEL, LE LEANNEC, LEMAIRE, NAVEAU, de PONTBRIAND, PRIMET, RESTAT, RUIN, SAIAH, VOYANT.

Suppléants : MM. BORGEAUD, de M. TUCCI ;  
DARMANTHE, de M. CHAMPEIX ;  
GASPARD, de M. SAINT-CYR.

-----  
ORDRE DU JOUR

I - Constitution de la Commission.

II - Nomination de deux membres de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la mise en œuvre de la convention de coopération économique européenne et du programme de relèvement européen.

-----  
.../...

( 2

## COMPTE RENDU

M. BATAILLE, président d'âge, déclare la séance ouverte et propose à ses collègues de procéder au renouvellement du Bureau de la Commission.

M. FERRANT demande que soit reconduit le Bureau sortant.

M. LEMAIRE appuie la proposition de M. Ferrant.

Il en est ainsi décidé.

M. LE PRESIDENT demande à la Commission si elle désire procéder à ce renouvellement par vote à bulletin secret.

Cette procédure est jugée inutile par la Commission.

A l'unanimité, le Bureau sortant est reconduit.

En conséquence, M. LE PRESIDENT déclare :

M. DULIN . . . . .	Président
MM. BRETTES et	
GRAVIER . . . . .	Vice-présidents
MM. LE LEANNEC et	
de PONTBRIAND . . .	Secrétaires.

M. LE PRESIDENT propose ensuite à ses collègues de désigner deux membres de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la mise en œuvre de la convention de coopération économique européenne et du programme de relèvement européen.

M. COUINAUD demande une suspension de séance de quelques minutes.

Il en est ainsi décidé.

A la reprise de la séance, M. LE PRESIDENT demande aux candidats de se faire connaître. Il indique que MM. Dulin et Delorme sont les membres sortants de cette sous-commission.

M. DULIN annonce qu'il n'est plus candidat en raison des nombreuses fonctions qu'il doit déjà assumer.

.../...

MM. DELORME, NAVEAU et ANDRE sont candidats.

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

Nombre de votants : 30.

Ont obtenu :

- M. NAVEAU . . . . .	24 voix
- M. ANDRE . . . . .	17 voix
- M. DELORME . . . . .	9 voix.
- M. CAPELLE . . . . .	2 voix
- M. DRIANT . . . . .	1 voix

Bulletins blancs : 5.

M. LE PRESIDENT déclare MM. Naveau et André, membres de la sous-commission.

La Commission décide de se réunir le lendemain en vue de procéder à l'étude du projet de loi sur les conventions collectives.

A 16 heures 15, la séance est levée.

Le Président,

*Desteele*

\*ml

CONSEIL  
DE LA  
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Présidence de M. DULIN, Président

Séance du jeudi 19 janvier 1950

La séance est ouverte à 15 h.10

Présents : MM. Louis ANDRE, de BARDONNECHE, BATAILLE, BRETTES, Charles BRUNE, CAPELLE, COUINAUD, DELORME, Jean DOUS-SOT, DRIANT, DULIN, Jean DURAND, DURIEUX, Bénigne FOURNIER, HOEFFEL, NAVAU, RESTAT, François RUIN.

Excusés : MM. Robert GRAVIER, de PONTBRIAND, SAINT-CYR.

Suppléant : M. DARMANTHE, de M. CHAMPEIX.

Absents : MM. de FELICE, FERRANT, LELEANNEC, LEMAIRE, PRIMET, SAIAH, TUCCI, VOYANT.

/...

- 2 -

## Ordre du Jour

-----

- I - Désignation d'un membre chargé de suivre les travaux de la Commission des Finances (article 26 du Règlement).
- II - Examen du projet de loi de finances pour 1950 (n°2, année 1950).

-----

## Compte-rendu

M. DULIN, Président, déclare la séance ouverte.

M. BRUNE est désigné à l'effet de suivre les travaux de la Commission des Finances (article 26 du Règlement).

M. LE PRESIDENT donne connaissance, à ses collègues, de la répartition des crédits du Fonds National de Modernisation et d'Equipement destinés à l'équipement agricole en 1950.

## Investissements agricoles :

Prévus dans la loi des maxima	:	30 milliards
Emprunt à émettre par la Caisse Nationale de Crédit Agricole	:	5 milliards
-----		
Total	:	35 milliards

## Comportant :

- 1 milliard pour le machinisme agricole
- 4 milliards pour l'azote
- 3 milliards 400 millions pour les améliorations foncières et l'assainissement des marais.
- 1 milliard pour la voirie agricole.
- 600 millions pour les constructions d'exploitations rurales
- 9 milliards pour les adductions d'eau
- 3 milliards 1/2 pour l'électrification rurale.
- 2 milliards 1/2 pour les opérations d'équipement végétal et animal - Création de centres d'insémination artificielle, de sérums épizootiques - Création de centres de sélection.

/...

- 3 -

- 900 millions pour les abattoirs municipaux
- 2 milliards pour l'industrie laitière
- 2 milliards 1/2 pour les sucreries
- 1 milliard pour les silos
- 1 milliard 100 millions pour les installations frigorifiques
- 2 milliards pour les industries alimentaires et stockages des fruits et produits agricoles.
- 500 millions pour les stations fruitières.

M. COUINAUD estime que les sommes destinées à la création ou à l'extension des abattoirs sont insuffisantes.

M. FOURNIER voudrait que l'équipement de chaînes du froid soit tout spécialement poussé.

M. DRIANT tient pour nettement insuffisante la somme de 30 milliards de francs destinée à l'agriculture en regard de la dotation des autres secteurs de l'économie et spécialement des secteurs publics.

M. LE PRESIDENT est en plein accord avec M. Driant. C'est cette insuffisance qu'il appartient à la Commission de souligner comme chaque année. Il rappelle les progrès enregistrés par rapport aux budgets 1947 ou 1948, par exemple.

M. ANDRE demande la simplification de la procédure d'octroi de ces prêts. Les formalités sont, à son avis, trop nombreuses et trop complexes.

M. LE PRESIDENT indique que la contre-valeur de l'aide Marshall a, jusqu'à ce jour, fort peu servi l'agriculture française.

M. BRUNE appelle l'attention de ses collègues sur la politique de l'insémination artificielle. Les crédits lui semblent trop importants. L'action entreprise doit être limitée, car elle risque d'aller à l'encontre du but poursuivi. Il ne faut pas transformer cette question en slogan. Un problème se pose qu'il faut résoudre : le développement de la consanguinité des animaux, dans un centre donné.

M. ANDRE estime que les installations frigorifiques sont très importantes et que l'utilisation partielle et peu rationnelle qui en est faite risque de nuire à leur rentabilité.

/..

- 4 -

M. DURAND insiste sur la nécessité de développer la politique du stockage des produits agricoles, notamment, leur conservation par le froid. Il importe de décentraliser ces entrepôts frigorifiques dans les régions de grosse production fruitière.

M. COUINAUD estime que c'est une erreur de créer des installations frigorifiques trop vastes et qu'il est préférable de se cantonner à des installations de dimensions moyennes.

M. FOURNIER souligne le lien existant entre politique d'investissement et politique de financement du stockage. Il regrette qu'au cours des dernières années, on n'ait pas respecté cette interdépendance. Le stockage de produits agricoles contrairement au stockage de produits industriels, n'est pas une opération à but nécessairement spéculatif. Elle est imposée par la nature particulière de l'économie rurale dont la production est essentiellement cyclique.

M. LE PRESIDENT interviendra auprès du Secrétariat d'Etat à l'équipement rural pour lui faire part de l'avis de la Commission sur ces questions.

◦ ◦

◦

#### Impositions des bénéfices agricoles

M. DURIEUX indique que les Directions des contributions directes refusent de déduire du bénéfice forfaitaire les pertes subies en raison de la mortalité du bétail élevé sur l'exploitation. Il indique que cette attitude résulte d'une circulaire qui a été adressée aux Directions Départementales par la Direction Générale et qu'elle est, dans son esprit, en opposition formelle avec les dispositions de la loi du 31 juillet 1949, ce qui constitue un véritable détournement de pouvoir.

M. NAVÉAU fait connaître, à ses collègues, que cette mesure a été prise en raison du défaut de contrôle des déductions à opérer et des abus que la disposition légale pourrait provoquer.

M. DURIEUX estime que les moyens de contrôle ne manquent pas : certificat du maire, du vétérinaire, de l'équa-

/..

- 5 -

fisseur.

M. DOUSSOT a été saisi de la même question.

M. LE PRESIDENT demande à M. Durieux de poser une question écrite au Ministre des Finances.

8

## Loi de finances 1950.

M. LE PRESIDENT a demandé, à plusieurs reprises, que soit, enfin, reconnue l'autonomie financière du Fonds de Modernisation et d'Equipement, de telle sorte que le report des crédits d'un exercice sur l'autre se fasse automatiquement.

Il propose, à ses collègues, de déposer un amendement, tendant à consacrer cette autonomie.

Il en est ainsi décidé.

M. LE PRESIDENT indique que l'article 48 prévoit la déduction des emprunts réalisés par les établissements de crédit, du montant des crédits d'investissement. Il estime que cette déduction risque de jouer contre l'équipement rural en cas d'emprunt par la Caisse Nationale de Crédit Agricole et propose, à ses collègues, de disjoindre le 2ème alinéa de l'article 48.

Il en est ainsi décidé.

M. LE PRESIDENT estime que la plafond des prêts de la Caisse Nationale de Crédit Agricole aux collectivités, doit être porté de 5 à 15 millions, en raison de la dépréciation monétaire au cours des récentes années.

Il en est de même du plafond des subventions de l'Etat pour l'amélioration de l'habitat rural. Il propose de le porter de 25.000 à 200.000 francs.

La Commission se rallie à ces deux amendements.

M. LE PRESIDENT souligne la menace que constitue, pour la coopération agricole, l'amendement proposé par M. Laffargue

100

- 6 -

ainsi rédigé :

"Quelle que soit la forme juridique du vendeur : coopératives, groupements, économats, etc..., les droits indirects et les taxes sur le chiffre d'affaires récupérables sur le consommateur sont exigibles, nonobstant toutes dispositions contraires, lorsque la transformation ou la vente serait imposée si elle était effectuée par un commerçant ou un industriel.

"En sont exonérées les coopératives agricoles qui réalisent, en commun, des opérations identiques à celles pratiquées par un agriculteur agissant isolément ; elles ne peuvent bénéficier de l'exonération lorsqu'elles effectuent leurs opérations avec des moyens industriels ou suivant des méthodes commerciales de publicité ou de démarchage".

Il propose, à ses collègues, l'adoption d'un sous-amendement qui neutraliserait les dispositions de l'amendement Laffargue, pour les opérations descoopératives agricoles :

"Toutefois, les coopératives agricoles sont assujetties aux taxes sur le chiffre d'affaires dans les conditions fixées par l'article 18 de la loi du 31 juillet 1949".

M. DURAND souligne la nécessité de différencier le mode de gestion coopératif et le mode de gestion commercial.

Certaines coopératives profitent de ces exemptions fiscales pour faire une concurrence déloyale au commerce.

M. DELORME estime que le texte de l'amendement Laffargue est vague et permet toutes les interprétations, même les plus malveillantes, à l'égard de la Coopération Agricole.

La Commission se rallie au sous-amendement proposé par M. Dulin.

M. LE PRESIDENT propose, également, à la Commission d'adopter, une fois de plus, l'amendement tendant à rétablir la liberté de fabrication et de vente des apéritifs à base d'alcool, amendement qui a été, à différentes reprises, adopté par le Conseil de la République.

/...

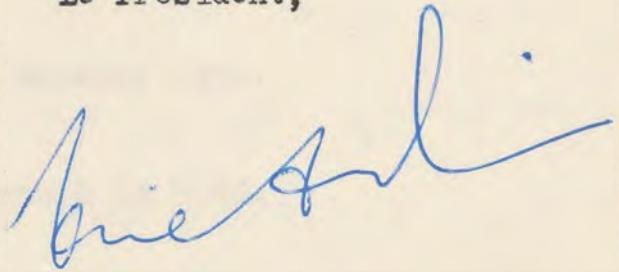
Agr. 19.12.49.

- 7 -

Il est adopté.

A 17 heures, la séance est levée.

Le Président,



\*J.L  
CONSEIL  
DE LA  
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ . ÉGALITÉ . FRATERNITÉ

PARIS, LE .....

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Présidence de M. DULIN, Président.

Séance du Lundi 23 Janvier 1950.

La séance est ouverte à 14 h.40.

Présents : MM. Louis ANDRE, de BARDONNECHE, BATAILLE, CAPELLE, COUINAUD, DRIANT, DULIN, Jean DURAND, DURIEUX, FOURNIER, (Bénigne), Robert GRAVIER, HOEFFEL, LE LEANNEC, Marcel LEMAIRE, NAVEAU, de PONTBRIAND, RESTAT, RUIN (François), SAINT-CYR.

Excusé : M. Charles BRUNE.

Suppléant : M. BROUSSE (de M. DELORME).

Absents : MM. BRETTES, DELORME, Jean DOUSSOT, de FELICE, FERRANT, PRIMET, SAIAH, TUCCI, VOYANT.

-:-:-:-:-

ORDRE du JOUR

Echange de vues sur le projet de loi de finances pour 1950 (Rapport n° 17, année 1950 de M. Jean BERTHOIN, Rapporteur général).

...../....

Agr. 23.1.1950

- 2 -

M. DULIN, Président, propose à ses collègues de procéder à un nouvel examen du projet de loi de finances pour l'exercice 1950 (Rapport n° 17, année 1950).

Il indique qu'un abattement global devra être opéré sur les investissements agricoles en raison des mesures d'économie décidées par la Commission des Finances. Cet abattement qui peut être chiffré à 2 milliards devra, à son avis, porter sur les industries de l'azote et du machinisme agricole.

Il indique que ces abattements seront opérés par le Gouvernement qui le soumettra au Parlement lors du vote des lois de développement (prêts et garanties).

M. NAVEAU est hostile à toute réduction sur les investissements.

M. FOURNIER partage cette opinion.

M. le PRÉSIDENT demande à ses collègues s'ils estiment qu'aucun abattement ne doit être opéré sur le chiffre global des crédits d'investissements agricoles.

M. ANDRE estime qu'il s'agit de savoir si les crédits destinés à l'azote et au machinisme agricole sont indispensables ou non. De la réponse à cette question dépendra sa prise de position.

M. le PRÉSIDENT indique que 2 milliards destinés à subventionner le prix du pain ont été supprimés par la Commission des Finances.

Il estime que la marge bénéficiaire des boulangers peut être réduite de manière à ce que le consommateur ne soit pas victime de cette suppression.

En ce qui concerne les subventions destinées au Groupement national des Arachides et Produits Oléagineux (G.N.A.P.O) M. DULIN demande à ses collègues de rétablir 1 milliard supprimé par la Commission des Finances et destiné à régler les producteurs d'oléagineux métropolitains qui n'ont touché qu'une partie des sommes auxquelles ils ont droit.

Il en est ainsi décidé.

.../.....

Agr. 23.1.1950

- 3 -

M. NAVEAU estime que la suppression de la subvention sur le pain se traduira par une augmentation du prix du pain.

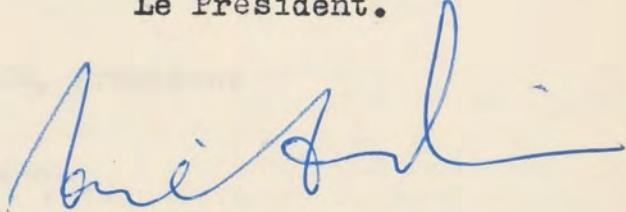
M. GRAVIER se demande s'il est souhaitable de supprimer la subvention sur le pain et de rétablir celle destinée aux tourteaux et oléagineux.

M. Le PRESIDENT lui indique qu'il ne propose que le rétablissement du milliard destiné au G.N.A.P.O.

Il en est ainsi décidé.

La Séance est levée à 15 heures.

Le Président.



x ml  
CONSEIL  
DE LA  
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

-----  
Présidence de M. DULIN, Président

-----  
Séance du mardi 24 janvier 1950

-----  
La séance est ouverte à 15 h. 10.

Présents : MM. de BARDONNECHE, BATAILLE, BRETTE, CAPELLE, COUINAUD, DELORME, DRIANT, DULIN, Jean DURAND, DURIEUX, Bénigne FOURNIER, Robert GRAVIER, HOEFFEL, LE LEANNEC, Marcel LEMAIRE, NAVEAU, de PONTBRIAND, RESTAT, François RUIN.

Excusés : MM. ANDRE, Charles BRUNE, SAINT-CYR.

Absents : MM. DOUSSOT, de FELICE, FERRANT, PRIMET, SAIAH, TUCCI, VOYANT.

-----  
/..

- 2 -

## Ordre du Jour

- Nouvel examen du projet de loi de finances pour l'exercice 1950 (Rapport de M. Jean BERTHOIN - n° 17, année 1950).

## Compte-rendu

M. DULIN, Président, donne la parole à M. Maestracci, Chef de cabinet du Ministre de l'Agriculture, sur le problème posé par le financement du stockage des produits laitiers.

M. MAESTRACCI retrace les difficultés rencontrées au cours des années passées en matière de stockage et souligne la nécessité de créer, au plus tôt, un Fonds de garantie qui couvre les risques de stockage des produits laitiers. Le but du stockage est de régulariser les marchés agricoles et d'éviter les hausses excessives en période de pénurie. Le premier point est la garantie de bonne fin de l'opération. C'est le but du texte de l'amendement qu'il propose à la Commission.

M. MAESTRACCI indique que le risque couru par l'Etat est très limité car les produits laitiers sont soumis à un régime de prix d'été et prix d'hiver, la marge entre les deux n'étant jamais inférieure à 25%. Cette marge doit, à son avis, couvrir, et même au-delà, les risques de ces opérations.

En matière de viande, il estime que l'opération est plus risquée, car le marché de la viande est soumis à de plus grandes fluctuations.

Le Ministère de l'Agriculture et les professionnels estiment à 20.000 tonnes les quantités qui doivent être stockées. La somme nécessaire pour couvrir le risque de cette opération serait donc de deux milliards.

Il rappelle que le Plan de congélation de la viande a été financé au moyen de lettres d'agrément par la Caisse des marchés de l'Etat. Un compte spécial du Ravitaillement devant couvrir les risques de l'opération.

✓ de produits laitiers

/..

- 3 -

M. FOURNIER rappelle que l'an dernier, il lui a fallu attendre le mois de novembre pour obtenir une lettre d'agrément. Il estime que le Fonds de garantie doit couvrir, également, les opérations de stockage de la viande.

M. NAVEAU demande, à ses collègues, sur quels crédits seront prélevés ces fonds ?

M. LE PRESIDENT indique que c'est sur les fonds du Budget (prêts et garanties) au chapitre de la Caisse des marchés de l'Etat, que seront prélevées ces sommes.

M. COUINAUD demande à qui revient le bénéfice au cas où l'opération se solde par une plus value.

M. LE PRESIDENT indique que c'est le Trésor qui en est bénéficiaire.

M. NAVEAU indique qu'il n'est pas possible de prélever cette somme sur les crédits d'investissement.

M. LE PRESIDENT estime qu'il convient de créer une Caisse de garantie groupant les caisses de péréquation des produits agricoles.

En conclusion, la Commission se rallie à l'amendement suivant présenté par M. de Pontbriand :

"Article 5.-"

"A la fin du premier alinéa, insérer les dispositions suivantes :

"Ces crédits couvrent également les risques résultant du stockage des produits laitiers dont les modalités seront fixées par décrets contre-signés par le Ministre des Finances et le Ministre de l'Agriculture.

"Dans le cas où le dénouement des opérations ferait apparaître une moins-value, les sommes nécessaires pour combler le déficit seraient prélevées sur les ressources du chapitre 9520 des états A et D annexés au projet de loi relatif aux dépenses d'investissements (prêts et garanties), à une ligne nouvelle".

/..

- 4 -

La Commission décide de se réunir le lendemain à 11 heures en vue d'étudier le projet de loi sur les conventions collectives.

A 16 heures, la séance est levée.



Le Président,

**CONSEIL  
DE LA  
RÉPUBLIQUE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

**COMMISSION DE L'AGRICULTURE**

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Présidence de M. André DULIN, Président

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Séance du jeudi 26 janvier 1950

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

La séance est ouverte à 11 heures 15

Présents : MM. de BARDONNECHE, BRETTES, BRUNE, COUINAUD, DOUSSOT, DRIANT, DULIN, *jean* DURAND, DURIEUX, de FELICE, Bénigne FOURNIER, HOEFFEL, NAVEAU, de PONTBRIAND, RESTAT, SAINT-CYR.

Excusés : MM. ANDRE, GRAVIER, LE LEANNEC.

Suppléant : M. TELLIER (de M. LEMAIRE).

Absents : MM. BATAILLE, CAPELLE, DELORME, FERRANT, PRIMET, RUIN, SAIAH, TUCCI, VOYANT.

Assistait, en outre à la séance : M. DARMANTHE.

-:-:-:-:-:-:-:-

.../...

Agr. 26.1.50

- 2 -

ORDRE DU JOUR

- I - Examen pour avis du projet de loi (n° 3, année 1950), adopté par l'Assemblée Nationale après déclaration d'urgence, relatif aux conventions collectives. (Rapport n° 32, année 1950, de Mme DEVAUD).
- II - Nomination d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 949, année 1949) de M. BROUSSE, tendant à inviter le Gouvernement à reconduire les prêts consentis aux producteurs de betteraves.

-:-:-:-:-:-:-:-:-

COMPTE RENDU

M. DULIN, Président, déclare la séance ouverte.

M. de PONTBRIAND est nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 949, année 1949) de M. BROUSSE, tendant à inviter le Gouvernement à reconduire les prêts consentis aux producteurs de betteraves.

M. SAINT-CYR expose à ses collègues l'état des travaux de la Commission du Travail sur le projet de loi (n° 3, année 1950) relatif aux conventions collectives et aux procédures de règlement des conflits collectifs du travail, dont la Commission est saisie pour avis.

Il indique que la Commission du Travail a accepté en bloc les propositions des Commissaires de l'Agriculture.

M. LE PRESIDENT rappelle que la sous-commission chargée d'étudier ce projet s'était prononcée :

- 1°) - pour sa non application aux exploitations familiales
- 2°) ~~en faveur de l'institution d'~~ ~~d'établir~~ un chapitre spécial pour les conventions collectives agricoles.

.../...

- 3 -

M. RESTAT estime que, si on exclut les exploitations familiales du champ d'application de ce projet, l'Assemblée Nationale repoussera, selon toutes probabilités, l'avis donné par le Conseil de la République.

M. DRIANT rappelle que la loi réglementant le temps de travail en agriculture n'est pas appliquée dans la plupart des exploitations.

M. de FELICE souligne la différence du projet actuel avec les lois sociales antérieures.

*Jean*  
M. DURAND se déclare, quant à lui, hostile au principe de ce projet de loi.

M. GALLE, représentant du Ministre de l'Agriculture, souligne que l'Assemblée Nationale n'a pas tenu compte du régime actuellement en vigueur. L'ordonnance du 7 juillet 1945 a donné lieu à 1800 règlements de travail fondés sur l'institution des commissions paritaires. Il n'y a aucune liaison entre le régime nouveau et le régime antérieur. Or, indique-t-il, ces règlements de travail, s'ils ne sont pas parfaits, sont perfectibles, sauf en ce qui concerne les salaires. Il estime que le texte proposé par la Commission du Travail du Conseil de la République est bon.

M. de FELICE demande à M. Galle s'il est partisan de donner aux Commissions paritaires un rôle d'initiative et s'il envisage de substituer les commissions paritaires aux commissions mixtes prévues par le texte ?

M. LE PRESIDENT propose à ses collègues de passer en revue les différents articles.

Article 31 y a

pas d'observation.

Article 31 y b

pas d'observation.

Article 31 y c

tend à exclure tous les organismes agricoles du champ

.../...

- 4 -

d'application du régime général.

M. GALLE souligne le caractère interprofessionnel du travail des comptables, dactylos des exploitants agricoles ainsi que des camionneurs, livreurs et manutentionnaires.

Article 31 y d

M. LE PRESIDENT voudrait que l'initiative soit laissée aux commissions paritaires et non aux commissions mixtes.

M. DE FELICE indique que ce serait abandonner complètement le régime général.

La Commission se rallie à un amendement qui tend à rédiger cet article de la façon suivante :

"Les conventions des professions agricoles, autres que celles mentionnées à l'article 31 yc ci-dessus et sont conclues librement, sont soumises aux dispositions des articles 31a, 31 b, 31 y c, 31 y c ci-dessus sous réserve que le champ d'application territorial de ces conventions n'excède pas le cadre du département ou de la région agricole. L'article 31 d ci-dessus leur est également applicable sous réserve des dispositions de l'article 31 y b ci-dessus.

"Pour ces mêmes professions, la procédure des conventions qui sont susceptibles d'être étendues est engagée sur la demande d'une des organisations syndicales les plus représentatives des travailleurs ou employeurs du département ou de la région agricole, ou, au besoin, sur l'initiative du Ministre de l'Agriculture ou de son représentant. Dans les deux cas, celui-ci peut provoquer la réunion d'une commission mixte qui est composée des représentants de ces organisations les plus représentatives dans le cadre sus-indiqué. La commission paritaire départementale créée en application de l'ordonnance du 7 juillet 1945 peut être substituée à cette commission mixte.

"Toujours pour ces mêmes professions, des accords d'établissement peuvent être conclus conformément aux dispositions de l'article 31 a ci-dessus".

.../...

- 5 -

Article 31 y f

M. SAINT-CYR propose de supprimer, par voie d'amendement, les mots "des travailleurs", à la seconde ligne de cet article.

- Il en est ainsi décidé -

M. BRETTES demande à ses collègues de ne pas prendre une position trop excessive car ce serait risqué de sacrifier l'efficacité du travail de la Commission.

M. RESTAT approuve la remarque faite par M. Brettes; il rappelle à ses collègues qu'en première lecture l'Assemblée Nationale avait repoussé jusqu'au principe d'un chapitre spécial ayant trait aux conventions collectives agricoles.

M. SAINT-CYR estime que le point le plus important est le transfert sur le plan départemental ou régional des conventions collectives agricoles.

M. GALLE indique que l'Ordonnance du 30 mai 1945 sur l'embauchage et le licenciement n'est pas applicable à l'Agriculture mais il craint que son application soit réclamée par voie d'amendement au cours de la discussion.

Il met en garde les commissaires contre une initiative de ce genre.

Par contre, il suggère à la Commission de se rallier à un amendement à l'article 31 y f qui préciserait que lorsque les dispositions prévues ci-dessus auraient déjà fait l'objet de conventions, elles resteraient en vigueur.

Il en est ainsi décidé. La Commission se rallie à l'amendement suivant :

"Toutefois, sur avis de la Commission mixte, il peut être dérogé à l'obligation d'insérer une ou plusieurs des précédentes dispositions lorsque celles-ci ont déjà fait l'objet d'une réglementation édictée en vertu de l'ordonnance du 7 juillet 1945".

.../...

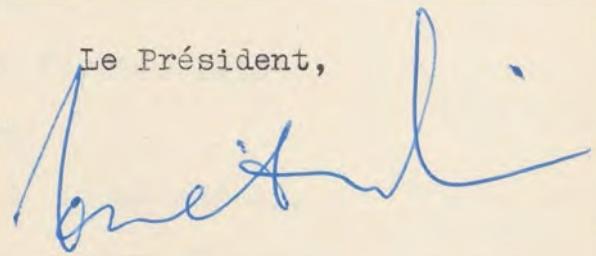
Agr. 26.1.50

- 6 -

La Commission confie, en outre, à MM. de Félice et Restat le soin de mettre au point le texte définitif des amendements et de coordonner les différents articles du régime agricole des conventions collectives avec les amendements adoptés.

A 12 heures 40, la séance est levée.

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Bretz".

**CONSEIL  
DE LA  
RÉPUBLIQUE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

**COMMISSION DE L'AGRICULTURE**

Présidence de M. Dulin, Président

Séance du mercredi 15 février 1950

La séance est ouverte à 15 heures 40.

Présents : MM. ANDRE, CAPELLE, COUINAUD, DARMANTHE,  
DELORME, DRIANT, DULIN, <sup>par</sup> DURAND, DURIEUX,  
de FELICE, FERRANT, Bénigne FOURNIER,  
GRAVIER, HOEFFEL, LEMAIRE, NAVAU, de  
PONTBRIAND, PRIMET, SAINT-CYR, TUCCI,  
VOYANT.

Suppléants : MM. BROUSSE, de M. BATAILLE ;  
LE BASSER, de M. DOUSSOT.

Excusé : M. de BARDONNECHE.

Absents : MM. BRETTES, LE LEANNEC, RESTAT, RUIN, SAIAH.

**ORDRE DU JOUR**

I - Audition de M. Buron, Secrétaire d'Etat aux Finances  
(Affaires Economiques) sur la politique d'importation  
et d'exportation des produits agricoles.

II - Questions diverses.

- 2 -

COMPTE RENDU

---

Voir compte-rendu sténographique ci-joint.

.../...

M. LE PRESIDENT. Monsieur le ministre, je voudrais d'abord, au nom de tous mes collègues, vous remercier d'avoir bien voulu accepter de venir devant la commission de l'agriculture pour traiter des problèmes qui nous intéressent au plus haut point dans la conjoncture actuelle.

Le Gouvernement a pris depuis quelque temps une orientation vers la libération des échanges et vous avez, je crois, négocié un traité avec l'Allemagne. Nous serions très heureux que vous nous entreteniez d'une façon générale de la politique économique du Gouvernement, particulièrement en ce qui concerne la libération des échanges.

Je voudrais aussi vous demander, comme je l'ai fait l'autre jour à la tribune, au moment où l'on vient de voter des conventions collectives qui vont, sans aucun doute, provoquer l'augmentation des salaires, et au moment où la production agricole risque d'être en baisse sur tous les prix, quelles mesures vous comptez prendre pour pallier la crise grave que pourraient subir nos exploitations agricoles.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Monsieur le président, je pense en effet qu'il est nécessaire de faire un peu le point sur le commerce extérieur vu du point de vue agricole. J'ai l'impression qu'on ne sent pas assez l'évolution qui est en train de se produire dans ce domaine des échanges agricoles. Elle me paraît rendre compte, pour une large partie aussi, de l'évolution interne de notre problème agricole.

Si nous prenons les chiffres de 1949 par rapport à ceux de 1948, la première chose qui nous frappe c'est l'augmentation à la fois de nos importations et de nos exportations de produits agricoles, les exportations s'étant accrues d'ailleurs davantage que les importations.

Les importations se sont accrues tout d'abord pour des raisons qu'il faut souligner, parce que ceci est important. Elles sont de trois ordres: la première c'est qu'il y a eu encore, en 1949, des importations importantes au titre de ce que j'appellerai des "importations de pénurie", c'est-à-dire dans le cadre des besoins nécessaires à l'activité française, etc., en particulier, à l'activité agricole française. C'est le cas des céréales secondaires; il en a été importé en France des quantités importantes, conformément aux plans et aux cadres

...

qui avaient été tracés dans les années antérieures pour faire face aux besoins français en général, et de l'agriculture française en particulier.

C'est ainsi par exemple que les importations de céréales sont maintenues encore cette année à 24.700 millions, s'agissant bien entendu essentiellement de séréales secondaires. Les graines et fruits oléagineux ont été importés pour un total de 12.400 millions de francs.

Les autres chiffres d'importation auraient baissé, sauf sur trois points qui se rapportent à une seconde catégorie. Je veux parler de la catégorie des importations qui ont paru nécessaires pour agir sur le marché à un moment où dans certains secteurs, à la suite de la sécheresse de l'été, des difficultés de ravitaillement s'étaient manifestées. C'est le cas des importations de produits laitiers et d'oeufs, au moment où l'on en manquait sur le marché.

C'est ainsi que nous avons importé, en 1949, 17.700 millions de produits laitiers et d'oeufs, contre 5 milliards l'année précédente, au cours de laquelle les conditions de la production laitière ne s'étaient pas manifestées de la même façon. C'est le cas, dans une mesure bien moindre, des légumes, et en particulier des pommes de terre dont l'absence sur le marché a entraîné des hausses si sensibles à l'heure actuelle, pour le consommateur. C'est ce qui a permis de dire, sous une forme plausible, que si nous avons connu des époques où le "prix pilote" était la viande, aujourd'hui nous en sommes à nous demander si ce n'est pas le poireau.

Pour parer à la difficulté d'approvisionnement de l'Europe occidentale en légumes, un effort particulier a été fait. En dehors de cela, restent des importations agricoles qui correspondent à des importations traditionnelles d'un montant extrêmement faible, contrairement à ce qu'a pu être dit. Les importations de viande qui avaient été de 2.800 millions l'an dernier en viande proprement dite, plus 1.300 millions en animaux vivants, soit un total de 4.100 millions, sont légèrement inférieures à un milliard pour l'année 1949.

M. LE PRESIDENT. Monsieur le ministre, je m'excuse. Je crois que nous serions beaucoup plus intéressés par le tonnage que par le prix.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Je ne sais pas si les services ont les chiffres en tonnages, car ils sont fournis par la statistique de la douane. Ce que je veux dire, c'est qu'il y a eu

...

...

une pression particulière pour l'importations de fruits et légumes d'une part, et de produits laitiers et d'oeufs d'autre part. Mais, que pour les reste, il y a eu une diminution sensible, tant en matière de viande qu'en matière de corps gras.

Pour être honnête, j'aurais dû ajouter toutefois aux produits laitiers, aux oeufs et aux fruits et légumes, l'importation de vins qui a été faite au moment de la soudure pour maintenir les cours sur le marché national.

Pour que nous gardions les chiffres <sup>présents</sup> précis à la mémoire, je voudrais marquer l'évolution des exportations. Elles sont passées de 31.800 millions en 1948, à 65 milliards en 1949. L'augmentation a été particulièrement sensible dans le domaine de la viande. J'y reviendrai tout à l'heure, mais j'indique dès à présent qu'en 1948, les exportations de viande étaient de 1.400 millions et qu'elles sont passées à 6.400 millions en 1949.

Si nous avons accru nos importations de produits laitiers en août et en novembre, au printemps au contraire les exportations de produits laitiers ont augmenté, si bien qu'ayant accru notre production, le problème du stockage s'est posé. Nous nous sommes trouvés dans la nécessité d'accroître nos importations à l'entrée de l'hiver, mais nous avons eu un accroissement d'exportations au printemps, puisque nous les avons portées à 3 milliards contre 1 milliard l'année précédente. Dans le même sens vous vous rappelez la situation de la pomme de terre au printemps dernier. Si nous avons fait des importations de fruits de légumes et de pommes de terre pour 14 milliards, presque toutes ~~réalisées~~ dans les derniers mois de l'année, par contre dans les premiers mois, nous avons exporté 15 milliards de fruits, de légumes contre 5.500 millions l'année précédente.

Enfin, les statistiques tiennent compte des exportations de céréales. Nous avons exporté 100 milliards de céréales en 1949. Quant au domaine des boissons, c'est le domaine habituel des exportations françaises. En 1947, nous en avons exporté ~~xx~~ pour 10 milliards, nous avons porté ce chiffre à 16 milliards l'année dernière et à 22.400 millions en 1949.

S'il nous est loisible d'étudier ces chiffres, nous constatons je le répète que le mouvement de nos importations eut été un mouvement descendant s'il n'y avait eu ~~se~~ contre-temps malheureux de la sécheresse avec ses effets sur le marché urbain, cependant que les exportations au contraire se sont manifestées d'une façon croissante tout au cours de l'année 1949.

Dans le domaine des importations, la crainte qui s'est manifestée est celle de l'effet que pourrait avoir la libération des échanges. Je rappelle que "libéré" veut dire "soumis aux droits de douane", sauf les exceptions dont je parlerai tout à l'heure. Libération des échanges veut dire suppression du contingent et retour aux procédés de protection traditionnelle.

Parmi les produits libérés figurent la viande sur pied, la viande en conserve, les crustacés, les œufs, certaines matières premières d'origine animale ou végétale, certains corps gras et certains aliments du bétail. Cette question a provoqué quelques difficultés, notamment en ce qui concerne le poisson qui a été libéré à l'égard de la Suède, de l'Islande et particulièrement de la Grande-Bretagne. Cela a provoqué ~~xx~~ quelques réactions. J'ai démontré facilement que le problème se posait en réalité vis à vis d'autres pays que ceux pour lesquels la libération avait été faite et que les importations de poissons en

- 12 -

provenance de la Suède, voire de Grande-Bretagne ne présentaient pas un risque très grand pour notre marché et que seules les importations de poissons d'Islande auraient présenté des risques plus sérieux, mais nous avons un accord avec ce dernier pays de telle sorte que nous n'importons de poissons d'Islande que pour autant qu'il nous achète une part égale de produits industriels. Or, la faiblesse du pouvoir d'achat de l'Islande établit une limite plus sérieuse que n'importe quel contingent à l'importation du poisson d'Islande.

En fait, jusqu'à présent cette libération des échanges dans les domaines où elle a été faite, a provoqué dans les milieux agricoles plus d'inquiétudes psychologiques que de réactions concurrentielles matérielles. Je dois dire que jusqu'à l'heure présente, dans le domaine où la libération des échanges a été faite, il n'y a eu aucune intensification des importations. Les seules importations de produits agricoles importantes au cours du mois de janvier, c'est-à-dire depuis la Libération, sont celles qui ont été décidées pour parer à la pénurie d'approvisionnement du marché dans le domaine des légumes. Elles ne doivent jamais porter sur les produits dont nous avons supprimé les contingents [redacted], comme pour la viande, dont les cours français sont à parité avec les cours européens, comme pour les oeufs, où l'approvisionnement européen n'est pas considérable, comme pour d'autres produits insuffisamment protégés par les droits de douane, afin que la suppression du contingent n'aboutisse pas à un chargement du marché.

Par conséquent, dans le cadre actuel de la libération des échanges, il y a eu alerte, il y a eu une inquiétude bien naturelle des milieux agricoles, il y a eu surtout incertitude. Nous sommes à un moment où nous avons modifié le système ancien, et comme il est naturel à une époque où un système est modifié, les gens se sont demandés ce que cela allait leur rapporter. Cette inquiétude ne me paraît pas jusqu'à présent avoir été justifiée et je dis que je ne crois pas qu'elle soit justifiée, car la libération des échanges a été faite d'une façon prudente. Le problème se pose d'une façon plus précise à l'heure actuelle de savoir si l'évolution de la production agricole française permettra de prendre pied sur un certain nombre de marchés d'exportations que de savoir si les risques sont grands d'une concurrence immédiate dans les secteurs les plus importants.

Les efforts d'exportation se posent essentiellement, comme il avait été prévu, dans deux domaines : le domaine des céréales et le domaine de la viande.

En ce qui concerne les céréales, voici où nous en sommes à l'heure actuelle. Vous savez que les évaluations des services sont quelquefois exagérément optimistes, ce qui provoquait des

- 13 -

inquiétudes au moment de la soudure. Elles paraissent avoir été cette année plutôt exagérément pessimistes. On s'est préoccupé de savoir si les quantités seraient suffisantes, alors que dans les silos et dans les coopératives le problème était beaucoup plus de savoir que faire des excédents. L'usage des moissonneuses-batteuses aboutit à ce que la récolte est infiniment plus rapide qu'elle n'était dans les années antérieures et par conséquent c'est tout de suite que le grain est récolté, alors que l'on a pris des habitudes d'évaluation avec une courbe de récolte étalée sur des mois. On se trouve tout de suite en face d'un gros marché avec les conséquences que cela représente.

Je pense que nous serons tous d'accord pour dire que la récolte de 1949 a produit des résultats tels que l'exportation peut et doit être recherchée sans qu'il faille s'inquiéter outre mesure de la soudure, et que l'on peut être assuré à la fois de faire de l'exportation et de conserver un stock de report suffisant pour pouvoir faire face à la campagne prochaine dans des conditions raisonnables.

Déjà d'ailleurs, un certain nombre d'exportations ont été effectuées pour 1 million de quintaux: 400.000 vers la Hollande, 500.000 vers l'Angleterre et 5.000 vers l'Espagne. Il s'agit maintenant de faire de nouvelles exportations et dès à présent mes services se préoccupent, dans le cadre de l'accord franco-allemand d'exporter 1 million de quintaux, sans connaître encore la base du prix. Vers l'Egypte 500.000 quintaux sont prévus et des possibilités s'offrent vers l'Italie et les Pays Scandinaves.

Ainsi cette année nous sommes entrés comme nous en avions pris l'engagement à Washington à la conférence internationale, dans la voie des exportations de blé. On sait que certains pays qui avaient dit à Washington : vous vous faites des illusions sur vous-mêmes, vous voulez prendre position d'exportateurs et puis arrivés à la soudure, vous demandez des importations; ces pays dis-je se sont un peu émus. Je crois que cette émotion n'est pas justifiée et que cette année nous montrerons au contraire que l'optimisme français était justifié grâce aux efforts faits par la culture française pour le développement des exportations de céréales.

Ce problème posait quelques questions, car les premières exportations vers la Hollande et l'Angleterre s'étaient soldées par des pertes de 500 à 600 francs par quintal. Mais les prix pratiqués à l'heure actuelle sont plus intéressants et les opérations qui se préparent pour les mois à venir pourront se solder par de meilleures conditions.

D'autres efforts doivent être faits notamment dans le domaine de la viande, et c'est la question essentielle qui se

- 14 -

pose dans le cadre de l'accord franco-allemand et dans le cadre de nos négociations actuelles, qui sont très difficiles, avec la Grande-Bretagne.

L'accord franco-allemand est l'accord apporté agricole le plus significatif passé depuis trente ans. Il arrive que l'on reproche aux services dont j'ai la charge de ne pas se soucier suffisamment des intérêts agricoles, et je reconnaiss volontiers que dans le domaine des échanges extérieurs, jusqu'à une date récente, le cultivateur n'a guère bénéficié de la sollicitude des négociateurs. Je ne peux plus accepter cette critique depuis les conclusions de l'accord franco-allemand, car l'essentiel de la négociation a été fait au bénéfice légitime de l'agriculture française.

Les Allemands ont libéré les fruits frais, l'huile d'olive, les oeufs, les céréales; ils ont augmenté leur contingent de vin de 2.500.000 dollars. Ils ont porté le contingent de viande de 8 millions de dollars à 20 millions de dollars pour six mois soit 7 milliards de francs. Il y a un contingent de 750.000 dollars pour les jus de fruits, un contingent de 1 million de quintaux de blé, un contingent de graines oléagineuses de 4 millions de dollars. Enfin, ils se sont portés acheteurs de pommes de terre et de primeurs.

Nous nous trouvons donc devant un ensemble qui représente, si mes chiffres sont exacts, quelques 45 milliards d'exportation possible de produits agricoles vers la zone allemande. Déjà, et dans les jours que nous passons, des exportations de viande vers l'Allemagne sont réalisées. Celles-ci sont moins visibles pour les milieux agricoles, car elles sont le fait de commerçants qui, ayant acheté des bêtes en profitant de l'effondrement des cours de ces derniers temps, ne se sentent pas obligés de dire ce qu'ils font des animaux. Je dois indiquer que, bien que les producteurs et les éleveurs ne s'en aperçoivent pas, ces exportations existent.

La situation est plus délicate en ce qui concerne le second marché d'exportation pour la viande, notamment en ce qui concerne le marché du porc d'une part et le marché de la viande d'une façon plus générale à destination de la Grande-Bretagne. Là nous nous trouvons en présence de difficultés plus grandes que dans le domaine allemand.

On s'est trouvé en présence de deux choses. Il y a d'abord les habitudes du consommateur britannique auquel les producteurs ont beaucoup de mal à se plier. Je ne leur en fait pas grief, mais les producteurs français veulent maintenir leurs positions, justifiées par la qualité de leurs produits alors que les consommateurs étrangers maintiennent leurs exigences.

- AGRI. 15.2.50

- 15 -

Quand on explique aux consommateurs étrangers qu'ils ont tort et que ce sont nos conceptions d'élevage en matière de boeufs des Charentes qui sont bonnes, ils vous répondent que cela ne répond pas à leur "standard".

En ce qui concerne la question des porcs, la négociation remonte déjà à de longs mois. Vous savez qu'au mois de Juillet une proposition avait été faite par le Ministry of Food de Grande-Bretagne, ~~à~~: le prix proposé correspondait à 140 francs le kilog à la production. L'accord n'a pas pu se faire à ce moment là, le prix du porc à la production étant à l'époque de 175 francs le kilog. Finalement les représentants des producteurs ont conclu que le marché était trop cher et que l'effort nécessité était trop difficile. Ils avaient pensé prélever une taxe professionnelle qui aurait servi à alimenter les exportations. Devant la difficulté du mécanisme à mettre sur pied, la question a été retardée.

Depuis les prix français ont baissé dans les conditions que vous savez. Mais à l'inverse les prétentions anglaises sont beaucoup plus importantes qu'autrefois. Si nous proposons des porcs, nous ne sommes pas les seuls. Nous rencontrons notamment la concurrence du Danemark, qui a une grosse habitude du marché britannique et qui se défend par tous les moyens, même ceux qui ne sont pas absolument dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler les règles loyales de la concurrence internationale.

J'ai été prévenu par télégramme qu'il y a huit jours, au moment de la signature d'un accord possible que le Danemark et le Canada avaient baissé les prix de leurs porcs pour empêcher l'accord de se faire au bénéfice de la France. En fait, en face de l'acheteur unique qu'est le Ministry of Food, nous nous trouvons en présence d'achats gouvernementaux et il faudrait que nous groupions les vendeurs pour pouvoir faire des offres qui correspondent à des possibilités réelles et pratiques, tant en ce qui concerne les quantités que les qualités et les prix.

Nous offrons pour l'instant 10 à 15.000 tonnes et nous demandons de pouvoir exporter davantage. Pour garantir les producteurs, il a été prévu que nous ferions appel au compte spécial des garanties de prix à l'exportation. Mais il faut que l'organisme qui bénéficiera de cette garantie soit un organisme qui offre une surface suffisante, car il s'agit, si nous réussissons, d'exportations d'un montant extrêmement important. Je veux espérer que les efforts faits à la fois par la production et par les pouvoirs publics pourront aboutir dans ce domaine à des résultats valables.

- 16 -

En fait, nous voyons en cette matière deux choses. Le problème des débouchés se pose et selon la façon dont nous allons le résoudre, nous allons nous trouver devant une certaine orientation de la politique agricole dans ce pays.

Que se passe-t-il en vérité ? Si pendant la guerre et surtout au lendemain de la guerre, devant la pénurie générale, tous les efforts pour augmenter toutes les productions quelle que soit leur nature, ont paru des efforts sains - car on avait besoin de tous les produits, ceux qui étaient rentables, comme ceux qui ne l'étaient pas, aujourd'hui la situation s'est améliorée. D'autre part la balance commerciale s'est elle aussi améliorée, ce qui facilite nos achats. Il serait faux de dire qu'il y a à l'heure actuelle un risque de surproduction sur l'ensemble du marché. En fait il y a des marchés agricoles. La situation de chacun des marchés est différente. Si la production de vin a été médiocre, si cette année la production betteravière a été mauvaise, si au contraire la production de blé a été exceptionnellement favorable, si dans le domaine des produits laitiers et dans le domaine de la viande, on craint la surproduction au cas où des débouchés ne seraient pas trouvés dans les mois à venir, on ne peut pas parler d'un marché agricole en état de surproduction. Il y a une série des marchés qui sont placés dans des conditions différentes.

Les représentants de la culture vous disent : jusqu'à présent, vous nous avez encouragés à produire n'importe quoi. On avait besoin de tout dans tous les domaines et par conséquent des productions agricoles qu'elles soient situées dans un domaine ou dans un autre paraissaient dignes d'encouragement. A l'heure actuelle le problème est plus grave et c'est la rançon normale de l'effort d'exportation.

En fait, le problème s'est l'utilisation des hectares libérés. L'augmentation du rendement dû à l'enrichissement de la terre par les engrais, et au développement du recours à la motoculture qui supprime les hectares utilisés à la nourriture des animaux, provoque une apparition de terrains nouveaux qui peuvent être mis en culture et pour lesquels les cultivateurs se demandent selon les régions à quoi ils doivent les utiliser.

A cet égard il y a un certain nombre d'options que dans les circonstances présentes il faut savoir prendre. Il y a trois catégories de productions : il y a les productions qui ont été encouragées pour subvenir à tous les besoins, quelquefois dans des conditions de prix par rapport aux prix internationaux extrêmement difficiles. Il y a une seconde catégorie particulièrement importante pour laquelle des efforts

- 17 -

sensibles ont été faits ces derniers temps et qui visent notamment les céréales secondaires, c'est-à-dire les productions dont le développement peut nous permettre de remplacer dans une large mesure des importations massives. Là nous nous trouvons dans un domaine où la différence des prix jouait considérablement l'année dernière mais où, comme vous l'avez constaté lors de la discussion à la commission des finances sur les subventions, la différence joue beaucoup moins, et où en tout cas un développement de ces cultures aboutirait à une diminution des importations que la nécessité de notre élevage nous impose.

Et puis, il y a surtout la troisième catégorie, la plus importante me semble-t-il, celle des produits dont le prix est dès à présent dans le voisinage des prix internationaux où tout au moins européens. Ce sont les productions pour lesquelles l'effort à faire pour l'exportation est le moins grand. C'est dans les circonstances présentes, essentiellement la viande, pour partie les produits laitiers et pour une large part le blé. Il n'en reste pas moins que les possibilités de débouchés pour une part de nos produits sont considérables.

Seulement reste un problème toujours délicat en cette matière, celui de l'organisation des débouchés. Nous avons d'ailleurs plus exactement deux problèmes. Les exemples montrent que le marché intérieur pourrait être mieux utilisé. J'ai donné tout à l'heure l'exemple des produits laitiers qui ont donné lieu à des exportations au printemps et à des importations à l'automne. Une politique du stockage bien menée aurait permis de reporter la part exportée sur le marché intérieur et d'assurer un équilibre moyen à la fois de la production et des cours.

Peut-être serez vous intéressés si je vous donne quelques chiffres en ce qui concerne les moyens de stockage français. En ce qui concerne les céréales, la capacité réelle de stockage se ramène à l'heure actuelle, dans le cadre même des organismes stockeurs à 23 millions de quintaux pour les coopératives et à 9 millions pour les particuliers, soit 32 millions de quintaux au total. Encore, sur cette capacité, 10 millions de quintaux sont stockés dans des installations dont l'équipement n'est pas à la hauteur des circonstances, parce qu'elles sont trop petites ou parce que leur équipement est un peu périmé.

Cette capacité de stockage qui correspond à 37 p.100 de la récolte de cette année pouvait être suffisante à d'autres époques, c'est-à-dire au moment où la récolte se faisait avec un étalement de plusieurs mois. A l'heure actuelle avec les procédés nouveaux, cette capacité de stockage se révèle trop faible puisque l'on ramasse 80 p.100 de la récolte en deux mois et les 32 millions de quintaux de capacité sont trop insuffisants pour faire face à la demande des ventes de blé par les

producteurs. A cet égard, si dans d'autres domaines, j'ai eu l'occasion de dire que le plan avait fait des prévisions exceptionnelles en matière de moyens de stockage, pour les céréales, les prévisions du plan sont certainement insuffisantes, car le programme prévu ne doit porter les possibilités plafond de stockage qu'à 42 millions de quintaux en vingt ans. Un effort essentiel doit être fait en ce domaine.

En matière de graines oléagineuses métropolitaines, le stockage en silos est une nécessité. La capacité de stockage s'établit à l'heure actuelle à 1 million de quintaux environ soit 55 p.100 de la production prévue. Par conséquent dans ce domaine, le problème du stockage ne se pose pas.

Le stockage du fourrage est pratiquement illimité, mais certains problèmes se posent si l'on veut conserver du fourrage vert. Le plan avait prévu 46.000 silos cuves. Le programme prévu par mon département en février 1948, permettant l'exécution d'une tranche de 20.000 silos cuves, n'est pas terminé. 5.000 paraissent avoir été construits à l'heure actuelle. Il semble que dans ce domaine il faille hâter l'exécution du programme.

Le vrai problème, c'est la conservation par le froid, qu'il s'agisse des légumes, des fruits, de la viande, du beurre ou des oeufs. Je n'entrerai pas dans les détails techniques. Les installations se présentent sous trois formes : froid inférieur à 10°, conditionnement de l'air, appliqué pour les fruits et les légumes; froid de 0° à 4° appliqué à la fois aux légumes, aux fruits, à la viande, au beurre et aux oeufs; enfin la méthode moderne de congélation à moins 36° ou aux alentours de moins 18°, qui était de beaucoup la moins employée jusqu'à présent et qui permet une conservation interne plus prolongée et des risques de détérioration pendant le conditionnement et le transport infiniment moindres.

- 21 -

Je dirai, en gros, que la capacité totale des moyens de stockage par le froid dont dispose actuellement la métropole peut être évaluée à 370.000 m<sup>2</sup> correspondant à une quantité de produits agricoles alimentaires de toutes sortes variant entre 150.000 et 200.000 tonnes. Le détail en est le suivant :

- 200.000 m<sup>2</sup> correspondant à 110.000 tonnes, pour les entrepôts publics,
- 52.000 m<sup>2</sup> correspondant à 20.000 tonnes pour les abattoirs,
- 35.000 m<sup>2</sup> correspondant à 14.000 tonnes, pour les beurres et les fromages,
- 14.000 m<sup>2</sup> correspondant à 5.700 tonnes, pour les stations d'exportation et les centres de consommation de légumes,
- 31.500 m<sup>2</sup> correspondant à 12.600 tonnes, pour les fruits,
- 3.000 m<sup>2</sup> correspondant à 3.000 tonnes, pour la congélation à - 36 °, dont je vous ai parlé tout à l'heure.

Il convient d'ajouter, si l'on veut arriver au total exact que je vous ai indiqué :

- 6.600 m<sup>2</sup> correspondant à 2.600 tonnes, pour les chambres de conditionnement de l'air au-dessous de 10°.

Un certain nombre de projets ont pour but d'accroître cette capacité. Les chiffres de 150.000 à 200.000 tonnes sont loin d'être excessifs. Il semblerait, au contraire, qu'on dût manquer de moyens de conservation par le froid, mais, en réalité, les installations existantes ne sont utilisées qu'à environ 30 % de leur capacité théorique.

Si la nécessité, pour arriver à reporter cette technique du froid, est évidente, les progrès de son utilisation sont lents, car il s'agit d'une technique nouvelle pour la plupart des producteurs français. Si des efforts ont été faits ou restent incontestablement à faire dans les années à venir, dans le domaine de l'équipement, un effort d'épuration doit y être fait également. C'est seulement en ~~veignant~~ certaines routines qu'on arrivera à utiliser à plein le stockage par le froid qui permettra, justement, ce report dans le domaine de la culture, c'est-à-

luttant contre

dire là où il est, d'une façon générale, le plus délicat.

En ce qui concerne les conserveries, j'ai en ma possession quelques chiffres que je tiens à votre disposition. Sur ce point précis, je répondrai à ceux d'entre vous qui me poseront des questions. Si ces dernières ne sont pas suffisamment nombreuses, je laisserai une note au secrétariat de la commission qui pourra vous en donner communication.

En terminant, je veux dire que, dans les circonstances actuelles, il est indispensable de s'inspirer d'un certain nombre d'idées, à savoir que l'adaptation se fait du passage d'une économie agricole de pénurie à une économie agricole de marché. Cela pose des problèmes particulièrement préoccupants qui provoquent, d'ailleurs, de grandes inquiétudes, psychologiques, voire matériellement justifiées, dans les milieux paysans, mais qui peuvent se traduire pour le plus grand bien, si le "virage" est pris dans les meilleures conditions. On ne peut considérer comme un mal, pour le pays, le fait de passer de l'économie de pénurie à l'économie de marché. Le problème consiste à savoir de quelle façon s'effectue le passage.

Dans ces conditions, je rappelle une partie de mon exposé sur lequel j'ai tenu à insister plus spécialement tout à l'heure, à savoir :

1°) que le problème se pose de façon différente dans chacun des secteurs et que c'est chacun des secteurs qui ~~pose~~ son problème propre;

2°) que l'effort d'exportation est loin d'être nul, même pour l'année 1949. Dans un ~~ertain~~ nombre de domaines, il peut être assez considérable pour 1950, à deux conditions d'une part, que les pouvoirs publics s'en préoccupent et que les organisations professionnelles s'adaptent à l'effort nécessaire avec le maximum de sérieux et, d'autre part, que soit réalisée cette politique de stockage qui permette de répartir au mieux le marché intérieur. Il reste, dans les circonstances présentes, des possibilités considérables pour diminuer nos importations et pour mieux utiliser notre production, de façon à éviter ces pointes de pénurie ou d'abondance dont j'ai déjà eu l'occasion d'entretenir le Conseil de la République.

Ces possibilités d'exportation, utilisées à plein et au mieux, peuvent réserver à l'agriculture française de considérables débouchés.

- 23 -

M. LE PRESIDENT. Je remercie M. le ministre de son exposé. Je demande à ceux d'entre vous qui ont des questions à poser d'être très brefs. M. le ministre se tient à votre disposition pour y répondre.

La parole est à M. Capelle.

M. CAPELLE. J'ai écouté, avec beaucoup d'intérêt l'exposé de M. le ministre. Je regrette cependant qu'il n'ait rien dit de cette question cruciale, à l'ordre du jour en ce moment, qui est celle de la betterave, des alcoolos, etc...

M. LE PRESIDENT. La parole est à M. Primet.

M. PRIMET. Je voudrais poser à M. le ministre quelques questions précises sur des sujets particuliers. J'aimerais savoir : 1°) en ce qui concerne les oléagineux, notamment, quelle est la provenance des 12 milliards d'oléagineux importés, et dans quelle proportion figurent les arachides d'A.O.F.;

2°) pour quelles raisons les huileries sont menacées de chômage, notamment une que M. le ministre connaît bien, l'huilerie de la Marche à Château-Gontier;

3°) les quantités exactes de vin importé, alors que notre production suffit à nos besoins, et l'origine de ces vins;

4°) l'origine des crustacés et si ceux d'A.O.F. représentent la majorité; <sup>importés</sup>

5°) en ce qui concerne les exportations de blé, quelles sont les perspectives pour les prix. M. le ministre peut-il nous assurer que nous ne serons pas concurrencés, en Allemagne, par le marché américain, pour le million de quintaux à exporter;

6°) quel est le pourcentage des <sup>expor</sup> importations françaises en Allemagne par rapport au chiffre global des importations allemandes, pourcentage qui était, au cours des années précédentes, de l'ordre de 1 à 2 %.

Enfin, 7°) si vous avez envisagé l'exportation de porcelets, en raison des difficultés rencontrées dans notre pays dans ce domaine.

Telles sont les questions essentielles que je voulais poser à M. le ministre.

M. LE PRESIDENT. La parole est à M. Durieux.

M. DURIEUX. Je veux tout d'abord demander à M. le ministre s'il est au courant du malaise qui semble exister, à l'heure actuelle, en ce qui concerne la vente des céréales secondaires produites dans la métropole, et si l'on peut avoir la certitude qu'il n'est pas effectué d'importations de céréales secondaires pouvant nuire à notre situation. Je dirai que nous n'en avons pas le sentiment.

Par ailleurs, il y a un domaine dans lequel peut-être les importations ne sont pas poursuivies, je veux parler de celui des tourteaux. Il serait sans doute utile que M. le ministre, s'il le peut, nous donne des renseignements à ce sujet.

En ce qui concerne les oléagineux, M. Primet a rappelé les 12 milliards d'importation dont j'avais déjà entretenu la commission lors d'une audition, de M. Pinay, je crois. Dans ce domaine, une grande inquiétude règne chez les producteurs, en particulier ceux qui ont ensemençé du colza dans les régions du Nord et du Pas-de-Calais. La garantie de prix est une bonne chose, mais la garantie de vente est un problème tout à fait différent.

Pour l'élevage, un malaise existe également. Nous aimerais savoir que des dispositions ont été prises pour limiter les importations afin de ne plus être obligés de livrer aux abattoirs les produits de notre élevage.

Quant aux importations de bovins hollandais, nous n'avons pas la certitude qu'il ne soit importé que du bétail de qualité soumis à tous les contrôles nécessaires. Nous aimerais, à aussi, avoir des éclaircissements.

La question que je pose maintenant rejoint celle posée par M. Capelle précédemment. Je ne sais, monsieur le ministre, si vos services vous ont transmis une lettre par laquelle je vous demandais quelle était la quantité de sucre, en provenance de Hollande, ayant pénétré en France et plus spécialement dans les docks de Cambrai, et quels étaient les noms des importateurs et de ceux qui avaient bénéficié des licences.

J'ai demandé au directeur des docks de Cambrai, s'il lui était possible de me fournir des renseignements à ce sujet. Cet honorable fonctionnaire m'en renvoyé à d'autres services en déclarant qu'il ne pouvait répondre favorablement à ma demande. Là encore, nous voudrions

obtenir quelques éclaircissements afin de pouvoir, avec M. Capelle, rassurer les producteurs de betteraves de la région du Nord et des autres régions productrices.

M. LE PRESIDENT. La parole est à M. Naveau.

M. NAVEAU. J'ai plusieurs questions à vous poser, monsieur le ministre. J'aimerais savoir : 1<sup>o</sup> en ce qui concerne l'amnistie des amendes infligées aux producteurs de fromages de garde, si les producteurs de fromage de Hollande de la région du Nord bénéficient de cette mesure d'amnistie.

2<sup>o</sup>) quelle est la proportion des amendes pour les producteurs de beurre fermier.

3<sup>o</sup>) si les importations de beurre, décidées en août et octobre en raison de la sécheresse, sont terminées, ou si elles ne le sont pas, quel est le tonnage restant à parvenir en France.

4<sup>o</sup>) quels moyens sont envisagés pour financer et garantir le stockage du beurre et si vous êtes décidé à libérer le marché des produits laitiers ou à continuer la garantie des prix.

5<sup>o</sup>) en ce qui concerne les bovins hollandais, dont vous entretenait tout à l'heure mon collègue Durieux, je vous ai demandé de rétablir les droits de douane. Si réellement les prix pratiqués actuellement en Hollande sont suffisamment élevés pour y concurrencer la baisse de commerce en France, il est à craindre que, dans quelques mois, on nous interdise de rétablir ces droits de douane qu'il serait important dépendant, de rétablir le plus tôt possible

6<sup>o</sup>) quant à l'exportation de porcs vers l'Angleterre, vous nous avez dit que vous pensiez pouvoir effectuer une péréquation par le fonds de garantie des produits d'exportation. De quelle façon allez-vous alimenter ce fonds et quelle est actuellement la différence entre le prix des porcs en France et en Angleterre.

M. LE PRESIDENT. La parole est à M. Brousse.

M. BROUSSE. Je voudrais parler, tout d'abord de la libération des échanges. Vous nous avez dit que, jusqu'à présent, il ne semblait pas que cette libération des échanges ait été catastrophique, du point de vue agricole, et n'avoir reçu aucune réclamation de la part de l'ensemble

d es organisations agricoles. Je me permets de vous signaler que j'en ai moi-même reçu, notamment en ce qui concerne l'importation de vaches laitières de Hollande. Sur ce point, je rejoins ce que disaient MM. Durieux et Naveau, à savoir que, depuis un certain temps, des importations de vaches laitières ont eu lieu et qu'elles causent un préjudice assez sensible à notre élevage. Depuis un mois environ, j'ai reçu des réclamations assez vives émanant d'organisations des régions d'élevage.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. J'ai signé, ce matin même, un décret rétablissant les droits de douane en ce qui concerne le bétail sur pied et les vaches laitières. Le taux en est fixé à 35 %. Je crois donc la question résolue.

M. BROUSSE. Vous nous avez indiqué, d'autre part, que l'utilisation d'hectares libérés se trouve accrue du fait de la motorisation. Cela provient également du fait que, depuis la libération, certains agriculteurs manifestent la volonté d'intensifier leur production et que, dans certaines régions, on a pratiqué une culture plus intensive qu'auparavant. Le nombre d'hectares de jachères, par exemple, a été nettement réduite.

Je voudrais faire remarquer qu'il s'agit là, d'une façon générale, d'un problème extrêmement important au point de vue économique agricole, car pour faire baisser les prix de revient, en agriculture, on est très souvent amené à augmenter la production tout en augmentant la productivité. C'est essentiellement l'augmentation de la production qui entraîne la baisse des prix de revient. Il faut permettre à cette production accrue de s'écouler. C'est un problème que nous ne pouvons pas étudier à fond, aujourd'hui, mais qui doit se poser non pas seulement au ministère de l'agriculture, mais aussi au ministère de l'économie nationale.

En ce qui concerne la politique de stockage, vous avez cité le cas des céréales secondaires. Je comprends parfaitement que la politique de stockage n'aille pas sans la politique de son financement. On concevrait difficilement, en effet, l'organisation du marché sans prévoir les moyens de son financement. On ne l'a pas fait l'année dernière, j'espère qu'on le fera, cette année, le plus rapidement possible.

Je suis également d'avis que la capacité de stockage des céréales est insuffisante. Dans ces conditions, croyez-vous qu'il soit opportun, au moment où l'on veut ac-

croître le stockage, de diminuer la prime de stockage et de ramener de 700 à 500 francs par ~~quantité~~, ce qui empêchera bon nombre de coopératives de stockage de faire les efforts financiers nécessaires alors qu'on aurait pu trouver d'autres moyens de supprimer, par exemple, la subvention prévue pour le pain sans en augmenter le prix. Ceci est une autre question, mais je tiens à protester contre cette diminution de la prime de stockage qui va amener beaucoup d'organismes stockeurs à renoncer aux efforts financiers qu'ils avaient déjà prévus.

M. LE PRESIDENT. La parole est à M. Couinaud.

M. COUINAUD. Je vais être très bref puisque certains de mes collègues m'ont devancé dans les questions que je voulais moi-même poser à M. le ministre.

Il en est que je désire cependant lui poser.

1<sup>o</sup>) Pour quelles raisons, lorsque nous avons exporté du blé, étions-nous déficitaires sur ce marché ? Il me semblait que le prix français était presque à parité avec le prix mondial.

2<sup>o</sup>) On a parlé du stockage du beurre. Je n'y reviendrai pas puisqu'aussi bien nous sommes tous d'accord sur cette question. Quant à la garantie de prix, il me semble qu'on pourrait la donner en créant immédiatement une caisse de garantie de prix qui donnerait une garantie aux producteurs. Ainsi on se procurerait plus facilement les sommes nécessaires au stockage du beurre et on ne se trouverait plus dans l'obligation d'en importer, ce qui correspond en réalité à une importation de devises et constitue une politique qui heurte tous les cultivateurs et les agriculteurs.

3<sup>o</sup>) Avant toute exportation il faut se soumettre à des quantités de formalités administratives, passer par trois ou quatre ministères, ce qui revient à conclure le marché trois ou quatre mois après que le pays importateur n'a plus besoin de nos produits.

Il serait nécessaire de simplifier ces formalités et prévoir des représentants de la profession dans les commissions qui traitent avec les organismes d'Etat. Souvent les marchés sont passés par des personnes pleines de bonnes intentions, mais nullement qualifiées pour le faire.

M. LE PRESIDENT. La parole est à M. Hoeffel.

M. HOEFFEL. J'ai été étonné d'apprendre que, sur les exportations de blé, nous subissions une perte d'environ 600 francs, alors que nous importons encore des céréales secondaires dont le prix de revient est supérieur à celui de notre blé.

D'autre part, nous avons exporté de la viande, l'année dernière, pour près de 6 milliards de francs. Il me semble que le bénéficiaire de cette exportation a été le marchand et que la profession n'en a retiré aucun résultat.

M. LE PRESIDENT. La parole est à M. Louis André.

M. LOUIS ANDRE. Mes chers collègues, je veux soulever une première question. Il ne s'agit pas d'une question à poser à M. le ministre, mais d'une question déjà évoquée par plusieurs de nos collègues et qui est celle de l'importation de vaches hollandaises.

Les droits de douane sont rétablis depuis ce matin, au taux de 35 %. En 1946, une décision avait été prise fixant ces droits de douane à 45 %.

Les éleveurs se sont émus du fait qu'on a importé des vaches hollandaises de mauvaise qualité. C'est tellement vrai que les associations d'élevage ont été alertées par des éleveurs de Hollande qui leur ont dit à peu près ceci : craignant la mauvaise renommée que pourrait avoir, à l'étranger, la race hollandaise, nous tenons à vous signaler que les marchands français "écrèment" le marché hollandais, ramassent toutes les "carnes" qu'ils peuvent trouver et les expédient en France. Ces marchands viennent ensuite chez les cultivateurs français et leur disent : nous avons la permission d'importer des vaches hollandaises avec un pourcentage tout à fait serré, c'est ce qui fait que nous importons des vaches de mauvaise qualité.

Ne serait-il pas possible de porter le taux des droits de douane de 35 à 40 %.

En ce qui concerne les exportations, le problème est beaucoup plus compliqué. La plupart des cultivateurs s'imaginent qu'il suffit d'aller proposer de la viande en Allemagne ou en Angleterre pour qu'aussitôt les Anglais ou les Allemands, trop contents de se précipiter sur de la viande française, l'achètent.

De l'avis de voyageurs qui se sont rendus récemment en Allemagne, c'est que les boucheries et les charcuteries

- 29 et 30 -

sont remplies de viande. Contrairement à ce que l'on croyait, il n'y a pas bien longtemps, les Allemands paraissent produire de la viande en quantité suffisante pour satisfaire leurs besoins. Sur le marché allemand, les efforts entrepris doivent se poursuivre.

Quant au marché ~~anglais~~, on ne peut rien faire avant la fin des élections. On peut toutefois le prospector, mais je ne pense pas qu'on puisse y pénétrer et avoir des commandes fermes. Selon le résultat des élections, la politique économique anglaise sera maintenue, renforcée ou modifiée.

J'estime indispensable, pour l'élevage français, d'avoir une politique d'exportation en Grande-Bretagne. Alors ~~se~~ posera la question des prix. Les Anglais sont des commerçants avisés et nous avons affaire à des concurrents qui ne jouent peut être pas le jeu d'une façon parfaitement loyale qui voudraient, eux aussi, se maintenir sur ce marché. Il faut bien dire que si nous exportons des porcs en Angleterre, l'Angleterre ne nous les achète pas. C'est la France qui rembourse une dette de viande en viande et c'est le Gouvernement français qui paie les porcs. Il faudrait en arriver à ce que les Anglais nous achètent, non seulement des porcs, mais aussi du beurre.

Si la question des prix peut nous laisser rêveurs, il n'en reste pas moins qu'il va falloir faire des sacrifices. Il serait donc nécessaire de penser à la création d'une caisse de compensation.

Etant donné que tous les problèmes se tiennent, je ne vous apprendrai rien, monsieur le ministre, en vous disant que les organisations professionnelles de l'élevage, en particulier, ont demandé depuis plusieurs années, la création d'une taxe unique sur la viande. Le jour où elle sera décrétée, il sera possible d'y ajouter la somme de 4 frs par kilogramme pour permettre l'exportation, 4 francs étant le résultat de calculs effectués avec plusieurs de mes collègues.

Peut-être, à ce moment-là, pourra-t-on prévoir des exportations régulières sur l'Angleterre avec l'aide de cette caisse de compensation qui serait alimentée par les 4 frs ajoutés à la taxe unique. Le marché anglais est le seul en Europe, actuellement qui nous permette d'envisager chaque année un programme d'exportations régulier.

L'Allemagne que nous croyions être un gros marché importateur de viande ne se révèle pas comme tel. C'est un marché qui doit importer des qualités de viande un peu particulières.

En ce qui concerne le marché anglais, j'estime qu'un effort doit être fait par les producteurs et que le Gouvernement doit prendre l'initiative de cet effort en prospectant ce marché. Je demanderai au Gouvernement de tenir compte de cette demande de création de taxe unique sur la viande et de bien l'étudier d'après les circonstances actuelles. Je lui demanderai aussi de prévoir, en plus de cette taxe unique, un versement de 4 francs (ce qui représente 2 p.100 du prix de la viande) de façon à développer le plus possible les exportations vers l'Angleterre.

Je voudrais maintenant répondre à M. Hoeffel qui nous a dit que les exportations que nous avons faites ont bénéficié surtout au commerce et que si nous attendions les initiatives des fonctionnaires de la profession nous n'arriverions jamais à rien. Lorsque nous sommes en face de personnes dont le métier consiste à proscrire les marchés étrangers, si elles arrivent à des résultats, il est normal qu'elles aient le bénéfice de leurs efforts. Par conséquent, en ce qui concerne les exportations, je demanderai que le Gouvernement accepte la coopération de personnes qui ont l'habitude de ces exportations.

Vous savez que les exportations sont extrêmement variables d'un jour à l'autre. Voici un exemple: les Anglais jusqu'à maintenant mangeaient du porc congelé, mais dernièrement ils se sont aperçus que peut-être du porc salé pourrait leur convenir, et en quelques jours, ils ont adopté ce nouveau point de vue. Lorsque nous nous trouvons en présence d'un pareil changement, il est certain que si nous nous adressons simplement à des fonctionnaires de l'administration ou de la profession, nous serons toujours en retard d'une semaine sur nos concurrents qui, eux, savent ce qu'il faut faire.

Par conséquent, je demande que l'on permette à des commerçants privés de s'occuper des exportations en leur assurant un bénéfice normal, et en s'entourant naturellement du contrôle qui s'impose, car il ne faut pas non plus qu'ils ruinent la production.

En ce qui concerne le stockage des céréales, permettez-moi aussi de vous dire qu'il y a des stockeurs intéressants; ce sont les cultivateurs. Il ne fait pas de doute qu'avec la prime de conservation, c'est-à-dire "0", les cultivateurs ne sont pas prêts à stocker. Ainsi, actuellement, ils n'ont aucun intérêt à conserver leur blé. Je voudrais donc que le Gouvernement étudie également pour l'avenir les primes de conservation de stockage chez le cultivateur lui-même.

M. Bénigne FOURNIER. J'avais une seule question à poser au sujet du stockage du blé. M. le ministre nous a dit tout à

...

l'heure que les moyens dont nous disposions n'étaient peut-être pas suffisants en fonction surtout d'une livraison prématurée qui s'est produite cette année et qui peut se produire encore à l'avenir.

Bien d'autres facteurs que ceux indiqués par M. le ministre ont joué; je citerai en particulier la température, les besoins de trésorerie, l'importance de la récolte, etc. Ne serait-il pas possible, pour pallier la déficience de stockage, d'accorder aux cultivateurs une prime de conservation ?

Je rejoins encore ce qu'a dit tout à l'heure M. Brousse au sujet de la ~~maximum~~ diminution de la prime de stockage qui est accordée aux coopératives, prime qui passe de 7 francs à 5 francs 50, et qui met nos coopératives dans une situation extrêmement difficile.

Je voudrais bien avoir de la part de M. le ministre, des apaisements en ce qui concerne le financement de la récolte prochaine en blé. Au moment de la récolte, nous allons avoir des stocks dans toutes nos coopératives, malgré les exportations que nous pourrons faire et il faudra assurer en même temps ce stockage et le financement de la récolte qui viendra. Je voudrais donc avoir quelques assurances de la part de M. le ministre sur les moyens de financement qui doivent être envisagés dès maintenant.

M. LE PRESIDENT. Le Gouvernement réduira peut-être les surfaces ensemencées.

M. Bénigne FOURNIER. Il faudra tout de même payer les cultivateurs.

M. Jean DURAND. Comme mon collègue, M. Primet, l'a demandé tout à l'heure, je voudrais connaître l'importance des importations de vin en hectares et surtout en valeur, au cours de l'année 1949.

Je voudrais ensuite, dans toute la mesure du possible, avoir un aperçu de la nature des importations allemandes qui figurent dans cet accord franco-allemand. En ce qui concerne nos exportations en Allemagne, je voudrais également connaître quelle est la valeur de nos exportations en Allemagne en fruits et légumes et en vins, avec le détail pour les deux catégories de vins: vins d'appellation contrôlée et vins d'appellation courante.

Je désirerais poser une autre question au sujet de l'application du plan Bonn <sup>ve</sup> (2), en ce qui concerne le prix du vin

...

...

rouge à 10°. Je prétends qu'il ne peut y avoir aucun prix déterminé pour un vin en tenant compte seulement du degré; c'est seulement par la dégustation que l'on reconnaît vraiment la valeur d'un vin, même s'il ne bénéficie d'aucune appellation.

Je vous demande, si ce prix existe encore après la libération de la dernière tranche?

J'ai appris que dès à présent on préparait des importations de vins pour pallier la pénurie de la récolte de vins de consommation courante, et que dès les mois de mai et de juin, nous aurions des importations de vins étrangers en France.

Ceci m'amène à vous poser une dernière question: on ne parle plus de l'union douanière franco-italienne dont il a tant été parlé il y a quelques mois. Je me permets de vous demander où en est cette question.

M. DELORME. Monsieur le ministre, je voudrais solliciter des indications sur deux points particuliers. D'abord en ce qui concerne la production laitière, et plus spécialement la production des poudres de lait, vous savez que la poudre de lait a été un moyen commode auquel on a eu recours dans une période de pénurie. Je crois savoir que tous les stocks n'ont pas été écoulés et qu'à l'heure actuelle, des importations massives seraient en cours. Je tiens à insister d'autant plus que la France s'équipe, actuellement, dans le cadre du plan Monnet, pour produire elle-même une quantité importante de poudre de lait qui est destinée, soit à régulariser les cours intérieurs, soit aux exportations vers certains territoires, et en particulier vers l'Union française.

Je voudrais savoir s'il y a réellement des importations en cours, et si d'autres sont prévues.

D'autre part, la production fruitière est en progression constante dans notre pays et représente une source de richesse considérable, qui, jusqu'à présent n'a pas été entièrement exploitée. Je voudrais savoir s'il est vrai qu'actuellement on négocierait des importations de fruits en provenance de Suisse et d'Italie.

Je voudrais également connaître ce qui a été prévu pour l'exportation de notre production fruitière vers l'Allemagne, et en particulier ce qui est fait pour organiser la conquête de ce marché. En effet, si mes renseignements sont exacts, il s'agirait de 45 millions de dollars, mais sous une forme

...

de concurrence. En d'autres termes, si nous nous trouvons en concurrence avec d'autres pays, en particulier avec l'Italie, je voudrais savoir quel serait le programme prévu pour nous permettre d'arriver à la conquête des marchés.

M. SAINT-CYR. Monsieur le ministre, je désirerais vous poser une question qui rejoint en partie celle de M. Delorme. Aussi complet que soit votre exposé, je n'ai pas l'impression que le problème du lait tienne, parmi les préoccupations du Gouvernement, la place qu'à mon avis il mérite. Pour ma part, et nombreux je crois sont ceux qui partagent mon opinion - je suis assez inquiet pour l'avenir de la production laitière en ce qui concerne les prix et les débouchés. Il est incontestable que la production laitière a une importance considérable dans notre pays; on peut dire qu'elle alimente la trésorerie d'un grand nombre d'exploitants. Vous savez que cette production laitière s'est extrêmement développée. On parle de financer le report. C'est absolument indispensable et tout le monde est d'accord sur ce point, mais je crains que ce ne soit pas suffisant. Evidemment, s'il y a une sécheresse en 1950, le problème sera résolu, mais il peut y avoir une année humide et une production laitière considérable. Quels sont les débouchés que l'on pourra trouver, soit dans les territoires d'Outre-mer, soit dans des pays de l'occident? Dans le traité franco-allemand, je n'ai vu aucune allusion au débouché que pourrait offrir l'Allemagne à nos produits laitiers.

Quel est l'écart qui sépare actuellement les prix français des prix étrangers? Voilà un point sur lequel je désirerais être renseigné car, si nous n'avons pas l'espoir de pouvoir écouler la production laitière, soit dans les territoires d'outre-mer, soit à l'étranger, je pense que nous nous trouverons devant une situation très grave.

M. de PONTBRIAND? Je voudrais poser une question analogue à celle de M. André au point de vue de la prime de stockage du blé. Pourrait-on envisager d'augmenter nos exportations vers l'Espagne, étant donné que je crois savoir que ce pays expédie des pyrites en Angleterre et que celle-ci nous les revend par la suite? Il y aurait intérêt à procéder par échange direct.

Monsieur le ministre, comment envisagez-vous la résorption des stocks de sel marin, particulièrement importants en certains points.

M. Marcel LEMAIRE. Monsieur le ministre, je me permets de vous poser cette question qui est extrêmement importante: le Gouvernement a-t-il une vue d'avenir sur les répercussions que la mise en valeur de toutes les parties de l'Union française peut avoir sur l'économie de la métropole?

...

D'autre part je suis contre la politique de stockage du blé pour l'avoir connue en 1936 et pendant les années suivantes; je désire au contraire que l'on développe les exportations le plus rapidement possible. Vous pouvez mettre sur le marché 15 millions de quintaux.

Je voudrais vous demander ensuite de bien préciser que l'avoine n'est plus une céréale secondaire qui doit être semée en quantité, mais que l'on doit plutôt se tourner vers l'orge.

Enfin, je voudrais attirer votre attention sur la question de l'assolement, car actuellement ce n'est pas le problème de l'alcool qui se pose, mais le problème de l'assolement pour 1950-1951. J'ai l'impression que le Gouvernement et l'Assemblée nationale devraient penser que nous sommes à un mois des semis, que tout est labouré, et que c'est une partie de l'économie qui va disparaître.

M. de FELICE. Je voudrais poser une question indiscrète à M. le ministre.

Dans l'état actuel des choses, il est évidemment obligé de procéder par voie d'accords particuliers, soit avec l'Allemagne, soit avec l'Angleterre. Je pense que lorsqu'il siégeait à l'Assemblée de Strasbourg, sa conviction était que seul un accord d'ensemble des nations de l'Europe occidentale pouvait résoudre les problèmes. Je voudrais savoir si cette conviction s'est renforcée, ou si, au contraire, elle est allée en déclinant en raison des négociations qu'il a été amené à entreprendre avec les autres états.

M. LE PRÉSIDENT. Monsieur le ministre, je m'excuse du grand nombre de questions qui vous ont été posées, mais cela vous montre l'intérêt du débat.

Je voudrais tout de suite vous rendre compte des démarches que j'ai faites cette semaine avec notre collègue, M. Bataille, auprès de M. le président Bidault, de M. le ministre de l'agriculture et de M. le ministre des finances en ce qui concerne les betteraves. Comme vient de le dire et de le souligner très justement M. Lemaire, le Gouvernement a oublié qu'il ne s'agit pas d'un problème d'alcool, mais plutôt d'un problème agricole en général.

Je voudrais rappeler que le plan Monnet a prévu pour 1952 en tenant compte du plan betteravier, 85 millions de quintaux de blé. Par conséquent, l'année prochaine, si on n'a pas prévu les débouchés nécessaires, il est possible que l'on nous dise de restreindre également les surfaces ensemencées en blé, mais il ne faudra pas nous le dire au moment où le blé sera semé. C'est la grande question que j'ai indiquée à M. le président

...

...

Bidault qui l'a très bien comprise.

Au moment où les terres ont été préparées, au moment où l'on est même en train de semer, il n'est pas possible de penser que le Gouvernement laissera 70.000 hectares qui risquent de ne pas être ensemencés avec autre chose. Par conséquent, je crois, monsieur le ministre, que pour 1950 il est nécessaire de rester dans le statu quo, quitte à prévoir pour 1951 de nouvelles dispositions. Comme vous l'avez dit tout à l'heure, il s'agit de l'orientation de la politique agricole française et peut-être même, d'un renversement de cette politique.

Voyez ce qui s'est passé. Jusqu'à présent le plan Monnet prévoyait deux stades: le premier constituait à assurer l'alimentation de notre pays par les agriculteurs français, et le deuxième visait à développer l'équipement pour exporter des produits agricoles.

On avait prévu ~~ça~~ pour le blé dont l'exportation devait nous permettre d'obtenir des devises nécessaires à l'achat des autres produits dont nous aurions besoin. Aujourd'hui, c'est une politique de débouchés que vous avez essayé de faire par l'intermédiaire des accords franco-allemands et des accords avec l'Angleterre dont on a parlé tout à l'heure.

Vous nous avez dit que l'erreur a été faite l'année dernière au moins de juin; or, je voudrais souligner que précisément j'ai adressé à ce moment-là une lettre à M. Pflimlin en lui signalant la nécessité absolue de stocker du beurre et de la viande pour ne pas être plus tard dans l'obligation d'importer. Il y a une préthore de produits laitiers, ce qui n'empêche pas d'avoir actuellement sur le marché parisien du beurre du Danemark.

D'autre part, vous savez ~~que~~ l'effort qui a été fait en ce qui concerne le lait en poudre. Je crois savoir qu'un certain nombre de contrats ont été passés; le lait en poudre arrivera donc au mois de juin, c'est-à-dire au moment où il y aura beaucoup de produits laitiers. Nous pensons que si on avait suivi l'avis de la commission de l'agriculture, c'est-à-dire que si on avait adopté le principe de la liberté des produits laitiers, l'agriculture française ne risquerait pas d'être à la veille d'une catastrophe.

Nous désirons la sécurité du lendemain et c'est pour cette raison que nous demandons maintenant au Gouvernement de renverser totalement sa politique agricole et de dire une fois pour toutes ce qu'il veut.

...

Si on a obtenu pour la betterave les 420.000 hectares prévus par le plan Monnet, ~~en ce qui concerne les 95 millions de quintaux de blé prévus par le même plan~~, nous ne sommes pas arrivés à ce <sup>différent</sup> résultat. Si on ne prévoit pas pour l'agriculture française un équipement frigorifique, un équipement de stockage, et surtout une organisation meilleure des marchés et des débouchés, je vous dis qu'en 1952 nous nous retrouvons avec un endettement que nous n'avons jamais connu.

Vous avez demandé pour la betterave 40.000 francs par hectare, mais on n'a pas pu rembourser, car pour la récolte de betteraves de l'année dernière il y a 1.800 millions de la caisse nationale de crédit agricole qui ne peuvent être disponibles pour faire de nouveaux ~~prêts~~ à court terme et de nouveaux ~~prêts~~ de campagne.

Il y a aussi des agriculteurs qui ont acheté des tracteurs et se sont adressés au crédit agricole pour obtenir des prêts de cinq ans. Un certain nombre de ces prêts de cinq ans viennent à échéance et les agriculteurs ne vont pas pouvoir payer les annuités.

Voilà par conséquent dans quelle situation nous allons nous trouver si le Gouvernement ne prend pas les mesures nécessaires et énergiques qui s'imposent. Je vous assure qu'il n'est pas possible de dire, maintenant que tout est prêt~~z~~ et que tout est semé: "Nous réduisons de 70.000 hectares la <sup>surface</sup> ~~montant~~ des ensemencements de betteraves."

C'est une "pilule" que vous devez avaler par la faute du Gouvernement. J'ai signalé cette situation à M. le ministre de l'agriculture et également à M. Lacoste au moment de la discussion sur les carburants. M. Edgar Faure a remis à M. Petsche au mois de juin une note qui nous donnait satisfaction. M. Petsche et le Gouvernement n'ont pas voulu prendre de décision. Nous le regrettons.

Monsieur le ministre, je vous dis, nous allons au devant d'une catastrophe pour l'agriculture française. C'est le statut vitimole que pendant vingt ans on a eu de la peine à mettre sur pied qui va se trouver remis en question. Je suis sûr, monsieur le ministre, comme vous appartenez à un département agricole, que vous défendrez le point de vue des agriculteurs qui est celui de la justice. (Applaudissements)

M. Marcel LEMAIRE. M. de Bardonnèche s'excuse de ne pas être là et demande s'il n'est pas possible d'obtenir des licences d'exportations de ~~taurillons~~ taurillons pour l'Italie. J'ajoute que cela serait intéressant car il se fait actuellement un marché clandestin.

...

M. LE PRESIDENT. Il paraît que le Gouvernement français a passé un accord avec le Gouvernement allemand en ce qui concerne la parité des prix intérieurs et d'exportation du charbon, mais qu'en échange nous lui avons promis la parité des prix des potasses l'Alsace. Il y a une péréquation à faire car les mines d'Alsace vont augmenter leurs prix dans des conditions importantes.

Enfin, je voulais vous signaler que nous sommes le seul pays en Europe où le prix du carburant agricole est le même que le prix du carburant ordinaire. Dans tous les autres pays, qu'il s'agisse de l'Angleterre, de la Suisse, de la Belgique ou de l'Italie, le carburant agricole est moins cher que l'autre carburant et l'on soutient l'agriculture de cette façon. J'insiste sur ce point; M. le ministre de l'agriculture nous a promis de nous donner satisfaction; j'espère que ce sera bientôt une réalité.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Monsieur le président, je m'excuse d'avance si je ne réponds pas en détail à chacune des questions qui m'ont été posées; je crois que leur nombre même sera ma justification. Si j'oubliais quelque chose d'important vous n'auriez qu'à me le rappeler. Si la plus grande partie de vos questions s'adressent au secrétaire d'Etat aux affaires économiques, il y en a aussi dans le nombre qui ne sont pas directement de mon ressort.

En ce qui concerne la viande, les droits du tarif douanier sont de 40 p.100 pour les veaux, 25 p.100 pour les veureaux, 35 p.100 pour les vaches, et 35 p.100 pour les boeufs. Ce sont ces droits, tels qu'ils existaient, que nous avons rétablis. Comme le disait M. le président Brousse, si jusqu'à maintenant j'ai été saisi de réclamations en ce qui concerne les vaches laitières, je crois que les prix qui m'ont été signalés sont tels qu'ils permettent l'application d'un droit de 35 p.100.

M. Lemaire, en dehors du droit rétabli sur les vaches laitières, s'intéresse au droit rétabli sur les moutons. Je lui dit tout de suite que je n'ai aucune objection à lui faire. Il y a eu effectivement quelques importations de moutons dans les circonstances présentes.

En ce qui concerne les autres droits je les rétablirai progressivement, comme je l'ai toujours dit aux représentants de l'agriculture qui sont venus me trouver, mais, tant que le problème de l'hiver n'avait pas été posé, la température était très favorable à l'alimentation en viande. Je pense qu'il ne reste plus que de brefs délais pour donner satisfaction ~~aux~~ au voeu que vous avez émis les uns et les autres en cette matière.

...

...

Une demande présentée par M<sup>e</sup> le sénateur André me gêne profondément; c'est celle relative à la taxe unique sur la viande. En effet, premièrement elle ne me vise pas personnellement, deuxièmement, je partage son avis. Dans ces conditions, il me devient particulièrement délicat<sup>de</sup> de prendre position pour défendre un système que j'attaquais moi-même comme député. Il me reste la solution de mettre en accord mes convictions de député avec mes convictions de ministre, pour les faire prévaloir en conseil des ministres.

En ce qui concerne le marché allemand, on a attribué en quelque sorte à mon optimisme le fait que les caractéristiques de l'accord franco-allemand m'avaient paru plus heureuses qu'elles ne le sont en réalité. Je crois qu'il y a vraiment un marché pour la viande en Allemagne de l'ouest qui peut assez largement offrir un débouché à nos exportations. Si vers l'Angleterre nous nous trouvons devant la concurrence habituelle des Pays-Bas et du Danemark, le total de la production de ces pays ne me paraît pas tel qu'il puisse satisfaire aux besoins de leurs marchés intérieurs, du marché britannique et de la totalité du marché de l'Allemagne de l'ouest. Les possibilités sont suffisantes pour que l'on puisse parler en ce domaine de prévisions raisonnables.

Je reconnais que les exportations de porcs vers la Grande-Bretagne présentent des difficultés autrement considérables. L'an dernier, les exportations vers l'Angleterre se sont trouvées impossibles, étant donné la différence importante de prix. Les 710 tonnes dont il s'agit à l'heure actuelle sont un remboursement de prêt. Ce n'est pas à cela que je pense quand je parle d'une exportation durable et d'un montant supérieur à 710 tonnes, puisqu'il s'agit si nous réussissons de 10.000 à 15.000 tonnes.

J'ai parlé tout à l'heure de facilités à l'exportation. Je répondrai en termes sybillins, parce qu'il y a l'O.E.C.E. J'ai obtenu que l'on traite les cochons français comme des automobiles, ce qui veut dire qu'ils seront aidés à l'exportation comme les automobiles. Il y a toujours eu à cet égard une certaine facilité donnée aux automobiles pour les remboursements de frais d'exportation.

Tel est l'essentiel des questions qui m'ont été posées sur la viande.

M. Saint-Cyr m'a reproché de n'avoir pas donné une place suffisante au lait dans mon exposé. Je ne vous cacherai pas plus longtemps que le problème du lait est pour moi un souci particulier. Vous avez posé la question des importations. Je vais vous donner les chiffres pour le beurre. J'avais cru que les importations décidées à un moment où l'approvisionnement manquait pèseraient fortement sur les cours. Cette crainte n'était pas justifiée. Pour les importations prévues en provenance des Pays-Bas, il reste 4.000 tonnes environ à faire; 180.000 tonnes en provenance de Hongrie (nous avions traité pour 200.000 tonnes avec la Hongrie) et 693.000 tonnes en provenance de Tchécoslovaquie. Ce qui n'a pas été réalisée représente quelques millions de tonnes en provenance des Pays-Bas et quelques résidus en provenance de Hongrie et de Nouvelle-Zélande. Les 8/10°

- 42 -

étant réalisés, vous voyez que les quantités qui restent à venir ne sont pas de nature à troubler le marché.

M. LE PRESIDENT. Le 15 mars il sera trop tard.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Il y a un problème de la poudre de lait. Après consultation des organismes professionnels laitiers un programme d'importation de poudre de lait a été mis sur pied. Bien entendu les conditions climatiques de l'époque étant défavorables, nous nous sommes efforcés en cours de réalisation du programme de laisser tomber la plus grande part possible. Mais il y a des engagements qui seront nécessairement encore appliqués, surtout en ce qui concerne les Pays-Bas et probablement la Suède. C'est là que nous rencontrons les difficultés les plus sérieuses. En ce qui concerne le lait américain ~~aux~~, les importations prévues ne seront peut-être pas réalisées.

M. LOUIS ANDRE. Dans l'établissement du plan Monnet il avait été question d'une certaine production de poudre de lait. On avait suggéré l'idée que dans les régions où la production laitière est difficile, on envoyait de la poudre de lait et on envisageait à ce moment là des stations de mélange eau et lait, ce qui reconstituerait un lait convenable.

Il faudrait penser que certaines régions sont favorisées par les importations de poudre de lait au détriment d'autres régions qui produisent leur lait d'une façon normale.

M. LE [ ] SECRETAIRE D'ETAT. Votre suggestion complète celles qui m'ont été souvent faites pour le développement de la poudre de lait, car cela pourrait permettre un débouché intéressant.

On m'a demandé : est-ce que les exportations de produits laitiers ne sont pas possibles ? Je vous répète que sur les 3 milliards de produits laitiers exportés au bon moment, au printemps et au début de l'été, il y a eu pour 2 milliards de fromages à pâte molle et qu'à l'heure actuelle les discussions de la commission mixte semblent prouver qu'il y a d'assez fortes possibilités d'exportation de camemberts et de fromages à pâte molle vers la Grande-Bretagne.

En ce qui concerne les fromages, d'autres questions m'ont été posées, qui n'ont aucun rapport avec l'importation ou avec l'exportation, mais où une autre espèce de préoccupation demeure actuellement, celle relative au prix du marché intérieur et ~~au~~ contrôle de ce marché. A cet égard, vous m'avez demandé pourquoi je n'avais pas rétabli la liberté des produits laitiers après avoir passé les accords que vous savez avec les coopératives et les affineurs des fromages de garde. Nous avons obtenu grâce à leur discipline, la diminution progressive des prix qui avaient

- 43 -

largement dépassé la taxe. A la suite de cet effort de discipline, comme je le leur avais promis, j'ai rendu la liberté au gruyère. Son prix a monté de 80 francs à Paris, et cela n'est pas d'un très grand encouragement pour moi à rendre trop tôt la liberté aux produits laitiers. Les producteurs de lait ne sont pas responsables de cette situation, mais ayant à faire à des organismes de vente tels qu'ils sont, je suis obligé de dire avec beaucoup de regret que j'ai été très déçu de voir les prix ainsi monter. Bien entendu il faut rendre la liberté aux produits laitiers aussi rapidement que possible, mais l'expérience que je viens de faire m'encourage à prendre quelques précautions dans le domaine des intermédiaires.

On m'a demandé si j'étendrais l'amnistie que j'avais décidée pour les fromages de garde aux fromages de Hollande ~~du Nord de la France~~ <sup>produits dans le</sup>

En ce qui concerne les amendes, vous m'avez demandé combien de cas avaient été signalés. Vous savez ce dont il s'agit. Toutes les amendes dont il a été question sont des amendes prononcées pour des faits remontant à 1948.

M. NAVÉAU. Je vous demande pardon, il y a eu quelques amendes prononcées par le contrôle économique contre des producteurs qui ont vendu directement aux consommateurs au prix de la taxe. Or il y a quelques amendes prononcées par le contrôle économique et un journal régional du nord écrit qu'on a enlevé toutes les sanctions aux producteurs de beurre fermier qui avaient vendu ce beurre jusqu'à concurrence de 666 francs. Je voudrais bien avoir une certitude.

M. LE PRÉSIDENT. C'est le prix de la taxe aux consommateurs.

M. LE ■■■■■ SECRÉTAIRE D'ETAT. Je peux vous indiquer que je n'ai pris aucune mesure de cet ordre, ni que je n'ai fait aucune intervention semblable. Ce n'est pas en réalité les amendes correspondant à des ventes de beurre jusqu'à 666 francs dont il a été question, ce sont toutes celles qui étaient inférieures à 10.000 francs selon le cadre de la loi.

Je voudrais dire un mot en ce qui concerne le stockage du beurre. Il est parfaitement exact que si le stockage des produits laitiers avait pu être fait à temps l'an dernier, nous aurions pu éviter le mélange importation-exportation. Je crois que cette année il faut étudier sérieusement la question. Je vous signale que le conseil national du crédit s'est penché au cours de trois réunions successives sur cette question avec les représentants de l'agriculture. Le principe de la garantie a été admis.

- 44 -

J'ai oublié tout à l'heure deux petites choses en ce qui concerne la viande. Je dois vous dire, en ce qui concerne les exportations de mulets vers l'Italie que les difficultés ne viennent pas de nous, mais du côté Italien. En ce qui concerne l'Espagne, il y a davantage d'exportations de mulets de la Grande-Bretagne vers l'Espagne. Avec l'Espagne, il y a des difficultés qui sont dues aux faibles moyens de paiement dont dispose ce pays.

Une autre question qui m'a été posée par M. Primet est relative aux importations de crustacés et de moules. Il n'y a pas eu pratiquement d'importations de crustacés.

Je dois dire qu'en ce qui concerne les chevaux, je voudrais bien être d'accord avec M. André. 450 chevaux ont été importés depuis plus de six mois et c'est tout. Je tenais à vous donner ce renseignement. Les chevaux sont arrêtés à l'importation depuis de nombreux mois.

M. LOUIS ANDRE. Il y a des contingents ouverts qui n'ont pas été réalisés. 3.000 chevaux du Danemark et 2.000 chevaux de Hollande. Mais ces affaires ne sont pas intéressantes.

M. LE ■■■■■ SECRETAIRE D'ETAT. En ce qui concerne la betterave et le sucre, il me sera difficile d'entrer dans les détails. L'exportation dans ce domaine ne peut pas aller très loin. D'autre part je ne peux parler de cette question qui sera évoquée ce soir au conseil des ministres.

Je voudrais faire quelques observations sur des points importants qui sont ceux là mêmes que l'on m'a posés. Il s'agit des importations de sucre. Le ravitaillement d'une part et les services d'agriculture d'autre part se sont demandés si pour arriver à satisfaire les besoins de la consommation en sucre, il ne fallait pas prévoir des importations de sucre de 450.000 tonnes. J'ai proposé des estimations beaucoup moins pessimistes que celles des services et je me suis refusé même à l'époque à envisager des importations de 250.000 tonnes et que j'ai pensé les fixer à 170.000 tonnes. Les sucriers ont établi entre 800.000 et 820.000 tonnes la récolte qu'ils avaient. C'est donc à 170.000 tonnes que se fixent les importations du sucre.

M. CATELLE. Il doit rester un report de 150.000 tonnes de la campagne précédente.

M. LE ■■■■■ SECRETAIRE D'ETAT. 85.000 tonnes. Je prends des précautions pour éviter que ce chiffre de 170.000 tonnes ne soit dépassé. Sur ces 170.000 tonnes, il y a 30.000 tonnes de sucre en provenance de Hollande et 25.000 tonnes qui passent

- 45 - 50

par la Hollande mais qui sont en réalité une opération de compensation avec l'Argentine.

En ce qui concerne les céréales secondaires, de nombreuses questions m'ont été posées. Les comparaisons de prix sont gênantes, car il y a deux façons de comparer les prix. Il y a les prix à l'importation et à l'exportation. Lorsqu'on dit que les céréales secondaires françaises ne sont pas plus chères que celles d'Amérique du Sud, qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que les céréales secondaires se trouvent au prix du marché international. C'est l'écart des frêts qui fait toute la différence et j'attire l'attention d'un certain nombre d'entre vous sur ce point.

Il y a deux prix de comparaison : il y a le prix de chacun des pays qui permet la concurrence internationale et le prix intérieur qui profite d'une certaine protection. C'est pourquoi j'ai insisté sur la nécessité de nous orienter vers des productions qui peuvent supporter la concurrence avec les céréales secondaires venues de loin et qui ont leur frêt à payer en surplus.

En ce qui concerne les graines oléagineuses, des questions m'ont été posées par M. Primet. Vous m'avez parlé de la garantie d'écoulement. Je peux vous dire, monsieur le sénateur, qu'il n'y a aucune inquiétude à avoir dans les circonstances présentes quant à la question des prix. Il y a des règles établies et de toutes façons, comme le disait M. Dulin, ce qui compte c'est que les cultivateurs soient prévenus suffisamment à l'avance pour orienter leurs productions.

Il y a le problème des textiles nationaux. A l'heure actuelle, notamment en ce qui concerne le lin, la subvention est de l'ordre de 1.700 millions par an. Les ressources de la taxe d'encouragement à l'industrie textile sont insuffisantes pour faire face au découragement. Il faut parer ce découragement de la production textile nationale. Le Gouvernement doit résoudre ce problème.

- 51 -

Il faut que, associées au Gouvernement, les deux Assemblées s'empressent de résoudre ce problème.

On m'a demandé, enfin, quels étaient les chiffres relatifs aux importations de vins. Ces importations ont dépassé 900.000 hectolitres, se répartissant ainsi :

- 350.000 <sup>hecto</sup>litres en provenance d'Espagne
- 400.000 ~~litres~~ en provenance du Portugal
- 200.000 ~~litres~~ en provenance de Grèce.

Elles ont permis de faire face à nos besoins à un moment de soudure particulièrement difficile.

M. ~~Jean~~ Durand, je crois, m'a parlé du plan Bonave, appelé du nom d'un de mes fonctionnaires, et m'a demandé ce que j'entendais par prix du vin à 10 °. Je lui réponds que cela ne compte pas, c'est à la qualité qu'on juge le vin. Comme ~~consommateur~~, c'est mon point de vue absolu et je suis d'accord avec M. Durand. Ce sont les prix des marchés de Nîmes, Béziers, Perpignan, dont se servent tous les intermédiaires qui permettent d'assurer le contrôle sur lequel nous nous sommes finalement mis d'accord avec les viticulteurs.

Les questions d'importations ont été discutées avec eux et vous connaissez les décisions prises par le Gouvernement dans ce domaine.

En ce qui concerne les légumes et les fruits, peu de questions m'ont été posées. Nous en avons expédié, au début de l'année, pour une somme de 15 milliards de francs. Par conséquent, en récolte favorable, nous avons des possibilités dans ce domaine et nous pouvons être largement exportateurs.

L'accord franco-allemand prévoit une opération en matière de pommes de terre de primeurs qui correspond à 20.000 tonnes, soit 1.500 <sup>00</sup>dollars, et de légumes, herbes, champignons pour une somme de 2.500 <sup>00</sup>dollars. En ce qui concerne les fruits, il n'y a pas de limitation à l'exportation de fruits, à destination de l'Allemagne. Cet accord nous réserve de très larges possibilités.

Je voudrais enfin, ~~parler~~ des accords internationaux et notamment de l'accord conclu avec l'Espagne. Ce pays est fort demandeur de nos produits agricoles, mais peu payeur. Nous pouvons cependant exporter ces produits et faire d'énormes opérations avec l'Espagne. C'est un problème délicat à résoudre qui est le propre des gouver-

nements, quels que soient le régime et les tendances représentées. Actuellement, l'Espagne n'a pas de moyens propres et elle nous doit de l'argent.

La Grande-Bretagne a pris position et, si mes souvenirs sont exacts, elle s'est réservée une part importante. J'espère que la question des oranges s'améliorera lorsque l'Afrique du Nord aura terminé la livraison du gros de sa récolte ; il y a là un passage difficile et je compte sur vous pour me défendre contre certains de vos collègues représentants de l'Afrique du Nord, dont je comprends les inquiétudes.

M. CAPELLE. Le Maroc achète son sucre à l'étranger, alors que l'Espagne, qui nous fournit des agrumes, nous achète du sucre, en retour. Ne pourrait-on pas appliquer le même statut au Maroc ?

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Je crois, monsieur Capelle, que vous êtes, comme moi, au courant des questions marocaines. Dans les circonstances présentes, le Maroc est beaucoup plus à l'aise que l'Espagne pour discuter. Je le dis franchement et c'est là, peut-être, un des résultats des investissements de toute nature effectués au Maroc.

La discussion, avec le Maroc, bien que s'agissant d'un protectorat, est souvent plus délicate, étant donné la puissance devant laquelle nous nous trouvons.

Je retiens votre suggestion, mais le Maroc est moins rétif pour payer son sucre cher, alors qu'il aurait la possibilité d'acquérir du sucre de canne à meilleur marché.

M. CAPELLE. Nous faisons cependant un sacrifice en achetant ses oranges !

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Par rapport aux quantités venant d'Algérie, celles provenant du Maroc sont moins importantes. Je tiens à dire à M. Capelle combien la situation est difficile, à cet égard, au cours des négociations. C'est un débouché indispensable pour l'équilibre tel que je le prévois, en 1951, une fois réalisé l'équilibre définitif de la <sup>modulation</sup> ~~betterave~~ française de betterave.

Une question m'a été posée au sujet de l'union douanière franco-italienne. Les experts sont de nouveau en contact et je dirai même que, lorsque j'ai eu l'occasion de

- 53 -

discuter avec les organismes agricoles, ces derniers se sont aperçus que l'union douanière présentait peut être infinitémoins de danger, d'après les premières apparences, qu'une libération des échanges, dans le cadre de l'O.E.C.E., poussée trop hâtivement.

Je pense que le Parlement sera bientôt saisi de l'accord franco-italien qui a paru trop souvent critiquable beaucoup plus par son esprit que par ses termes. Cela provient sans doute du fait que les précautions prises par les négociateurs n'ont pas toujours été comprises par ceux qui se sont occupés du problème et qui ne se sont pas attachés à étudier les conditions dans lesquelles l'accord avait été négocié.

En ce qui concerne le problème soulevé par M. le président Dulin, à savoir si nous supprimerons le double prix des potasses, la question ne se pose pas exactement en ces termes.

A l'O.E.C.E., la France a demandé la suppression des doubles prix, mais nous nous heurtons à des oppositions très sérieuses et je n'ai pas l'impression que la question sera réglée dans un avenir assez proche, en ce qui concerne les potasses. Soyez assurés, cependant, que je ferai mon possible pour que nous gardions un régime qui permette, dans le relatif au moins, que le prix des potasses livrées à l'agriculture française ne subisse pas de hausse. Il ne faut pas se dissimuler qu'on enregistre actuellement, une tendance très forte à la hausse.

Répondant à l'appel de M. le président Dulin, je suis très favorable à la détaxation des engrangés. Ce système, appliqué dans d'autres pays, permet aux cultivateurs de payer moins cher l'engrais dont ils ont besoin.

Cette question sera examinée au cours du Conseil des ministres de ce soir. Je ne puis donc pas, pour l'instant, indiquer la position définitive du Gouvernement.

En terminant, à ceux qui ont rappelé l'inquiétude qui s'est manifestée dans les milieux agricoles en présence d'excédents dans certains domaines, je répondrai que la récolte de vin, cette année, pose un certain nombre de problèmes.

Certains secteurs essentiels : viande, lait, céréales, offrent de larges possibilités. Ce sont ceux pour lesquels il faut trouver des débouchés. Je tenais à l'indiquer.

Il a pu sembler ainsi que le disait M. le président Dulin, au moment où on est arrivé à une sorte de tournant et où les résultats obtenus ont permis de franchir une première étape qu'une réadaptation se soit avérée nécessaire et, ainsi que l'a très justement fait remarquer la fédération nationale des exploitants agricoles, que les problèmes de la garantie d'écoulement des produits soient devenus aussi importants que ceux de la garantie de prix. C'est un problème nouveau auquel on ne peut reprocher à personne d'avoir attaché la même importance qu'au départ où les besoins se présentaient dans tous les domaines à la fois. C'est ce nouveau problème qui est à la base même du succès des efforts des cultivateurs pour redresser la culture française et c'est cet effort que nous devons faire tous ensemble afin que la culture française acquiert cette position qui a paru chimérique à l'étranger, voire même en France.

M. LE PRESIDENT. Avez-vous encore, mes chers collègues, des questions à poser à M. le ministre ?

M. PRIMET. Non, car il n'y répondrait pas. M. le ministre n'a pas répondu, en effet, à la question que je lui ai posée, à savoir quel est le pourcentage des importations françaises en Allemagne par rapport à ses importations totales.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Je m'excuse, monsieur Primet, mais si je n'ai pas répondu à votre question, c'est que je ne savais pas sur quelles bases je devais le faire. S'agit-il de la période qui a précédé la guerre ou de la période actuelle ?

M. PRIMET. A quoi cela correspond par rapport à l'ensemble des importations allemandes.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. A l'ensemble des importations agricoles allemandes en prévision pour les six mois à venir ?

M. PRIMET. Je demande quel sera le pourcentage de ce que l'Allemagne va importer de France par rapport au total de ses importations.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Je ne sais pas quel sera le montant total des importations allemandes, mais je puis vous indiquer que le chiffre de 1 ou 2 % dont vous faisiez état tout à l'heure sera certainement dépassé, en ce qui concerne les importations en provenance de France. Ce

- 55 -

pourcentage est peut être de 10, 15 ou 20 %, je ne le sais pas exactement. Le niveau des importations allemandes s'accroît au fur et à mesure que l'Allemagne reprend une certaine activité. Il n'est donc plus de contingent sur lequel on puisse compter de façon ferme.

M. ~~JEAN~~ DURAND. Au sujet des céréales secondaires, des importations sont-elles encore prévues ?

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Nous devons recevoir encore 250.000 tonnes de maïs en provenance d'Argentine.

M. BÉNIGNE FOURNIER. M. le président Dulin avait soulevé, tout à l'heure, la question du carburant agricole. Cette question intéresse au plus haut point les petites exploitations en particulier. Dans vos indications vous n'avez rien dit des différents prix.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Si je n'en ai rien dit, c'est parce que cette question n'est pas de mon ressort. Le prix de l'essence, produit importé, est fixé par les Finances. Vous aurez la réponse à cette question, demain matin, lorsque les décisions du Conseil des ministres seront connues.

M. ~~JEAN~~ DURAND. Je voulais poser une autre question, à savoir quelle sera l'importance des produits agricoles que nous importerons d'Allemagne, en vertu de l'accord franco-allemand ?

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Nous importerons d'Allemagne peu de choses étant donné la faible production allemande. Il est prévu, dans les importations, un contingent pour les plantes vivantes et produits de floriculture, de 50.000 dollars, et pour les graines de betterave sucrière, de 150.000 dollars.

M. ~~JEAN~~ ANDRE. Les droits de douane sont-ils supprimés sur les graines de betterave ?

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Les droits de douane ont été supprimés, une heure et demie après l'audition d'une délégation de sénateurs. La décision porte sur les bières, vins, produits agricoles, le tout représentant largement moins de ~~1~~ million de dollars.

M. LE PRESIDENT. C'est peu.

M. BROUSSE. Pour en revenir à la question des céréales secondaires, j'estime qu'en matière d'importation on doit être très coulant. Si, à un moment donné, ces importations ont été nombreuses, elles répondaient à la nécessité d'augmenter notre production de viande. Aujourd'hui les conditions ne sont plus les mêmes. D'autre part la production française en céréales secondaires pourrait être orientée vers d'autres céréales que l'orge, l'avoine, etc... dont on parle habituellement, vers le maïs, par exemple, pour lequel des débouchés pourraient être facilement trouvés en France.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Je ne suis pas aussi sûr que vous qu'il y ait déjà surproduction en matière de céréales secondaires.

M. BROUSSE. Je dis que les demandes de céréales secondaires sont certainement moins abondantes qu'il y a deux ou trois mois, car la question de la production de la viande ne se pose pas aujourd'hui comme elle se posait à ce moment-là.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Je précise qu'il s'agit effectivement de 250.000 tonnes de maïs à livrer d'ici le mois d'août, mais que, dès à présent, des offres nous sont faites dont il s'agira de savoir si nous leur donnerons satisfaction ou non pour réexporter ces 250.000 tonnes de maïs vers les pays demandeurs. Tout dépendra de la situation de notre marché, ainsi que vient de l'indiquer M. Brousse, à savoir si nous aurons besoin ou non d'argent.

M. LE PRESIDENT. Je suis sûr d'être l'interprète de la commission en remerciant M. le secrétaire d'Etat de son exposé si complet, véritable tout d'horizon, et des réponses qu'il a données aux questions posées par nos collègues. Vous avez pu apprécier, monsieur le secrétaire d'Etat combien cette commission est au courant de ces questions et je vous demande, en terminant, de lui faire confiance lorsque vous éprouverez quelque difficulté d'ordre professionnel dans le domaine agricole. Elle vous aidera dans la mesure de ses moyens et vous n'aurez, j'en suis certain, qu'à vous en louer.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Je dirai deux mots en terminant, qui correspondent au sentiment que vient d'exprimer M. le président. Étant chargé de l'économie nationale, j'ai déjà été entendu par les commissions de l'agriculture et de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République, mais je ne l'ai jamais été par celles de l'industrie et du commerce. Cela prouve que l'agriculture porte davantage d'intérêt à l'économie nationale que l'industrie et le commerce et que l'économie nationale met l'agriculture au premier

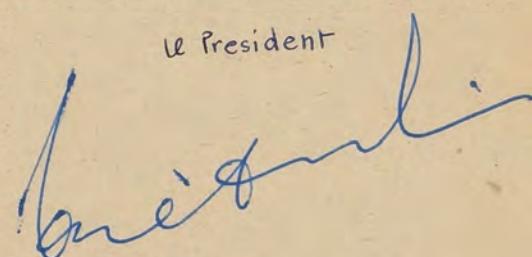
- 57 à FIN -

rang de ses préoccupations.

M. LE PRESIDENT. La séance est levée.

(M. le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques quitte la salle de commission à dix sept heures cinquante minutes.)

Le President



ML  
**CONSEIL**  
 DE LA  
**RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Présidence de M. DULIN, Président

Séance du mercredi 22 février 1950.-

La séance est ouverte à 15 h. 40.

Présents : MM. Louis ANDRE, de BARDONNECHE, DRIANT, DULIN, Jean DURAND, DURIEUX, FERRANT, Bénigne FOURNIER, NAVEAU, VOYANT.

Excusés : MM. BRETTES, COUINAUD, Robert GRAVIER, de PONTBRIAND, RESTAT, SAINT-CYR.

Absents : MM. BATAILLE, CAPELLE, CHAMPEIX, DELORME, DOUSSOT, de FELICE, HOEFFEL, LE LEANNEC, LEMAIRE, PRIMET, RUIN, SAIAH, TUCCI.

- 2 -

## Ordre du Jour

I - Rapport de M. de Pontbriand sur la proposition de résolution (n° 949, année 1949) de M. BROUSSE, tendant à la reconduction de prêts aux producteurs de betteraves.

II - Questions diverses.

## Compte-rendu

M. DULIN, Président, indique à ses collègues que le Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Crédit Agricole, réuni ces jours derniers, a réglé le problème de la reconduction de prêts aux producteurs de betteraves.

Dans ces conditions, il estime désormais sans objet la proposition de résolution (n° 949, année 1949) de M. Brousse tendant à la reconduction de prêts aux producteurs de betteraves.

La Commission se rallie à cette opinion.

M. LE PRESIDENT rappelle, ensuite, les démarches qu'il a effectuées auprès de M. le Président du Conseil au sujet du problème de l'alcool et des betteraves.\*

Il croit pouvoir indiquer que M. E. Faure, Secrétaire d'Etat aux finances serait prêt à accepter une solution transactionnelle qui donnerait satisfaction aux betteraviers.

En ce qui concerne l'équilibre financier de la régie des alcools, il propose le retour à un certain nombre de mesures employées avant 1939.

Cet équilibre serait assuré par :

- 1°) les taxes à l'importation des hydrocarbures ;
- 2°) la taxe sur la vente qui serait autorisée des apéritifs à base d'alcool ;

/...

- 3 -

3°) le versement au budget de la régie du prix représenté par le contingent réservé par le service des poudres aux besoins de la défense nationale.

Enfin, il importe, selon lui, de remettre en vigueur sans tarder l'article 6 du Code des impôts directs, ayant trait à l'incorporation de l'alcool dans l'essence.

Ces ressources nouvelles permettraient de réduire le prix de cession de l'alcool qui pourrait être utilisé en plus grande quantité par les industries de produits chimiques.

M. VOYANT estime que le problème de l'alcool doit être étudié et résolu dans son ensemble et non par des mesures provisoires.

◦ ◦ ◦

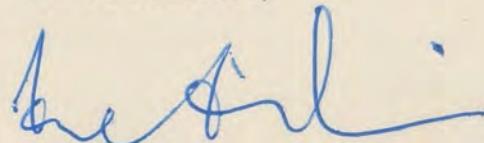
M. LE PRESIDENT appelle l'attention de ses collègues sur les problèmes de la production agricole en Afrique du Nord, et les incidences de la libération des échanges sur le commerce de produits agricoles entre Métropole et Afrique du Nord.

Il estime qu'une délégation de la Commission de l'Agriculture devrait se rendre dans les trois pays : Algérie, Maroc, Tunisie en vue d'examiner sur place cette situation et propose, à ses collègues, de demander au Conseil de la République d'octroyer à la Commission de l'Agriculture des pouvoirs d'enquête en vue de lui permettre de réaliser cette mission qui pourrait avoir lieu entre le 15 et le 31 mars.

Il en est ainsi décidé.

A 16 heures 20, la séance est levée.

Le Président,



MJ.

**CONSEIL  
DE LA  
RÉPUBLIQUE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

PARIS, LE .....

**COMMISSION DE L'AGRICULTURE**

-----  
Présidence de M. DULI N, président

-----  
Séance du mercredi 8 mars 1950

-----  
La séance est ouverte à 15 heures 10

Présents : MM. Louis ANDRE, de BARDONNECHE, BRETTES, CAPELLE, COUINAUD, DARMANTHE, DULIN, Jean DURAND, DURIEUX, de FELICE, FERRANT, Bénigne FOURNIER, Robert GRAVIER, HOEFFEL, LE LEANNEC, Marcel LEMAIRE, PASCAUD, de PONTBRIAND, RESTAT, SAINT-CYR, VOYANT.

Excusés : MM. BATAILLE, DOUSSOT, DRIANT.

Absents : MM. DELORME, NAVAU, PRIMET, RUIN, SAIAH, TUCCI.

-----  
**ORDRE DU JOUR**

I - Organisation du voyage d'information d'une délégation de la Commission en Afrique du Nord.

II - Questions diverses.

-----  
.../...

Ag. 8/3/50.

- 2 -

## COMPTES RENDUS

M. DULIN, président, propose à ses collègues d'arrêter la date du voyage de la mission d'information de la Commission en Afrique du Nord, et la composition de cette délégation.

Il précise que le but de ce voyage est l'étude de l'organisation de la production agricole et la synchronisation des échanges agricoles entre les trois territoires de l'Afrique du Nord et la Métropole.

Il estime que ce travail doit être fait d'urgence en raison de l'incidence de la libération des échanges décidée par l'Organisation Européenne de Coopération Economique.

M. le Président demande aux Commissaires désirant faire partie de la délégation de se faire connaître.

MM. Capelle, Driant, Durand, Gravier, Le Léannec, Naveau, de Pontbriand et Voyant se font inscrire.

M. LE PRESIDENT craint que cette délégation ne soit un peu trop importante mais prendra ses dispositions en conséquence.

Il indique que réglementairement quatre membres seulement peuvent faire partie de cette délégation.

MM. Dulin, Gravier, Naveau et Voyant sont désignés officiellement. La date de départ est fixée au 20 mars.

## Blé

M. LE PRESIDENT donne lecture d'une lettre de l'Assemblée Nationale des Producteurs de Blé concernant la position de la France à la Conférence internationale du blé qui doit s'ouvrir prochainement à Londres.

Il interviendra auprès du Ministre de l'Agriculture afin de bien préciser la position de la Commission à ce sujet.

Il estime que le contingent d'exportation de la France doit être accru en raison de l'admission de l'Allemagne à

... / ...

Ag. 8/3/50.

- 3 -

l'Accord international.

La Commission se prononce, en outre, pour la réduction du taux d'extraction du blé qui devra être ramené au niveau du poids spécifique.

La Commission décide d'entendre au cours de ses prochaines séances :

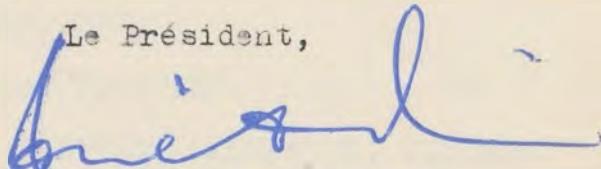
- M. Durand, Directeur Général de l'O.N.I.C. ;
- M. Deleau, Président de l'Association Nationale des Producteurs de blé ;
- M. Brisson, Président de l'Association Nationale de la Meunerie Française ;
- M. Lasserre, président de la Confédération Nationale de la Boulangerie.

A la demande de M. Saint-Cyr, M. le Président interviendra auprès du Président du Conseil et du Ministre de l'Agriculture en vue de souligner les graves répercussions du retard du vote du budget annexe des prestations familiales agricoles, spécialement sur la Trésorerie des Caisses, et pour demander que la procédure d'urgence soit requise par le Gouvernement à l'Assemblée Nationale.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 heures 10.

Le Président,



ALL

**CONSEIL  
DE LA  
RÉPUBLIQUE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

**COMMISSION DE L'AGRICULTURE**

Réunion commune avec la Commission du Ravitaillement  
et des Boissons.

Présidence de M. Dulin, Président

Séance du mercredi 15 mars 1950

La séance est ouverte à 15 heures 20.

Présents : MM. ANDRE, CAPELLE, COUINAUD, DOUSSOT, DRIANT,  
DULIN <sup>jeu</sup>, DURAND, DURIEUX, GRAVIER, HOEFFEL,  
de PONTBRIAND, RESTAT, RUIN, TUCCI.

Suppléant : M. RADIUS, de M. BATAILLE.

Excusés : MM. de FELICE, Bénigne FOURNIER.

Absents : MM. de BARDONNECHE, BRETTES, DARMANTHE, DELORME,  
FERRANT, LE LEANNEC, LEMAIRE, NAVEAU, PASCAUD,  
PRIMET, SAIAH, SAINT-CYR, VOYANT.

ORDRE DU JOUR

Audition :

1<sup>o</sup>) de M. Durand, Directeur Général de l'Office National  
interprofessionnel des céréales ;

.../...

- 2 -

2<sup>o</sup>) des représentants de l'Association Générale des Producteurs de blé.

COMPTE RENDU

M. DULIN, Président, annonce à ses collègues qu'il vient de recevoir une lettre de M. le Ministre de l'Agriculture lui faisant connaître que, n'ayant pas été averti suffisamment tôt, il n'avait pas autorisé M. Durand, directeur général de l'Office National interprofessionnel des céréales, à se rendre devant la Commission.

Le Président demande à ses collègues s'ils sont prêts à s'associer à une protestation énergique contre cette attitude discourtoise à l'égard d'une Commission parlementaire.

La Commission approuve son Président et se rallie à sa suggestion.

M. BROUSSE, Président de la Commission du Ravitaillement et des Boissons, s'associe, au nom de ses collègues, à la protestation de M. Dulin.

M. LE PRESIDENT regrette vivement cet événement à l'heure même où, grâce à ses efforts, vient d'être réglée l'irritante question des betteraves à sucre.

Il souligne, d'autre part, les graves incidences du retard apporté au vote du budget annexe des prestations familiales agricoles. Il se propose d'en saisir le Président du Conseil et le Ministre de l'Agriculture en leur demandant de bien vouloir proposer à l'Assemblée Nationale de l'inscrire à son ordre du jour avec la procédure d'urgence.

Il en est ainsi décidé.

M. BROUSSE indique à ses collègues que l'entrée de l'Allemagne à la Conférence Internationale du Blé a été acquise à la Conférence de Londres. Cette indication a été donnée par M. Alphand à la Commission des Affaires Économiques, il y a quelques heures.

.../...

- 3 -

M. LE PRESIDENT a suivi cette question avec attention et donne lecture de la lettre qu'il a envoyée à M. le Président du Conseil et au Ministre de l'Agriculture :

"Monsieur le Président,

"Selon une information parue dans la presse, les Etats-Unis et le Canada envisageraient, à l'occasion de la prochaine réunion du Conseil International du blé, de faire admettre le Japon et l'Allemagne à l'accord international du blé, à condition que leurs contingents d'exportations de blé soient relevés respectivement de 75 millions et 25 millions de boisseaux par an. Ces quantités correspondant sensiblement à la capacité d'absorption des marchés japonais et allemands, il faudrait en conclure que Etats-Unis et Canada envisageraient de se partager ces marchés.

"La Commission de l'Agriculture que j'ai l'honneur de présider, vivement émue de cette information, m'a prié de vous demander, au cas où elle serait fondée, de donner des instructions formelles à nos représentants au Conseil international du blé, afin qu'ils s'opposent au partage entre Etats-Unis et Canada des marchés nouvellement admis.

"La position prise par les Pays d'Amérique du Nord serait, en effet, en singulière contradiction avec les efforts tentés par les Pays européens en vue de la création d'un grand marché européen et de l'unification économique de ce continent.

"Bien plus, au moment où les Etats-Unis pressent, instamment, les Pays européens de libérer leurs échanges, on ne saurait concevoir qu'ils prétendent se réservent le quasi monopole de l'approvisionnement de ces marchés importateurs de denrées alimentaires, au moment même où d'autres Pays européens sont surproducteurs de ces mêmes denrées.

"Au cas où la position américaine l'emporterait, il conviendrait de réviser, sans tarder, les objectifs fixés à la production agricole française dans le cadre de l'O.E.C.E. afin d'éviter au cours des prochaines années une crise de surproduction sans précédent dans l'histoire de ce Pays.

"Il importeraît, alors, d'avertir le Gouvernement des Etats-Unis de la contradiction de sa politique qui, d'un côté, pousse les pays européens à développer leur production et, de l'autre, tend à leur fermer les débouchés, ce qui

.../...

- 4 -

aurait pour conséquence inéluctable de mettre en échec l'œuvre d'union européenne.

"Je pense que, dès maintenant, le contingent d'exportation de la France fixé dans l'Accord International du blé peut et doit être relevé ; au nom de la Commission de l'Agriculture, je me permets d'insister, Monsieur le Président, pour que le Gouvernement français donne des instructions très fermes à ses représentants pour s'élever contre les projets des Pays d'Amérique du Nord, faire valoir les contradictions de leur politique et réserver les droits de la production française dans le cadre de l'agriculture européenne.

"Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments de haute considération."

"Signé : A. DULIN"

Les Commissaires approuvent la position prise par le Président.

M. LE PRÉSIDENT rappelle que la Commission a décidé de procéder à une étude d'information sur le marché du blé et des céréales secondaires tant en ce qui concerne la production que la commercialisation.

Dans le cadre de cette étude, elle procédera à l'audition des représentants des professions ; associations des producteurs de blé et céréales, syndicats de la meunerie et de la boulangerie.

Il donne la parole à M. Deleau, président de l'Association Nationale des producteurs de blé.

M. DELEAU remercie la Commission et se félicite de la collaboration étroite qui s'est instaurée entre les Commissions parlementaires et les représentants de la profession. Il indique que deux problèmes préoccupent tout spécialement les producteurs de blé :

- 1°) le prix du blé de la prochaine campagne ;
- 2°) l'écoulement de la récolte.

Quant à l'éventuelle réforme de l'O.N.I.C, il indique que son association a une doctrine sur ce point et qu'elle a été adoptée par le Conseil Economique.

- 5 -

I - Le Prix du blé

Les dispositions réglementaires en la matière sont essentiellement :

- l'arrêté du 22 mars 1947,
- le décret du 1er octobre 1948,

qui déterminent les conditions de la fixation du prix, compte tenu des éléments du prix de revient. Ils constituent donc une garantie pour les producteurs mais laissent une large place à l'arbitraire gouvernemental, le Conseil Central de l'O.N.I.C. n'étant consulté que pour avis.

Il rappelle que les intéressés ont quelque raison d'être inquiets, tant en raison des récentes déclarations officielles que de la position prise par le Gouvernement sur le prix des betteraves à sucre.

Au nom de l'Association des Producteurs de Blé, il a adressé au Président du Conseil et au Ministre de l'Agriculture une lettre dans laquelle il demande au Gouvernement s'il est décidé à appliquer le mode de calcul légal sans en fausser le résultat, en d'autres termes s'il est décidé à appliquer loyalement la législation. Il demande, d'autre part, quelle interprétation il convient de donner aux déclarations que M. Valay, Ministre de l'Agriculture, faisait à la tribune du Conseil de la République en décembre 1949 : "La garantie des prix, disait-il, doit être revue, rééξaminée dans une perspective nouvelle".

Il insiste ensuite sur le potentiel de production de blé sans précédent dans l'histoire du pays. La collecte sera, cette année, de 60 millions de quintaux avec des emblavements de 4.200.000 hectares. On imagine ce qu'elle serait si l'on revenait aux 5 millions d'hectares d'avant guerre.

La récolte de 1950 sera, à son avis, supérieure à celle de 1949.

II - Ecoulement de la production

- a) Marché intérieur.
- b) Débouchés extérieurs.

.../...

- 6 -

a) Marché intérieur.

La consommation est limitée. On constate actuellement un phénomène qui est dans la ligne de l'évolution normale des civilisations : les Français mangent de moins en moins de pain. Cependant, cette consommation peut être accrue. Comment ?

Le taux de blutage, qui est actuellement de PS + 3, doit être ramené au-dessous du poids spécifique. Si cette mesure de bon sens n'a pas été déjà prise, c'est qu'elle se heurte à une question de prix. Elle se traduirait, en effet, par une élévation du prix du pain.

La politique de stockage.

M. DELEAU craint que l'on ait conçu le problème du stockage du blé en se disant que l'alternance, bonne et mauvaise récolte, solutionnerait le problème. Il estime cette politique à courte vue. Un report de 8 à 12 millions de quintaux environ sera nécessaire. Il importe de savoir comment il sera financé. Un stock de sécurité doit être fait, mais en dehors des organismes stockeurs.

En conclusion, M. Deleau demande que le prix du blé soit fixé loyalement. Il pense que l'action de la Commission de l'Agriculture peut avoir une influence déterminante lorsque ce problème sera évoqué. Il souligne, en outre, l'importance, chaque année accrue, des récoltes. Il laisse à M. Hallé le soin de traiter des débouchés extérieurs, mais indique que, si nous n'avons pas une politique d'exportation à l'échelle de la politique de production, la question de la résorption des excédents se posera rapidement.

L'Association des Producteurs de Blé a déjà envisagé les mesures qu'il conviendrait alors de prendre en vue d'éviter les catastrophes de l'avant guerre. Elle est pleinement consciente de la gravité du sujet. L'agriculture française est à la veille de faire un choix. Depuis un certain nombre d'années, on a conjugué le verbe produire à tous les temps et à toutes les personnes mais pourra-t-on marcher vers l'expansion ou retournera-t-on au malthusianisme d'avant guerre en limitant la production.

Pour conclure, il cite la maxime : "La politique, c'est l'art de rendre possible les choses nécessaires".

.../...

- 7 -

b) Débouchés extérieurs.

M. HALLE, conseiller technique de l'Association des Producteurs de Blé, traite ensuite de l'aspect "débouchés extérieurs" du problème du blé.

En 1948 et 1949, il y a eu deux fortes récoltes qui ont étonné les producteurs eux-mêmes et qui ont amené le Gouvernement à envisager l'exportation en vue d'écouler les excédents. Qu'a-t-il été fait au cours de la campagne 1949-1950 ?

## Remboursement :

- 1.350.000 quintaux à l'Italie.

## Exportation :

a) dans le cadre des Accords de Washington, au prix de 1 dollar,8 le boisseau :

- 870.000 quintaux, vers l'Angleterre et la Hollande;
- b) en plus des contingents inscrits dans l'Accord :
- 200.000 quintaux, vers l'Espagne,
- 400.000 quintaux, vers l'Egypte.

Au total : 2.820.000 quintaux.

Des négociations sont en cours avec l'Espagne, l'Egypte, la Finlande.

L'Accord commercial franco-allemand a prévu l'exportation de 1 million de quintaux mais les négociations sur le prix, en vue de la réalisation de cet accord, sont actuellement au point mort.

A quels obstacles se heurte-t-on ?

1) On n'a pas trouvé dans les cercles officiels : Gouvernement, Administrations, etc..., l'esprit exportateur. Il indique que les Administrations sont encore pénétrées de la mentalité de pénurie des années passées et qu'il leur faut acquérir au plus tôt "une mentalité exportatrice".

Alors que les silos sont pleins de tous côtés, l'O.N.I.C. tempère les ardeurs et conseille d'attendre. "Il ne faut pas courir le risque d'un manque de blé à la soudure", entend-on.

.../...

- 8 -

2) La position des pays exportateurs de l'Amérique du Nord et notamment des Etats-Unis.

M. Fitzgerald, au nom de l'E.C.A. (Administration de Coopération Economique), a protesté lors de l'exportation de blé français vers la Hollande.

A ce sujet, il donne connaissance de la lettre que M. Fitzgerald a adressé à l'Association Générale des Producteurs de Blé.

"Cher Monsieur,

"L'Office Parisien du Plan Marshall m'a envoyé une copie du très intéressant éditorial de votre bulletin du 18 janvier 1950.

"J'apprécie le fait que vous ne jugiez pas sur les apparences les commentaires apparemment tronqués qui ont paru dans la Presse française au sujet des déclarations qu'on a prétendu que j'avais faites au moment de l'annonce de la vente à la Hollande de 300.000 quintaux de blé français. Ce que j'ai dit c'est que :

"1°- Cette vente était conforme à la position de la France comme pays exportateur suivant l'accord international du blé ;

"2°- les autorités françaises étaient convaincues que la récolte était assez abondante pour faire face à tous les besoins français et en plus permettre au moins les exportations projetées en exécution de l'accord international du blé ;

"3°- enfin, que j'espérais que la France était bien sûre qu'elle pouvait se permettre de procéder à ces exportations, car il serait difficile par la suite de se servir des fonds du Plan Marshall plus tard en fin de campagne, pour payer, au cas où cela serait nécessaire, des importations de blé en France.

"Cependant, ma véritable raison de vous écrire est surtout pour vous assurer que les producteurs américains ne se sont pas opposés à la vente de blé français à la Hollande et ne désirent pas, j'en suis persuadé, s'opposer à une nouvelle expansion économique de la production de blé en France.

.../...

- 9 -

"Tout le monde sait qu'il y a en France, plus que dans tout autre pays européen, de grandes superficies de terre qui sont remarquablement bien adaptées à la culture du blé, et sur ces terres le blé peut vraisemblablement être produit à aussi bon marché et d'une manière aussi économique que dans n'importe quelle autre partie du monde. Dans de telles conditions, il est absolument logique que toutes les ressources qui peuvent être économiquement et judicieusement employées à la production du blé soient consacrées à ce but.

"En ce qui me concerne personnellement, de nombreux fonctionnaires du Ministère de l'Agriculture et d'autres Ministères peuvent confirmer le fait que, en maintes occasions, j'ai exprimé la conviction que la France était en mesure de produire d'une manière économique de plus grandes quantités de blé qu'actuellement, et j'ai souvent insisté pour que toute l'aide possible soit donnée pour augmenter la production de blé en France ~~surtout~~ toutes les superficies où elle était économiquement justifiée.

"Ce court exposé montrera clairement, je l'espère, à vous et à vos lecteurs, que ni moi-même ni personne d'autre à l'E.C.A., ni les producteurs de blé américains ne sont opposés à l'exportation des blés de France toutes les fois que ses ressources seront supérieures à ses besoins, et que, de plus, nous approuvons parfaitement une expansion efficace et économique de la production du blé en France.

"Vous pouvez vous servir librement de cette lettre, ou en citer des passages, comme il vous plaira.

"Sincèrement vôtre,

"D.A. Fitzgerald,  
Directeur de la Division  
Alimentation et Agriculture."

Il indique qu'un peu partout on a la sensation d'être en compétition avec les Américains qui ont à écouler des stocks importants. Ils envisagent même de vendre leur surplus au prix minimum de l'Accord de Washington, c'est-à-dire à 1 dollar, 5 le boisseau, le prix maximum étant 1 d., 8.

.../...

- 10 -

Le dumping des Etats-Unis est un grave sujet d'inquiétude pour la production française.

Il cite, à cet égard, le cas de l'Allemagne. En décembre, la délégation allemande proposait d'acheter plusieurs millions de quintaux de blé en France. Elle s'est heurtée à une grande réserve du Gouvernement français. On a alors parlé d'exporter des farines, ce qui a provoqué une réserve allemande. Finalement, on a inscrit 1 million de quintaux dans l'accord franco-allemand mais, sollicités par les Américains, les Allemands ne semblent pas pressés de réaliser cet accord.

Le Conseil International du Blé s'est réuni ces jours-ci à Londres. Les Etats-Unis et le Canada acceptent l'entrée de l'Allemagne et du Japon à la Conférence Internationale du Blé mais se réservent le monopole de l'exportation vers ces pays en demandant un relèvement de leurs contingents correspondant à la capacité d'absorption de ces marchés.

M. HALLE rappelle qu'il s'agit de renverser les courants d'échange d'avant guerre ; la France étant alors importatrice de produits alimentaires, le Gouvernement doit comprendre et avec lui les syndicats ouvriers que l'exportation de produits agricoles créera une capacité d'achat considérable sur le marché industriel français.

Il estime que le rendement moyen doit passer en cinq ans à 25 quintaux à l'hectare (moyenne décadaire).

Il est donc nécessaire de repenser la politique d'exportation française. Il appartient à la Commission de l'Agriculture de faire comprendre au Gouvernement que nous avons un potentiel de production énorme et une marge d'accroissement de production supérieure à celle de tous les autres pays européens.

En 1952, le déficit en blé de l'Europe demeurera de 90 millions de quintaux. La France peut combler ce déficit en intervenant pour 20 à 25 millions de quintaux.

La question qui se pose est de savoir si le marché européen cherchera à se ravitailler par ses propres moyens, en évitant les importations de la zone dollar ou si, au contraire, il recherchera les prix les plus bas possibles. L'Amérique ne peut, en même temps, pousser les pays européens à une politique de libération des échanges et leur fermer les débouchés naturels.

.../...

- 11 -

La France a une carte magnifique à jouer, mais il lui faut jouer cette carte avec une mentalité exportatrice.

Si les négociations avec l'Allemagne échouent, on abordera la prochaine campagne avec un report de 8 à 12 millions de quintaux. Dans ce cas, les négociations pour la fixation du prix du blé de la campagne prochaine se dérouleront dans des conditions défavorables pour les producteurs.

M. LE PRESIDENT remercie MM. Deleau et Hallé de leurs exposés précis et documentés. Il se félicite de cette collaboration confiante qui n'a pour but que de servir les intérêts de l'agriculture française.

M. DURAND estime qu'il faut réduire au plus tôt le taux d'extraction, exporter des farines, spécialement les farines étuvées vers les territoires d'outre-mer.

Il rappelle que M. Buron, lorsqu'il était venu devant la Commission, avait indiqué que nous avions perdu 500 à 600 francs par quintal de blé exporté vers la Hollande. Il demande aux représentants des producteurs de blé :

1°) si cette indication est exacte, alors que le prix du blé est plus élevé dans ces pays qu'en France ;

2°) si l'Association Générale des Producteurs de Blé envisage la possibilité d'un prix d'exportation pour le blé différent du prix du marché intérieur ;

3°) si elle est favorable à la détaxe des carburants.

M. BROUSSE est également partisan de ramener le taux d'extraction au poids spécifique. Il indique que M. Alphand, directeur des affaires économiques au Quai d'Orsay, avait évoqué, devant la Commission des Affaires Economiques, l'entrée de l'Allemagne à l'Accord international du blé, sans spécifier que son entrée était liée au relèvement des contingents des pays d'Amérique du Nord.

M. ANDRE ne croit pas que la modification du taux de blutage ait obligatoirement une répercussion sur le prix du pain.

M. HOEFFEL demande que l'on arrête sans tarder les importations de céréales secondaires.

.../...

- 12 -

M. CAPELLE propose qu'à côté du pain fait avec de la farine blutée à PS + 3 on vende du pain plus blanc et plus cher. Les consommateurs prononceront eux-mêmes le verdict.

M. CORDIER évoque l'extension de la culture des blés à grand rendement et à faible valeur boulangère.

M. COUINAUD estime que la politique d'exportation agricole n'est possible que si l'arbitrage n'est pas toujours opéré en faveur de l'industrie.

M. LE PRESIDENT demande la position de l'Association Générale des Producteurs de Blé sur la détaxe des carburants et aimerait connaître le prix du blé : 1) du marché mondial, 2) des Accords de Washington.

Il est partisan d'associer la profession à la négociation des accords commerciaux.

M. HALLE répondra d'abord à la question des prix du blé. Il indique que le prix fixé à l'Accord de Washington est inférieur au prix mondial. Il varie entre un maximum de 1 dollar, 8 et un minimum de 1 dollar, 5, le bushell, soit le quintal en francs : 2.300 + 350 (transport), soit 2.650 francs, pour le prix maximum, et 1.928 + 350 (transport), soit 2.278 francs, pour le prix minimum (prix de dumping).

Le prix français de 2.500 Frs le quintal n'est donc pas un obstacle à l'exportation.

Il ne voit pas comment M. Buron a pu parler d'une différence de 5 à 600 francs par quintal.

Quant aux sacrifices éventuels envisagés en vue de l'exportation, il indique que, si la profession obtient un prix normal sur le marché intérieur, elle admettrait volontiers que des sacrifices soient imposés à certains pour les quantités exportées. Quant aux modalités envisagées, elles sont à préciser.

Par contre, cette mesure ne pourrait pas être envisagée si le prix de base est faussé.

.../...

- 13 -

M. DELEAU estime que, si quelqu'un doit faire un sacrifice en vue de l'exportation, c'est d'abord l'Etat. Il serait moins coûteux pour lui de détaxer les blés exportés que de dénaturer ou de soutenir artificiellement les prix.

Quant à la détaxe des carburants, elle sera de peu de poids dans le calcul du prix de revient, qu'elle ne réduira pas sensiblement. Par contre, elle aidera les exploitations les mieux équipées au détriment des moins évoluées.

Il craint, d'autre part, que la plus mauvaise qualité de blé en valeur boulangère soit toujours la plus cultivée mais il dément les informations selon lesquelles les exportations françaises seraient rendues difficiles en raison de la qualité discutable.

Il estime, au contraire, que les pays importateurs de blés américains très forts ont besoin de blés de moins bonne qualité pour opérer des coupages.

Quant aux céréales secondaires, il est partisan de raccrocher leurs prix à celui du blé mais de rétablir la liberté des transactions. La liberté totale n'est pas souhaitable car elle créerait des variations à grande amplitude, et des spéculations. Un programme d'importation de 11 millions de quintaux de céréales secondaires a été établi pour la campagne 1949-1950. On ne saurait en faire grief au Gouvernement en raison de la situation très mauvaise de ce marché à l'automne. Toutefois, il convient de se dégager par tous les moyens possibles des contrats qui ne sont pas exécutés.

Il est nécessaire d'orienter la production vers l'orge et l'escurgeon car la consommation d'avoine tend régulièrement à diminuer en raison de la motorisation. Quant aux orges d'Afrique du Nord, elles sont fatallement en position difficile par rapport aux orges indigènes en raison de l'incidence du prix des transports et surtout de la manutention.

M. LE PRESIDENT remercie les représentants de l'A.G.P.B. de ces précisions complémentaires.

o  
o o

.../...

Audition des représentants de la  
Confédération Nationale de la Meunerie  
Française.

---

M. HEBERT, président de cet organisme, indique que le report de blé à la fin de la campagne sera de l'ordre de 12 à 15 millions de quintaux. Quelles solutions peut-on envisager en vue de le réduire ?

Consommer davantage :

1<sup>o</sup>) en réduisant le taux d'extraction. Cependant, on ne peut escompter beaucoup de cette mesure, un grand nombre de moulins travaillant actuellement en dessous du taux légal PS + 3 ;

2<sup>o</sup>) en autorisant le retour aux fabrications d'avant guerre, notamment des farines de gruau, destinées à des industries spéciales. Le W des farines actuellement autorisées varie entre 70 et 80, ce qui est insuffisant pour certaines fabrications.

Il convient, en outre, de rechercher et encourager la production de variétés de blé de bonne valeur boulangère en vue d'éviter les importations de blés américains ou canadiens.

Le problème qui se pose est de savoir si l'on maintiendra longtemps la réglementation de guerre, ainsi que le régime de répartition du travail qu'il impliquait, basé sur la formule 2 E + C.

3

2 E représentant les quantités de blé écrasées au cours des deux meilleures années entre 1936 et 1939.

C représentant le contingent de chaque moulin.

M. HEBERT estime que la meilleure formule serait celle qui régissait la meunerie entre 1936 et 1939. La Confédération Nationale de la Meunerie ne désire pas l'anarchie qu'entraînerait la disparition de l'O.N.I.C.

Il convient donc de rapporter l'arrêté du 7 février 1943 afin que le système de frais de compensation et de péréquation disparaîsse.

Il indique que l'Association Nationale de la Meunerie Française, dont M. Brisson est président, demande le retour à la liberté totale telle qu'elle existait avant 1936. Ce serait abandonner le principe de la taxation du blé auquel il demeure, quant à lui, attaché.

A l'heure actuelle, le dirigisme professionnel tend à prendre la place du dirigisme administratif. Des sociétés auxiliaires de meunerie, organismes de répartition et de vente, se substituent en effet aux organismes préexistants. Entre ces deux systèmes, il n'a pas de préférence ; il redoute que l'influence de certains intérêts fausse le mécanisme du système. Il convient de rétablir au plus tôt des relations directes entre meunier et boulanger.

M. JANVIER, Président du Syndicat des Meuniers de l'Orne, donne ensuite lecture de la lettre qu'il a adressée au Ministre de l'Agriculture sur la question blé-farine-pain. Elle tend à réfuter certaines allégations, émises au cours du récent débat agricole à l'Assemblée Nationale.

"Monsieur le Ministre,

"Au cours des récents débats qui se sont déroulés à l'Assemblée Nationale concernant la question du pain et de la liberté de choix du meunier par le boulanger, vous avez été amené à envisager la question Blé-Farine-Pain dans son ensemble.

"C'est ainsi que vous avez été amené à dire :

"que la liberté du choix du boulanger ne pouvait exister sans qu'auparavant on ait remis la liberté du taux d'extraction ou tout au moins ramené ce taux d'extraction à la valeur du poids spécifique du blé".

"Vous avez en ce sens parfaitement raison et vous êtes bien d'accord avec tous les intéressés et les professionnels pour dire que non seulement cette mesure est souhaitable, mais que techniquement elle s'impose étant donné l'importance de la récolte rentrée et les perspectives de la récolte future.

"Il y aurait à la prendre dès à présent deux grands avantages :

"a) celui d'utiliser les issues ainsi libérées du marché humain pour l'alimentation du bétail en réduisant d'autant l'évasion des devises consacrées à l'importation outrancière et ruineuse de céréales secondaires et de tourteaux ;

- 16 -

"b) celui de réduire dans de notables proportions le volume du report qui risque de peser d'un poids extrêmement lourd sur la commercialisation de la future récolte.

"Cette mesure qui aurait au moins l'avantage de ne pas faire manger actuellement les déchets par les humains pour faire manger dans quelques mois la farine noble aux animaux sous forme de blé dénaturé, rencontre pourtant votre opposition pour des raisons financières.

"Vous invoquez pour excuser votre refus l'incidence du retour de ces deux libertés sur le prix du pain et vous affirmez qu'avec la suppression des subventions qui accompagnerait ce retour le pain monterait en province de 4 à 5 francs par kilo.

"Cette conception des choses est foncièrement erronée. Pensant bien qu'elle n'a pu être exprimée par vous que par mégarde, je tiens pourtant à rétablir la vérité de façon irréfutable en démontrant les deux propositions suivantes :

"1°- Le prix du pain apparemment subventionné aujourd'hui est en réalité grevé d'une quantité de taxes dont le total est beaucoup plus important que la subvention accordée.

"En effet, voici le détail :

Le blé d'un prix nominal en culture de 2.500 francs subit une première retenue dite de "statistique" de .....	22 F. 50
Rentrant en coopérative, il paie une taxe, dite taxe à l'achat, de .....	25 F. 25
Au titre du financement des coopératives et des primes décadiques de magasinage, il est grevé d'une marge de rétrocession de ..... 105 F. 90	
Vendu en meunerie, il paie la taxe de 1,01 sur les transactions .....	26 F. 57
Rentrant au moulin, il est passible d'un versement dit "compensateur" innové par le système de répartition et parfaitement inutile, variable par département et dont le taux, modéré, pour l'Orne est de .....	70 F.

.../...

- 17 -

Les 80 Kgs de farine fabriquée avec un quintal de blé paient la taxe sur les transactions $\frac{80 \times 3614}{100} \times 1,01\% \dots\dots\dots\dots\dots\dots$	29 F. 20
Le G.R.F. perçoit 6 frs pour 100 Kgs de farine, soit $\frac{6 \times 80}{100} \dots\dots\dots\dots\dots\dots$	4 F. 80
Les Contributions Indirectes perçoivent une taxe dite "à la mouture" dont la moyenne s'établit à 3 Frs pour 100 Kgs de farine .....	2 F. 40
Les issues fabriquées sont vendues par la meunerie au prix taxé de 1.150 Frs le quintal. Elles sont passibles des taxes à la production et sur les transactions (5,50 et 1,01 %) sur le prix total de vente, ce qui donne par quintal de blé : $\frac{18 \times 1.150}{100} \times 6,96\dots\dots\dots\dots\dots\dots$	14 F. 40
Ce qui fait un total de taxes de .....	105,90
	=====

" En contre-partie :

" L'Etat subventionne les livraisons de farine d'un montant égal à la différence entre le prix de vente départemental et le prix de revient théorique.

" Cette différence est variable, elle atteint actuellement dans l'Orne la valeur moyenne de 75 francs par quintal de farine, ce qui représente par sac de blé .....

60 F.

" D'une part, l'Etat encaisse donc directement : 195 F.I2

" D'autre part, il verse .....

60 F.

" Il reste donc à son bénéfice, la somme de... 135 F.I2

" L'Etat, bien loin de subventionner aujourd'hui le marché du pain, alimente au contraire le budget général avec les impôts qu'il perçoit sur le pain.

.../...

- 18 -

"2°- L'augmentation provenant de la diminution du taux d'extraction serait très inférieure à l'incidence des taxes que l'Etat récupère aujourd'hui sur le marché du blé.

"En effet :

"Ramener le taux d'extraction de P.S. + 3 à P.S. correspond à faire passer 3 Kgs de farine actuelle en issues. La perte s'établit donc ainsi (pour l'Orne) :  $\frac{3.614 - 1.150}{100} \times 3 = 73 \text{ F. 92.}$

"Cette somme amputée du reliquat bénéficiaire de l'Etat, précédemment déterminé, laisse encore à ce dernier :

$$135,12 - 73,92 = \underline{\underline{61 \text{ F. } 20}} \text{ à son bénéfice.}$$

#### "CONCLUSION.

"Il est donc faux de dire :

"1°- que l'Etat subventionne le blé, la farine ou le pain ;

"2°- que la liberté rendue au taux d'extraction, comme aux transactions meunerie-boulangerie, amènerait une augmentation de la participation de l'Etat ou une augmentation du prix du pain.

"Par contre, il est vrai de dire :

"que le retour au régime d'avant guerre qui ne comportait pas cette trompeuse et ruineuse protection amènerait, toutes choses égales :

"1°- la diminution du prix du pain avec l'augmentation de sa qualité ;

"2°- le dégagement aujourd'hui incertain du marché du blé ;

"3°- une simplification des services de l'Etat noyés actuellement dans le recouvrement de taxes hétéroclites qui, malgré le versement de subventions moins importantes, laissent encore des marges déficitaires en raison des invraisemblables frais de fonctionnement occasionnés.

.../...

"4° - l'éviction à peu près totale de la fraude, par le retour à la conception d'un seul et unique prix du blé (système 1939)."

"Convaincu, Monsieur le Ministre, de ne vous avoir rien affirmé que vous ne connaissiez déjà, mais convaincu aussi qu'il était peut-être nécessaire de vous le remettre en mémoire, je ne doute pas que vous fassiez droit à notre requête, pour le plus grand profit des consommateurs et des contribuables français."

"Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de ma haute considération."

"Signé : Le Président,

Emile JANVIER  
Conseiller Général de l'Orne."

M. LE PRESIDENT demande à M. Hébert sur quoi il base son évaluation du report de blé à la fin de la campagne.

M. HEBERT indique que ses prévisions sont établies compte tenu des stocks existants et des quantités non encore livrées.

M. COUINAUD croit devoir conclure que deux tendances opposées s'affrontent au sein de la profession meunière :

- 1) les partisans du système élaboré en 1936 ;
- 2) les partisans d'une liberté totale qui permettrait une spéculation effrénée et le retour aux variations à grande amplitude que le marché du blé a connu avant 1936.

M. HEBERT estime que le système actuel encourage la fraude. Il évalue à 17 millions de quintaux l'écrasement frauduleux. L'Etat perdant 264 F, 68 par quintal, la moins-value qui en résulte pour le Trésor peut se chiffrer à 4 milliards 1/2.

M. LE PRESIDENT remercie les représentants de la Confédération Nationale de la Meunerie Française des précisions qu'ils ont bien voulu donner à la Commission.

- 20 -

Il propose à ses collègues de poursuivre ces auditions d'information au cours des prochaines séances.

Il en est ainsi décidé.

A 18 heures 20, la séance est levée.

Le Président,



M.J.  
CONSEIL  
DE LA  
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE .....

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Réunion commune avec la Commission du Ravitaillement et des Boissons

-----  
Présidence de M. DULIN, président

-----  
Séance du mercredi 26 avril 1950

-----  
La séance est ouverte à 15 heures 10

-----  
Présents : MM. André LOUIS, de BARDONNECHE, COUINAUD, DARMANTHE, DELORME, DULIN, Jean DURAND, DURIEUX, de FELICE, FERRAND, Bénigne FOURNIER, Robert GRAVIER, Marcel LEMAIRE, PASCAUD, de PONTBRIAND, PRIMET, RESTAT, François RUIN, SAINT-CYR, VOYANT.

Absents : MM. BATAILLE, BRETTES, CAPELLE, Jean DOUSSOT, DRIANT, HOEFFEL, LE LEANNEC, NAVÉAU, SAÏAH, TUCCI.

-----  
ORDRE DU JOUR

-----  
- Audition de M. Rabot, chef du service des relations extérieures du Ministère de l'Agriculture, sur le protocole additionnel du traité d'union douanière franco-italienne.

-----  
.../...

- 2 -

COMPTE RENDU

M. DULIN, président, donne la parole à M. Rabot, Chef du Service des Relations Extérieures au Ministère de l'Agriculture, sur le protocole additionnel du 7 mars 1950 au Traité d'union douanière franco-italienne.

la nature

M. RABOT ~~passé~~ tout d'abord, ~~en revue les~~ principales productions agricoles françaises et italiennes ainsi que ~~les~~ échanges commerciaux agricoles entre les deux pays.

Il indique que, en ce qui concerne la viticulture, les fruits et les légumes, les deux productions sont directement concurrentes et qu'une commission mixte composée de professionnels et de fonctionnaires est chargée d'étudier les problèmes spéciaux aux échanges de ces produits.

Le grand problème de l'Italie, poursuit-il, est l'excédent de main d'œuvre ce qui lui permet d'obtenir des prix de revient extrêmement bas.

Il rappelle succinctement les principales mesures envisagées par le Traité d'union douanière qui sont :

- 1°) la suppression des droits de douane à la frontière franco-italienne ;
- 2°) l'établissement d'un tarif commun franco-italien vis-à-vis des autres territoires mondiaux.

Le délai de réalisation des clauses de l'accord est fixé à six ans.

Des mesures seront étudiées en vue de réduire la différence des coûts de production et des législations sociales et économiques ; en attendant cette harmonisation, des dispositions compensatoires seront mises en vigueur.

Accord du 7 mars 1950

Le but recherché par les deux Gouvernements a été de faire quelque chose qui permette de dissiper le malaise créé par l'échec des expériences "Fritalux" et "Finebel".

Cet accord prévoit notamment :

.../...

- 3 -

- 1°) la suppression totale des restrictions quantitatives aux échanges franco-italiens sous réserve d'exceptions justifiées, cette mesure devant entrer en application dans l'année qui suivra la mise en vigueur du tarif douanier italien;
- 2°) l'élargissement des contingents existants pour les produits ne faisant pas l'objet de libération totale ;
- 3°) l'établissement d'un tarif douanier commun aux deux pays.

M. Rabot insiste sur les réserves incluses dans l'accord : "sauf exceptions justifiées", qui seront appliquées dans tous les cas et pour tous les produits où un minimum d'harmonisation ne sera pas réalisé.

Il ne peut être question, en effet, d'appliquer l'accord à des productions qui ne seraient pas capables de supporter la concurrence italienne.

M. Rabot indique, ensuite, que ces accords qui ne visent en fait que l'élargissement de restrictions quantitatives n'ont pas théoriquement à être soumis à la ratification du Parlement, c'est du moins l'interprétation donnée par les juristes du Ministère des Affaires Etrangères. Il n'en reste pas moins que l'opinion du Parlement influera grandement sur les suites qui seront données à ce protocole. Le Ministère de l'Agriculture doit, quant à lui, étudier, en accord avec les professionnels, la situation de chacune des catégories de produits.

M. de BARDONNECHE demande quelles mesures ont été prévues pour l'exportation de bétail et spécialement de mulets.

M. RABOT précise qu'il s'agit ici des clauses de l'Accord commercial ordinaire. Les exportations de mulets sont libres, les droits de douane étant réduits de 25 %. De plus, 2.500 tonnes de bêtes sur pied et 3.000 tonnes de viande figurent au poste des exportations.

M. PERIDIER est sceptique quant aux promesses qui ont été données. Il constate que les professionnels sont exclus de la commission chargée d'étudier la mise en œuvre du protocole qui est, en lui-même, contraire aux accords conclus au sein de l'O.E.C.E. Le chiffre de 75 % de libération des échanges franco-italiens dépasse les précisions de l'organisme intra-européen.

.../...

Agr. 26/4/50.

- 4 -

Ce protocole dépasse, en outre, le Traité d'union douanière lui-même qui prévoyait la suppression progressive des droits de douane et le maintien des contingents. De plus, le délai de six ans inscrit dans le Traité n'est pas respecté.

La production viticole française est particulièrement menacée par ces Accords.

M. RABOT estime, également, qu'il est dangereux de mener de front les deux opérations :

- union douanière
- libération des contingents

mais rectifie un point de l'argumentation de M. Péridier : le protocole du 7 mars n'est pas contraire à l'Accord initial, c'est une addition à cet accord.

Il assure ce dernier que la profession sera consultée par ses services.

M. de FELICE se demande si la méthode des accords bilatéraux est bonne. Il préférerait de beaucoup des accords généraux qui seraient/conformes au but poursuivi. Il voudrait que le produit des droits de douane et les taxes compensatoires soient employés à relever le niveau de vie des Italiens de façon à rendre possible l'harmonisation désirée.

M. LE PRESIDENT regrette que l'expérience soit tentée sur le terrain le plus défavorable qui soit entre des pays dont les économies ne sont nullement complémentaires. Il regrette que l'on ne tienne pas compte de l'inquiétude, des appréhensions des milieux agricoles et que l'on ait voulu précipiter l'opération.

M. LEMAIRE voudrait :

- 1°) que le Parlement soit mêlé aux négociations qui précèdent les Accords ;
- 2°) que l'on évite autant que faire se peut la méthode des Accords bilatéraux.

M. LE PRESIDENT remercie M. Rabot de son exposé. Celui-ci se retire.

M. LE PRESIDENT suggère à M. Péridier de transformer la question orale san débat qu'il a posée au Ministre des Affaires Etrangères sur ce problème, en une question orale avec débat qu'il présenterait au nom des deux Commissions.

.../...

Agr. 26/4/50.

- 5 -

M. BENE préfère la question orale sans débat, plus précise et plus claire.

Le débat, ouvert à tous, risque en effet, selon lui, de dévier de son objet essentiel.

M. LE PRESIDENT estime que ce problème mérite toute l'attention du Conseil de la République.

M. BENE ne croit pas que les deux choses soient incompatibles. La question de M. Péridier n'empêche nullement les Commissions de l'Agriculture et du Ravitaillement des Boissons de poser une question orale avec débat. *ea*

Il insiste sur l'urgence de la question posée par M. Péridier.

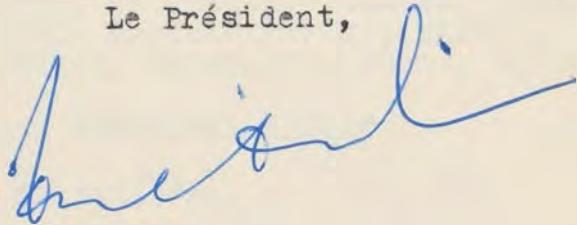
M. LE PRESIDENT décide, dans ces conditions, de poser une question orale avec débat au nom des deux Commissions.

Il en est ainsi décidé.

La Commission décide, sur la proposition de son Président, d'entendre au cours d'une de ses prochaines séances, M. Brisson, président de l'Association Nationale de la Meunerie Française, et M. Lasserre, Président du Syndicat de la Boulangerie.

A 17 heures 05, la séance est levée.

Le Président,



M.J.  
CONSEIL  
DE LA  
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Réunion commune avec la Commission du Ravitaillement et des Boissons

Présidence de M. BRETTES, vice-président

Séance du mercredi 3 mai 1950

La séance est ouverte à 16 heures 10

Présents : MM. Louis ANDRE, de BARDONNECHE, BATAILLE, BRETTES, CAPELLE, COUINAUD, Jean DOUSSOT, DRIANT, Jean DURAND, de FELICE, FERRANT, Robert GRAVIER, LE LEANNEC, Marcel LEMAIRE, NAVEAU, de PONTBRIAND, PRIMET, SAINT-CYR, TUCCI, VOYANT.

Excusés : MM. DULIN, Bénigne FOURNIER, RESTAT.

Suppléant : M. GEOFFROY (de M. DURIEUX).

Absents : MM. DARMANTHE, DELORME, HOEFFEL, PASCAUD, RUIN, SAIAH.

ORDRE DU JOUR

I - Audition de M. Brisson, Président de l'Association Nationale de la Meunerie Française, et de M. Lasserre, Président de la Confédération Nationale des Boulanger et Boulanger Pâtissiers, sur l'organisation du marché du blé.

.../...

Agr. 3/5/50.

- 2 -

II - Nomination d'un rapporteur sur la proposition de résolution (n° 210, année 1950), de M. Méric, tenant à inviter le Gouvernement à simplifier la procédure administrative concernant les travaux d'électrification rurale et d'adduction d'eau.

III - Questions diverses.

-----  
COMPTE RENDU

M. BRETTES, président, souhaite la bienvenue à M. Brisson, Président de l'Association Nationale de la Meunerie Française, et indique que la Commission aimerait connaître la position de l'organisme qu'il représente sur les problèmes de l'organisation des marchés "blé-farine-pain" et de la réglementation de la profession meunière.

M. BRISSON, Président de l'Association Nationale de la Meunerie Française, remercie la Commission de l'Agriculture d'avoir bien voulu le recevoir et indique, en s'excusant, qu'il ne fera pas un exposé ordonné des questions à l'ordre du jour mais qu'il les évoquera "un peu à bâtons rompus".

L'organisme qu'il préside groupe 5.500 meuniers et représente 90 % de la production française. Tous les départements métropolitains sont adhérents de l'Association Nationale, à l'exception de l'Orne et de l'Eure-et-Loir, qui viennent de la quitter.

La fondation du mouvement syndical remonte à 1886. La meunerie française ne souhaiterait rien d'autre qu'un régime de liberté totale si un tel régime était possible. Il ne l'est, malheureusement, pas. Il ne peut, en effet, être question de porter atteinte au régime actuel de taxation du blé, qui doit demeurer intangible.

De plus, la puissance d'écrasement de la meunerie française représente plus du double de la consommation. L'Office National Interprofessionnel des Céréales est donc un organisme nécessaire à l'organisation du marché du blé.

En outre, le mouvement de sous-consommation de blé s'amplifie de façon inquiétante. La consommation de blé par la meunerie est passée d'une moyenne de 61 millions de quintaux au cours des années 1936-1939 à 47 millions de quintaux en 1949.

.../...

- 3 -

La meunerie française est donc apte à triturer 3 fois la consommation du pays, ce qui justifie le maintien du contingentement établi en 1935.

Prise entre la surproduction d'une part, et la sous-consommation, de l'autre, le marché du blé ne peut être qu'un marché organisé.

Le système de répartition est donc nécessaire mais ne doit pas porter atteinte aux légitimes intérêts de la profession.

La marge de mouture, qui s'élève à 285 frs, s'inscrit au coefficient 12 par rapport à 1938. C'est le coefficient le plus bas de tout le secteur blé-farine-pain.

M. Brisson appelle ensuite l'attention des Commissaires sur la nécessité d'une politique de qualité du blé. Il importe de régénérer au plus tôt certaines variétés de blé français, d'en supprimer certaines autres, dont la valeur boulangère est nettement déficiente. Si l'exportation peut, à la rigueur, se satisfaire de blés légers, il n'en est pas de même du marché intérieur qui se trouve dans l'obligation d'importer des blés forts d'Amérique.

La boulangerie demande, en effet, des farines de force en vue d'améliorer sa qualité et d'accroître l'appétence.

Il indique, ensuite, que le libre choix des meuniers par les boulangers est aujourd'hui étendu à l'ensemble du territoire.

Evoquant la situation financière de la meunerie, M. Brisson déclare que c'est une profession que l'on a particulièrement maltraitée ces dernières années ; il est impossible à l'immense majorité des meuniers de reconstituer des stocks, le blé devant être payé "cash" et même, parfois, d'avance. Des unions meunières ont été créées dans chaque département, qui ont été étiquetées par la Banque de France, "établissements financiers" et qui fonctionnent pour la satisfaction de tous, spécialement de l'Institut d'Emission et du Conseil National du Crédit.

Cette organisation de la profession sur le plan financier a été doublée d'une organisation sur le plan commercial. Des sociétés auxiliaires de meunerie ont été organisées par suite d'un commun accord au sein de la profession. Il ne s'agit évidemment pas d'ententes professionnelles à caractère illégal, encore moins de trusts. Ces organismes correspondent à une saine compréhension de l'organisation professionnelle.

.../...

Agr. 3/5/50.

- 4 -

Les sociétés auxiliaires n'exercent pas de monopole mais s'entremettent entre fournisseurs et clients ; elles ne peuvent avoir pour but d'empêcher le libre jeu de la concurrence, puisqu'il s'agit de la base au sommet, de prix taxés. Vouloir respecter un prix taxé ne peut être considéré comme une chose pernicieuse.

Si des meuniers s'avaient d'offrir des prix inférieurs à la taxe, c'est finalement l'agriculture qui ferait les frais de l'opération, les marges bénéficiaires de la meunerie ne lui permettant pas de telles libéralités. Le respect du prix du blé n'est plus, il faut le constater, aussi intangible qu'auparavant. Il y a des départements submergés où certains producteurs offrent des prix de fraude. La cascade de taxes que subit le secteur blé-farine-pain est, d'ailleurs, une prime à la fraude, car il est tentant de les éviter par aboulement direct avec la culture.

M. Brisson estime avoir dit l'essentiel du problème évoqué et se tient à la disposition des Commissaires.

M. COUINAUD rappelle que le marché blé-farine-pain est passé de la pénurie à l'abondance sans que son organisation ait été sensiblement modifiée.

Le contingentement, instrument de pénurie, doit-il être maintenu en période d'abondance ? La sous-consommation du blé en France est-elle aussi profonde qu'on le dit ? Selon certaines statistiques, la fraude serait chiffrée à 5 ou 6 millions de quintaux.

Pourquoi, d'autre part, le meunier ne recouvre-t-il pas le droit de s'adresser librement à l'organisme (coopérative ou grainetier) de son choix ? Ne pourrait-on, en outre, supprimer, au moins partiellement, le versement compensateur, qui se chiffre à 5 ou 6 milliards au total ? N'y a-t-il pas là un moyen de réduire le taux d'extraction et de supprimer la subvention sans augmenter le prix du pain ?

M. BRISSON indique que le contingentement a été créé en 1935, période d'abondance, en vue de l'assainissement de la profession.

Il ne sous-estime pas la fraude et se tient en contact permanent avec les contributions indirectes en vue de rechercher les moyens de contrôle professionnel et de dépistage des fraudes.

Quant au versement compensateur, il ne peut être supprimé.

.../...

- 5 -

Le libre choix des organismes stockeurs par les meuniers n'est assuré que dans certains départements exportateurs.

M. COUINAUD fait remarquer qu'une récente circulaire de l'O.N.I.C. renforce ce système de répartition.

M. BRISSON précise que cette circulaire vise les meuniers qui ont dépassé le contingent qui leur est alloué. Dans ce cas, les organismes stockeurs doivent "fermer le robinet du blé", ceci dans un but de stricte égalité entre tous les membres de la profession fermement attachée au principe de discipline, sous peine d'être soumise à un dirigeant inexorable.

M. NAVÉAU estime que l'O.N.I.C. est plus nécessaire encore en période de pléthore que de pénurie.

M. DRIANT aimerait avoir l'assurance que les contingents sont établis avec équité et que le principe d'égalité de traitement entre grands et petits moulins est assuré.

M. BRISSON voudrait bien que ceux qui parlent au nom de la petite meunerie et tiennent ces propos tendancieux produisent leurs lettres de créance.

M. BATAILLE se plaint également d'être continuellement saisi de protestations contre l'inégalité de la répartition des contingents. Il est en plein accord avec M. Brisson sur la nécessité de produire des blés de qualité.

M. VOYANT a été saisi de protestations concernant les marges bénéficiaires importantes des boulangers.

M. BRISSON estime que la Boulangerie a peut-être permis de réaliser des fortunes pendant la guerre mais que ce temps est révolu.

M. ANDRE se demande pourquoi chaque quintal de blé produit dans le Calvados est grevé de 250 frs de versement compensateur.

M. BRISSON est très étonné de ce chiffre, car les versements compensateurs maxima sont de 130 frs.

Revenant sur le problème de la sous-consommation, il indique qu'elle est égale pour tous les produits agricoles car l'effort humain est considérablement diminué ; sur ce plan, la machine fait du tort à l'agriculture.

.../...

Agr. 3/5/50.

- 6 -

M. CAPELLE voudrait que l'on laisse la liberté d'extraction à 70 % et que l'on mette ce pain, qui serait plus cher, en concurrence avec le pain ordinaire, le consommateur se chargeant de prononcer le verdict.

M. BRISSON rappelle qu'en meunerie, la blancheur commence à tourner le dos à la qualité. Il serait alors nécessaire d'employer des blés américains à gluten plus fort.

M. LEMAIRE demande à M. Brisson d'examiner avec beaucoup d'attention les suggestions faites par M. Couinaud. Il se demande, d'autre part, pourquoi nous n'exportons pas de la farine au lieu de blé.

M. BRISSON regrette que la France ait peu d'aptitude au commerce international. Il rappelle que les pays étrangers se défendent éperdument contre les importations de farine. Seuls les Espagnols seraient acheteurs mais n'ont rien pour payer.

Il souligne l'effort d'exportation de farine vers la France d'Outre-Mer. Le contingent exporté l'an prochain s'élèvera à 1.200.000 quintaux.

M. LE PRESIDENT remercie M. Brisson des précisions utiles qu'il a données à la Commission.

M. Brisson se retire.

◦ ◦ ◦

M. LE PRESIDENT donne la parole à M. Lasserre, Président de la Confédération Nationale de la Boulangerie, sur le problème de la qualité, du prix et de la sous-consommation du pain.

M. LASSEUR préfère répondre aux questions qui lui seront posées.

M. CAPELLE constate le phénomène de sous-consommation du pain et demande au représentant de la Boulangerie d'en exposer les raisons et les remèdes.

.../...

- 7 -

M. LASSEUR indique comme cause première de la modification considérable survenue dans le mode d'alimentation des Français du fait de la guerre. Le pain étant rationné et mauvais, on a perdu l'habitude d'en manger et on l'a remplacé par d'autres aliments. Ce phénomène est particulièrement net parmi la jeunesse.

Le progrès technique vient en seconde position. L'ouvrier qui surveille sa machine, le paysan qui conduit son tracteur consomment moins de pain que l'artisan et le charretier. Le développement des moyens de transport et de la bureaucratie tendent, également, à réduire l'exercice et l'effort physique et, par suite, la consommation de pain, première victime des nouveaux modes d'alimentation.

Le corps médical, en outre, a fortement déconseillé le pain au cours de la guerre, en raison de sa qualité défective; il le déconseille encore actuellement à un grand nombre de malades, ainsi qu'aux femmes soucieuses de leur ligne. A cette action des médecins s'ajoute, dans ce dernier cas, l'influence des journaux de mode dont les conseils sont scrupuleusement suivis par beaucoup de femmes.

En conclusion, M. Lasserre croit nécessaire d'organiser une campagne de propagande en faveur de la consommation du pain.

Il est, d'autre part, indispensable que le boulanger ait désormais la liberté de s'approvisionner au goût de son client. Ceci notamment par le rétablissement de la liberté de fabrication des farines de gruau et par une réduction sensible du taux de blutage.

M. LE PRESIDENT demande à M. Lasserre si une augmentation du prix du pain aurait pour effet de réduire la consommation.

M. LASSEUR ne le pense pas. Il estime souhaitable la réduction des taxes sur le pain qui s'élèvent au total à 2 frs par kilogramme. Sinon, l'application de la loi sur l'échange en nature risque de créer de grandes difficultés et de donner lieu à des fraudes innombrables.

Il souligne, enfin, la nécessité de réglementer la profession qu'il représente en raison des nombreuses créations de fonds qui ont été réalisées au cours de la guerre et depuis la Libération. Le nombre des boulangers est passé de

.../...

Agr. 3/5/50.

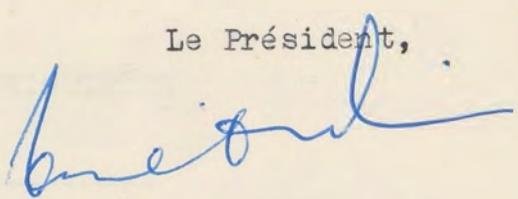
- 8 -

la moyenne raisonnable de 40.000 avant la guerre à 55.000 actuellement. A Paris, spécialement, il y a 7 à 800 ~~de trop.~~  
*en*

M. LE PRESIDENT remercie M. Lasserre des informations qu'il a données à la Commission.

La séance est levée à 18 heures 45.

Le Président,



ML  
**CONSEIL**  
DE LA  
**RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Présidence de M. DULIN, Président

Séance du mercredi 10 mai 1950

La séance est ouverte à 15 heures 40

Présents : MM. BATAILLE, CAPELLE, DARMANTHE, DELORME, Jean DURAND, DULIN, DURIEUX, de FELICE, HOEFFEL, LE LEANNEC, Marcel LEMAIRE, de PONTBRIAND, PRIMET, RESTAT, RUIN, SAINT-CYR, VOYANT.

Excusés : MM. Louis ANDRE, DRIANT, COUINAUD, FERRANT, Bénigne FOURNIER, TUCCI.

Suppléant : M. BROUSSE, de M. Robert GRAVIER.

Absents : MM. de BARDONNECHE, BRETTES, NAVEAU, PASCAUD, SAIAH.

Assistait, en outre, à la séance : M. de MONTALEMBERT au titre de la Commission des Finances.

/....

- 2 -

## Ordre du Jour

## I - Nomination d'un rapporteur pour :

- a) la proposition de résolution (n° 210, année 1950) de M. Méric invitant le Gouvernement à simplifier la procédure administrative relative aux dossiers d'électrification rurale et d'adduction d'eau ;
- b) la proposition de résolution (n° 203, année 1950) de M. Bernard Lafay tendant à inviter le Gouvernement à accélérer la réalisation de l'équipement laitier par l'attribution de prêts à caractéristiques spéciales sur les crédits du Fonds de Modernisation et d'Equipement.

## II - Etude du projet de loi (n° 262, année 1950) relatif au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1950 (prêts et garanties).

## Compte-rendu

M. DULIN, Président, propose à ses collègues d'examiner la proposition de résolution (n° 210, année 1950) de M. Méric invitant le Gouvernement à simplifier la procédure administrative relative aux dossiers d'électrification et d'adduction d'eau.

Il aimerait connaître le but exact recherché par les auteurs du texte examiné et indique qu'une commission a été chargée par M. Ihuel, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture, de proposer des simplifications à la procédure actuelle.

M. BROUSSE propose, par exemple, que les délibérations de conseils municipaux, engageant des sommes supérieures à 15 millions, puissent être autorisées par les Préfets et non plus par le Ministre de l'Intérieur.

M. LE PRESIDENT estime que le retour au régime de

/...

- 3 -

1939, c'est-à-dire la suppression de la subvention annuité simplifierait considérablement la procédure.

M. de PONTBRIAND voudrait qu'il ne soit plus nécessaire de constituer deux dossiers distincts; l'un, pour le crédit agricole et l'autre, pour le génie rural.

Sur la proposition du Président, une sous-commission composée de MM. Delorme, Restat, Durieux, Lemaire, de Pontbriant, Ruin et Hoeffel est chargée d'établir le bilan des formalités actuellement nécessaires et de proposer des simplifications.

M. SAINT-CYR est désigné comme rapporteur provisoire de la proposition de résolution (n° 203, année 1950) de M. Bernard Lafay, tendant à inviter le Gouvernement à accélérer la réalisation de l'équipement laitier par l'attribution de prêts à caractéristiques spéciales sur les crédits du Fonds de Modernisation et d'Équipement.

M. LE PRESIDENT estime que tout l'équipement des industries agricoles devrait pouvoir être financé par le crédit agricole.

M. de PONTBRIAND cite, un exemple, d'investissement très coûteux : l'installation de chaînes de mise en bouteille dans les coopératives ou industries laitières.

M. LE PRESIDENT estime que la Sécurité Sociale devrait pouvoir financer ces installations.

M. SAINT-CYR n'est pas partisan de l'intervention de la Sécurité Sociale dans ce domaine.

M. LE PRESIDENT indique qu'il s'agit de l'emploi des fonds d'aide à l'enfance destinés aux "gouttes de lait".

M. SAINT-CYR estime que la protection de la santé publique relève du Ministre de la santé publique.

M. DURAND rappelle qu'un décret des Ministres de l'Agriculture et de la Santé Publique rend obligatoire la vente du lait en bouteille dans un délai de deux ans.

• • •

•

/..

- 4 -

Projet de loi : Dépenses d'investissement  
Prêts et garanties

M. LE PRESIDENT souligne l'urgente nécessité de relever le plafond des crédits ouverts à la ligne 14, ayant trait aux prêts sociaux destinés à l'installation des jeunes ménages et à l'accès à la petite propriété.

Compte-tenu des demandes en souffrance, la somme nécessaire s'élève à six milliards de francs.

M. DULIN rappelle qu'un amendement a été déposé à l'Assemblée Nationale tendant à opérer des virements d'autres chapitres sur celui-là, mais qu'ils n'ont été déclarés irrecevables par le Ministre des Finances.

Il indique, d'autre part, que le plafond des prêts de la Caisse Nationale de Crédit Agricole aux collectivités a été porté de cinq à quinze millions.

M. SAINT-CYR estime que le relèvement du niveau des plafonds sans augmentation parallèle des crédits est une opération illusoire.

M. LE PRESIDENT expose, ensuite, les modifications que proposent les services du Ministre de l'Agriculture au mode de financement des travaux d'équipement rural tel qu'il a été adopté par l'Assemblée Nationale.

La Commission décide d'entendre M. Blanc, directeur général du Génie Rural au cours de sa prochaine réunion.

nombre

M. LE PRESIDENT indique que le système adopté par l'Assemblée Nationale fixant la subvention en capital à 80% et la subvention en annuités à 20% se traduirait par une réduction du ~~montant~~ des travaux.

M. SAINT-CYR précise que le projet du Ministre de l'Agriculture tend à opérer un transfert des crédits destinés aux prêts sur les crédits destinés aux subventions.

M. de MONTALEMBERT, rapporteur du budget de l'Agriculture à la Commission des finances, est chargé d'exposer à

/...

- 5 -

cette commission les conclusions de la présente discussion.

M. LE MAIRE appelle l'attention de ses collègues sur les amendements déposés à l'Assemblée Nationale au cours de la discussion du projet de loi relatif aux comptes spéciaux du Trésor, ayant trait à l'augmentation de la taxe textile.

Il indique que le Secrétaire d'Etat aux finances s'est opposé au vote de l'amendement et propose à la Commission de l'Agriculture de le reprendre. Cette taxe est, en effet, destinée à soutenir la production textile nationale.

M. de MONTALEMBERT précise que la Commission des Finances a renvoyé la discussion de l'amendement lors du vote du projet de loi sur les voies et moyens.

Elle s'est, également, prononcée sur le principe du maintien de la taxe au taux actuel tant que le résultat de la vérification des fonds ne serait pas connu.

M. LEMAIRE fait remarquer que la Commission des Finances a été mal informée. La Commission du contrôle textile a été réunie et un membre du Conseil de la République, M. Gauthier, en fait même partie.

La Commission décide de renvoyer à la discussion du projet de loi (voies et moyens) l'examen de cet amendement.

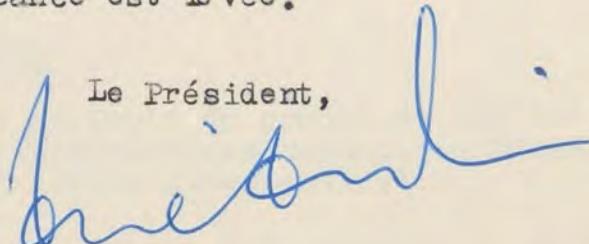
M. LE PRESIDENT demande à MM. Durand et Le Léamec de faire un compte rendu de la mission d'enquête en Afrique du Nord lors de la prochaine réunion de la Commission.

Il indique également à ses collègues que le Gouvernement n'a toujours pas pris de décision pour l'incorporation de l'alcool à l'essence.

Il se réserve d'en saisir la Commission au cas où une décision tarderait à intervenir.

A 17 heures 05, la séance est levée.

Le Président,



MJ.

**CONSEIL  
DE LA  
RÉPUBLIQUE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

PARIS, LE .....

**COMMISSION DE L'AGRICULTURE**

-----  
Présidence de M. DULIN, président

-----  
Séance du mercredi 24 mai 1950

-----  
La séance est ouverte à 15 heures 10

Présents : MM. Louis ANDRE, BRETTES, CAPELLE, COUINAUD, DARMANTHE, Jean DOUSSOT, DRIANT, DULIN, Jean DURAND, Robert GRAVIER, HOEFFEL, NAVEAU, de PONTBRIAND, RESTAT, SAINT-CYR.

Excusés : MM. de BARDONNECHE, DURIEUX, Bénigne FOURNIER.

Suppléants : MM. BROUSSE ( de M. LEMAIRE) ; TELLIER (de M. DELORME).

Absents : MM. BATAILLE, de FELICE, FERRANT, LE LEANNEC, PASCAUD, PRIMET, François RUIN, Menouar SAÏAH, TUCCI, VOYANT.

-----  
**ORDRE DU JOUR**

I - Examen de l'aspect agricole du projet de loi (n° 262, année 1950) relatif au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1950 (prêts et garanties).

.../...

Agr. 24/5/50.

- 2 -

II - Nomination d'un rapporteur pour la proposition de loi (n° 308, année 1950) tendant à compléter la loi du 8 juin 1949 sur l'élection des conseils d'administration de la mutualité agricole.

III - Examen des conclusions à donner à l'étude du marché "blé-farine-pain".

-----  
COMPTE RENDU

M. DULIN, président, propose à ses collègues de procéder à l'examen de l'aspect agricole du projet de loi (n° 262, année 1950) relatif au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1950 (prêts et garanties).

Il indique, tout d'abord, que ce projet de loi autorise la Caisse Nationale de Crédit Agricole à lancer un emprunt de 5 milliards et que cet emprunt sera vraisemblablement tenté au moment de la récolte.

Il rappelle, ensuite, les modifications apportées par l'Assemblée Nationale au mode de financement des travaux d'équipement rural. La loi du 14 août 1947, modifiée par celle du 8 avril 1949, a été de nouveau modifiée en ce sens que la subvention en capital a été portée de 50 à 80 %. Si le montant des crédits destinés à la subvention capital n'est pas relevé, cet amendement aurait un résultat contraire au but poursuivi et entraînerait une réduction des travaux.

Une formule a été recherchée par la Commission des Finances du Conseil de la République, qui permette d'accroître l'effort de participation financière de l'Etat sans réduire le montant des travaux. On a maintenu la subvention du capital à 50 % et celle en annuités à 50 % mais en donnant aux collectivités la faculté d'emprunter 60 % du montant de la part subventionnable en annuités. Pour arriver à ce résultat, il convient d'augmenter de 6 milliards la dotation du Fonds de Modernisation et d'Équipement. M. Dulin estime, après avoir consulté la Direction du Génie Rural, qu'une somme de 4 milliards serait à la rigueur suffisante. Afin d'éviter les risques que comporte cette solution, au cas où l'Assemblée Nationale ne suivrait pas le Conseil de la République, il voudrait que l'on affecte par priorité à cette dotation nouvelle les 4 milliards abattus par l'Assemblée Nationale et qui seront, en tout état de cause, libérés. Il croit qu'il faut éviter, à tout prix, que l'amendement Gaillard soit voté par

.../...

Agr. 24/5/50.

- 3 -

le Conseil de la République, sinon on risque de s'entendre dire que l'agriculture n'a pas utilisé les crédits dont elle disposait.

M. de MONTALEMBERT, rapporteur spécial du Budget de l'Agriculture à la Commission des Finances, précise que le but de la Commission qu'il représente est d'augmenter les possibilités d'investissements agricoles. Les 6 milliards qui ont été dégagés ont pu l'être en réduisant les crédits de certains chapitres. Il insiste sur le caractère solide du travail de M. Pellenc, et sur le fait que les 6 milliards dégagés en faveur de l'Agriculture ne sont pas conditionnés. Il estime qu'il serait maladroit de la part de la Commission de l'Agriculture, en recherchant une assurance quelque peu illusoire, de paraître renoncer à une partie de cette somme.

M. LE PRÉSIDENT insiste sur le fait que le texte nouveau de l'article 11 bis B ne sera pleinement efficace que dans la mesure où la dotation de la ligne 7 de l'état C sera relevée; il demande à ses collègues d'insister sur ce point.

Sous ces réserves, la Commission se rallie au texte de la Commission des Finances.

#### Habitat rural

M. LE PRÉSIDENT a été saisi d'une demande de la Fédération Nationale des Exploitants Agricoles tendant à porter de 700.000 frs à 1.500.000 frs le plafond des prêts destinés à l'amélioration de l'habitat rural.

Il craint que cette disposition ait pour résultat de réduire le nombre de bénéficiaires.

L'amendement n'est pas adopté.

Sur la proposition de son Président, la Commission se rallie ensuite à trois amendements :

- le premier tendant à ajouter à la ligne 11 de l'état C,

.../...

- 4 -

après les mots :

"avances de la caisse centrale de la France d'Outre-Mer";

"et à la Caisse nationale de crédit agricole."

- le second tendant à libeller comme suit la ligne 14 de l'état C :

"Prêts divers d'intérêt agricole ou rural dans la Métropole et les départements d'Outre-Mer (loi du 15 mars 1941, loi du 24 mai 1946, loi du 23 septembre 1946 (art. 83), loi du 26 septembre 1948 (art. 64), loi du 25 mars 1949 (art. 7)."

- le troisième tendant à compléter l'article 5 par un nouvel alinéa ainsi rédigé :

"Les remboursements des prêts effectués au titre de la rubrique 14 de l'état C ne seront pas reversés au budget mais à l'Etablissement prêteur pour être réemployés conformément à la destination initiale."

M. DRIANT voudrait qu'un amendement élargisse le critère des communes sinistrées pouvant bénéficier des dispositions de la loi du 8 avril 1949.

La Commission se rallie à sa suggestion.

"Les communes sinistrées sont celles qui sont déclarées telles par un arrêté du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme."

o

o o

### Prix du blé

M. LE PRESIDENT rappelle à ses collègues qu'un décret du 30 avril 1950 modifie le rendement forfaitaire servant de base au calcul du prix du blé.

afin d'obtenir

Il suggère à ses collègues de poser une question orale avec débat ~~demandant~~ du Ministre de l'Agriculture des explications à ce sujet.

La Commission demande à M. Lemaire de poser cette question en son nom.

.../...

- 5 -

M. SAINT-CYR estime que l'Agriculture française doit admettre l'augmentation des rendements dans le calcul du prix du blé. Dans le cas contraire, elle nierait le lien étroit existant entre le rendement et le prix de revient et l'équipement de l'agriculture serait un leurre et ne bénéficierait qu'aux seuls producteurs. Il craint même qu'ils n'en bénéficient pas longtemps en raison de la menace de surproduction agricole et du phénomène croissant de sous-consommation du pain.

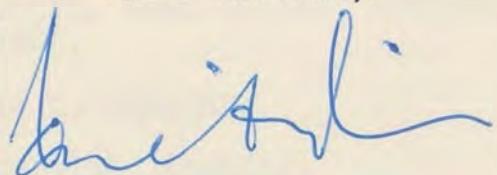
M. CAPELLE serait d'accord avec M. Saint-Cyr si les éléments des prix de revient baissaient également; or, le prix des engrais, des tracteurs, des machines agricoles ne font que se gonfler.

o  
o o

M. SAINT-CYR est nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 308, année 1950) tendant à compléter la loi du 8 juin 1949 sur l'élection des conseils d'administration de la mutualité agricole.

La séance est levée à 17 heures 05.

Le Président,



AL  
**CONSEIL  
 DE LA  
 RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Réunion commune avec la Commission de l'Intérieur

Présidence de M. Cornu, président  
 de la Commission de l'Intérieur

Séance du jeudi 8 juin 1950

La séance est ouverte à 15 heures 30.

Présents : MM. de BARDONNECHE, BATAILLE, BRETTES, COUINAUD,  
 DOUSSOT, DULIN, Jean DURAND, DURIEUX, PRIMET,  
 RESTAT, TUCCI.

Suppléant : M. BROUSSE, de M. LEMAIRE.

Excusés : MM. Bénigne FOURNIER, GRAVIER.

Absents : MM. ANDRE, CAPELLE, DARMANTHE, DELORME, DRIANT,  
 de FELICE, FERRANT, NAVEAU, HOEFFEL, LE  
 LEANNEC, PASCAUD, de PONTBRIAND, RUIN,  
 SAIAH, SAINT-CYR, VOYANT.

ORDRE DU JOUR

- Examen du rapport supplémentaire de M. Soldani (n° 389, année 1950) sur les diverses propositions de résolution

.../...

- 2 -

invitant le Gouvernement à indemniser les victimes de calamités publiques.

-----  
COMPTE-RENDU

La Commission de l'Agriculture s'est réunie en commun avec la Commission de l'Intérieur pour examiner le rapport supplémentaire de M. Soldani sur les propositions de résolution :

1<sup>o</sup>) de Mme Devaud et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide à la commune d'Orly (Seine) sinistrée par la tornade du 20 mai 1950 ;

2<sup>o</sup>) de M. Vanrullen et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à tout mettre en oeuvre pour que le maximum soit fait en faveur des victimes des inondations du Pas-de-Calais et plus spécialement du canton d'Houdain, qui ont eu à souffrir dans leur personne et dans leurs biens des ravages causés par cette calamité ;

3<sup>o</sup>) de M. Naveau et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours d'urgence aux populations victimes des orages de grêle qui ont eu lieu le 23 mai dans le département du Nord ;

4<sup>o</sup>) de M. de Bardonnèche, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux populations des départements des Hautes-Alpes, Basses-Alpes, Rhône et Vaucluse, victimes des calamités publiques par suite du gel qui s'est produit dans la nuit du 27 au 28 avril 1950 ;

5<sup>o</sup>) de M. Pernot, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux populations du Haut-Doubs, victimes de l'orage de grêle du 23 mai 1950 ;

6<sup>o</sup>) de M. Courrière, tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours d'urgence aux populations victimes de la tornade et des orages de grêle qui ont eu lieu dans le département de l'Aude ;

- 3 -

7°) de M. Lemaire, tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes les mesures utiles pour venir en aide aux viticulteurs et cultivateurs du département de la Marne sinistrés par les orages du 21 mai 1950 ;

8°) de M. Voyant, tendant à inviter le Gouvernement à indemniser les victimes de l'orage de grêle du 26 mai 1950 dans le département du Rhône ;

9°) de M. Méric, tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours d'urgence aux populations victimes des orages de grêle qui ont eu lieu le 17 mai 1950 dans le département de la Haute-Garonne.

(Voir le compte-rendu de la Commission de l'Intérieur)

Le Président,

CONSEIL  
DE LA  
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

-0-0-0-0-0-0-0-0-

Présidence de M. BRETTES, Vice-Président.

-0-0-0-0-0-0-0-0-

Séance du mercredi 14 juin 1950.

-0-0-0-0-0-0-0-0-

La séance est ouverte à 15 heures

-0-

Présents : MM. André LCOIS, M. de BARDONNECHE, BRETTES, CAPELLE, COUINAUD, DELORME, DRIANT, Jean DURAND, de FELICE, FERRANT, Bénigne FOURNIER, Robert GRAVIER, HOEFFEL, LE LEANNEC, Marcel LEMAIRE, NAVEAU, de PONTBRIAND, PRIMET, RESTAT, François RUIN, SAINT-CYR, TUCCI, VOYANT.

Excusés : MM. DULIN, DURIEUX.

Suppléants : M. PINVIDIC (de M. Doussot)

Absents : MM. BATAILLE, DARMANTHE, ~~Jean DOUSSOT~~, PASCAUD, Menouar SAIAH,

Assistait en outre à la séance M. de MONTALEMBERT, au titre de la Commission des Finances.

.../.....

- 2 -

ORDRE DU JOUR

- I - Désignation d'un Commissaire chargé de suivre les travaux de la Commission des Finances en remplacement de M. Charles BRUNE (Article 26 du Règlement).
- II - Nomination d'un rapporteur sur la proposition de loi (n° 396, année 1950) tendant à adapter la législation des assurances sociales agricoles à la situation des cadres des professions agricoles et forestières.
- III - Examen du budget de l'Agriculture (Services civils) (n° 357, année 1950).
- IV - Examen des rapports de M. SAINT-CYR sur :
- a) la proposition de loi (n° 308, année 1950) tendant à compléter la loi du 8 juin 1949 sur l'élection des Conseils d'administration de la Mutualité agricole.
  - b) la proposition de résolution (n° 203, année 1950) de M. Bernard LAFAY, tendant à accélérer la réalisation de l'équipement laitier.
- V - Examen du rapport d'information sur la mission de la délégation de la Commission en Afrique du Nord.

-o-o-o-o-

COMPTE-RENDU

M. BRETTES, Président, indique à ses collègues que M. DULIN est retenu près de Mme DULIN, sa mère, dont l'état de santé lui donne de vives inquiétudes et leur propose d'adresser au Président un télégramme de sympathie.

Il en est ainsi décidé.

M. DRIANT est désigné pour représenter la Commission au sein de la Commission des Finances (article 26 du Règlement) en remplacement de M. BRUNE, devenu Ministre des P.T.T.

.../.....

Agr. 14.6.1950

- 3 -

M. SAINT-CYR est nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 396, année 1950) tendant à adapter la législation des assurances sociales agricoles à la situation des cadres des professions agricoles et forestières. Il donne ensuite lecture de son projet de rapport sur la proposition de loi (n° 308, année 1950) tendant à compléter la loi du 8 juin 1949 sur l'élection des Conseils d'administration de la Mutualité agricole.

Son rapport est adopté.

Monsieur le Président demandera que cette affaire soit inscrite sans débat.

M. SAINT-CYR expose les grandes lignes de son rapport sur la proposition de résolution (n° 203, année 1950) de M. Bernard LAFAY tendant à accélérer la réalisation de l'équipement laitier.

M. CAPELLE est très favorable à la mise en vente du lait en bouteille mais insiste sur la rapidité nécessaire du processus de vente.

M. DELORME insiste sur l'effort qui doit être réalisé au stade de la production, notamment par le développement de la traite ménanique.

M. PINVIDIC est partisan de généraliser la vaccination du bétail contre la tuberculose.

M. DURAND voudrait que le portage du lait à domicile soit interdit à des heures tardives.

M. ANDRE estime incompatible les deux conclusions de M. LAFAY. Si un effort est réalisé en vue de vendre le lait plus propre, il sera fatalement plus cher.

Il croit que le principal effort doit être tenté à la production, car il est préférable de produire du lait propre que de le traiter ensuite..

Il souligne le coût de l'équipement des étables et la nécessité pour les producteurs d'amortir leurs installations.

.../.....

- 4 -

Pour M. COUINAUD, le lait pasteurisé présente de fausses garanties s'il est destiné à de jeunes enfants. Il met également en garde ses collègues contre l'emploi excessif du lait condensé et propose d'étendre le champ de la proposition de résolution aux beurres qui, s'ils ne sont pas pasteurisés, contiennent un grand nombre de microbes.

Quant au lait en poudre, son emploi doit être également assez limité car il ne contient pas de vitamines.

M. NAVÉAU déplore l'anarchie du marché du lait et préconise l'emploi d'une méthode autoritaire en vue d'assainir ce marché.

M. SAINT CYR croit également devoir insister sur l'aspect financier de l'équipement des industries laitières. Il rappelle que le Crédit National prête aux intéressés au taux de 7,5% ce qui rend impossible des investissements rentables.

#### Budget de l'Agriculture.

M. de MONTALEMBERT rappelle que les crédits ont été débloqués à concurrence de 60% et que, de ce fait, les pouvoirs du Parlement sont assez limités.

M. Jean DURAND regrette que le laboratoire de phytopharmacie de Versailles travaille dans des conditions plus que précaires. Il ~~demande~~ au rapporteur de souligner cette situation et de demander le relèvement des crédits dans l'avenir.

#### Chapitre 1032.-

M. DRIANT propose de réduire de 1.000 francs les crédits de ce chapitre pour marquer la volonté de la Commission de voir effectivement réalisé le licenciement de 100 agents du Ravitaillement repêchés par l'Agriculture.

Sa suggestion est adoptée.

#### Chapitre 1340.-

M. BROUSSE estime que l'effort financier en vue d'intensifier la recherche agronomique est notoirement insuffisant.

...../.....

Agr. 14.6.1950

- 5 -

Chapitre 1390.-

M. DRIANT est partisan du rattachement du service de la protection des végétaux à la Direction des Services agricoles. La Commission lui demande d'intervenir en ce sens au cours du débat.

Chapitre 1450.- Ecoles Nationales vétérinaires.-

M. SAINT-CYR déposera un amendement tendant à s'opposer à la suppression envisagée d'une école nationale vétérinaire.

Chapitre 1780.-

M. HOEFFEL souligne l'insuffisance des traitements du personnel des exploitations en régie.

Chapitre 3290.-

M. RESTAT propose à ses collègues d'insérer, par voie d'amendement, un chapitre 3290 bis intitulé : "Dotation de la Caisse Nationale de Solidarité agricole", avec l'indicatif : "mémoire".

Il s'agit, poursuit-il, de demander au Gouvernement de remettre en vigueur la législation de 1932 qui n'a jamais été abrogée et de prévoir, en conséquence, pour l'an prochain, une dotation budgétaire de la Caisse nationale de Solidarité agricole qui est destinée à apporter une aide aux victimes des calamités agricoles.

Il en est ainsi décidé.

Chapitre 5000.-

M. DRIANT indique que 5 millions ont été abattus par l'Assemblée Nationale à ce chapitre qui étaient destinés à subventionner le prochain congrès de Strasbourg de la Confédération européenne de l'Agriculture.

M. de MONTALEMBERT précise que la Commission des Finances du Conseil de la République a rétabli les 5 millions.

.../.....

- 6 -

M. HOEFFEL fait observer que la C.G.A. locale s'abstiendra de prendre part à ces manifestations.

M. de MONTALEMBERT lui demande d'user de son influence en vue d'obtenir une participation de la C.G.A. d'Alsace.

Chapitre 5050.- Activités culturelles de la Jeunesse.-

M. GRAVIER demande que la nouvelle rédaction de l'intitulé du chapitre soit maintenue, car toutes les organisations de jeunesse doivent profiter des subventions.

Il en est ainsi décidé.

Chapitre 5110.- Migrations rurales.

M. de MONTALEMBERT estime que les frais d'administration de ces organisations sont trop importants par rapport aux services rendus. Ils s'élèvent, en effet, à 10 millions sur 30.

Chapitre 5170.- Encouragement aux meilleurs exploitants.

La Commission unanime demande une réduction indicative de 1000 francs pour souligner l'insuffisance des crédits destinés aux concours agricoles.

Chapitres 5210 - 5220.- Subventions diverses.

M. DRIANT estime qu'il faut réduire au plus tôt le taux de blutage afin d'augmenter les ressources en issues et réduire d'autant les importations de céréales secondaires qui entraînent de lourdes subventions.

Il mentionnera cette observation dans son exposé en séance publique.

L'examen du rapport de la délégation de la Commission en ~~Assemblée Nationale~~ Afrique du Nord est reporté à une date ultérieure.

La séance est levée à 17 heures 30.

Le Président :



M.J.  
**CONSEIL**  
**DE LA**  
**RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

-----  
Présidence de M. DULIN, président

-----  
Séance du mercredi 21 juin 1950

-----  
La séance est ouverte à 15 heures 10

Présents : MM. Louis ANDRE, de BARDONNECHE, BATAILLE, CAPELLE, COUINAUD, DARMANTHE, DELORME, Jean DOUSSOT, DRIANT, DULIN, de FELICE, Bénigne FOURNIER, Robert GRAVIER, HOEFFEL, Marcel LEMAIRE, de PONTBRIAND, RESTAT, SAINT-CYR.

Excusés : MM. Jean DURAND, DURIEUX, FERRANT.

Suppléant : M. WERHUNG (de M. François RUIN).

Absents : MM. BRETTES, ~~CHAMPIX~~, LE LEANNEC, NAVEAU, PASCAUD, PRIMET, Menouar SAÏAH, TUCCI, VOYANT.

-----  
ORDRE DU JOUR

I - Suite de l'examen du Budget de l'Agriculture (services civils) (n° 357, année 1950).- Communication de M. Driant.

II - Nomination de rapporteurs pour les propositions de résolution :

.../...

- 2 -

- n° 406, année 1950, de M. Brettes, invitant le Gouvernement : 1°) à déposer un projet de loi portant création de la Caisse Nationale des Calamités Agricoles ; 2°) à prévoir la constitution d'un fonds de solidarité en faveur des victimes de calamités agricoles ;

-n° 407, année 1950, de M. Geoffroy, relative à l'organisation de la défense contre la grêle.

III - Examen du rapport d'information sur la mission de la délégation de la Commission en Afrique du Nord.

COMpte RENDU

M. DULIN, président, donne la parole à M. Driant chargé d'étudier le budget des services civils du Ministère de l'Agriculture (n° 357, année 1950).

M. DRIANT abordera le problème du fonctionnement des services du Ministère de l'Agriculture puis de la politique agricole du Gouvernement.

Chapitre 1170

M. DRIANT souligne l'insuffisance du traitement des ingénieurs en chef des services agricoles mais indique qu'ils sont sur le point d'obtenir satisfaction.

Il se déclare partisan du regroupement sous l'autorité du directeur départemental des services agricoles (D.S.A.) de certains services disséminés, tels que celui de la protection des végétaux et celui du contrôle des lois sociales en agriculture. L'institution de correspondants cantonaux chargés de la diffusion des techniques et de la vulgarisation agricole ne l'i semble pas suffisant en comparaison de l'effort à accomplir dans ce domaine.

Il souligne, ensuite, l'insuffisance des crédits de l'enseignement agricole et la dualité, pour ne pas dire la rivalité, qui existe entre ces services et ceux de l'Enseignement technique qui tentent d'absorber l'enseignement agricole régional.

Il est partisan, également, de la suppression des subventions économiques qui grèvent le budget de l'Etat sans donner de satisfaction appréciable aux consommateurs.

.../...

Ag. 21.6.50.

- 3 -

M. SAINT-CYR se demande s'il serait bien opportun de ranger le contrôle des lois sociales agricoles sous l'autorité du D.S.A. (Directeur des Services Agricoles).

/sont

M. DELORME rappelle que douze services départementaux relèvent du Ministère de l'Agriculture. Un certain nombre de ces services/régionaux, il serait donc indiqué de réorganiser ces services extérieurs sur le plan régional.

M. LE PRESIDENT estime que la décentralisation doit s'accompagner d'une répartition des crédits sur le plan départemental. Il ne partage pas l'avis de M. Delorme en ce qui concerne une réorganisation régionale.

M. DELORME ne voit pas quelle pourrait être l'autorité d'un directeur départemental à côté de personnages pluri-départementaux.

M. LEMAIRE trouve regrettable que le contrôleur des lois sociales soit chargé d'arbitrer les conflits entre patrons et ouvriers en qualité de président de la Commission des Conventions Collectives, ce qui devrait revenir de préférence au D.S.A.

M. LEMAIRE demande à ce que soient rétablis les crédits destinés à l'Association Française de Zootechnie.

M. COUINAUD a relevé les crédits destinés à l'enseignement agricole ainsi qu'à l'enseignement technique ; ils sont respectivement de 215 millions et 4 milliards 800 millions.

La Commission unanime estime cette différence de traitement injustifiable.

M. de FELICE estime également qu'il faut pratiquer une politique de prix de revient mais qu'en même temps nous aurions intérêt à créer un système de préférence européenne pour les exportations agricoles.

M. DRIANT insiste sur l'utilité d'instituer, au plus tôt, un corps d'attachés agricoles après des missions diplomatiques à l'étranger, ainsi que l'ont suggéré MM. Dulin et Longchambon dans une récente proposition de loi.

M. de FELICE suggère qu'un certain nombre de consuls soient choisis parmi des spécialistes des questions agricoles où qu'une formation d'économie rurale soit donnée à nos élèves-consuls.

.../...

Ag. 21.6.50.

- 4 -

M. SAINT-CYR est partisan du développement de l'enseignement primaire post-scolaire.

M. ANDRE préférerait que cette mission soit confiée, non aux instituteurs, mais à des spécialistes agricoles.

M. BATAILLE regrette que l'on fausse l'esprit des jeunes gens dans les grandes écoles de telle sorte qu'ils se refusent à exploiter des fermes à la fin de leurs études.

M. RESTAT rappelle la précédente décision de la Commission sur la dotation d'une Caisse de Solidarité contre les calamités agricoles (chapitre 3290 bis).

M. SAINT-CYR n'est pas partisan d'une réduction même indicative des subventions destinées aux aliments du bétail, en raison de la situation du marché des céréales secondaires.

M. LE PRESIDENT estime également que ce serait une erreur que de supprimer la subvention aux tourteaux. Pour les calamités agricoles, il faut, à son avis, profiter de la dramatique situation actuelle pour instituer un organisme permettant de courir ces risques.

Dans l'immédiat, la solution la meilleure réside dans le vote par les Conseils Généraux de subventions destinées à payer les prêts consentis par le Crédit Agricole aux sinistres.

Il convient d'étudier et de mettre debout au plus vite un projet d'ensemble créant une caisse nationale contre les calamités agricoles, qui pourrait payer une partie des primes exigées par les mutuelles agricoles.

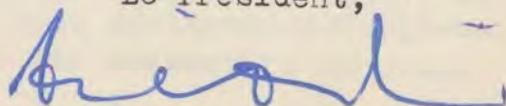
M. LE PRESIDENT demande à M. Saint-Cyr de souligner, une fois de plus, les tragiques répercussions du retard du vote du budget annexe des prestations familiales agricoles.

M. SAINT-CYR interviendra sur ce point ainsi que sur l'organisation des services vétérinaires menacés de la suppression d'une Ecole par la Commission Nationale des Economies.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 17 heures 05.

Le Président,



CONSEIL  
DE LA  
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

-----  
Présidence de M. DULIN, Président

-----  
Séance du Mercredi 22 Juin 1950

-----  
La séance est ouverte à 21 Heures 15

-----  
Présents : MM. Louis ANDRE, DELORME, DRIANT, DULIN, Jean DURAND, de FELICE, HOEFFEL, de PONTBRIAND,  
Excusés : MM. DURIEUX, FERRANT, Bénigne FOURNIER, Robert GRAVIER.  
Absents : MM. de BARDONNECHE, BATAILLE, BRETTES, CAPELLE, COUINAUD, DARMANTHÉ, Jean DOUSSOT, LE LEANNEC, Marcel LEMAIRE, NAVAU, PASCAUD, PRIMET, RESTAT, François RUIN, Menouar SAIAH, SAINT-CYR, TUCCI, VOYANT.

-----  
ORDRE DU JOUR

- Examen de la proposition de loi (N° 448, année 1950), adoptée par l'Assemblée Nationale après déclaration d'urgence, tendant à régulariser la situation des assesseurs en place

.../...

.../..

- 2 -

dans les sections composant les tribunaux paritaires cantonaux et d'arrondissement en modifiant la loi N° 50-44 du 12 Janvier 1950 relative à l'article 6 de l'ordonnance du 4 Décembre 1944 et à l'article 2 de la loi du 13 Avril 1946 sur le statut du fermage.

=====

#### COMPTE-RENDU

M. DULIN, Président, propose à ses collègues de procéder à l'examen de la proposition de loi (N° 448, année 1950), adoptée par l'Assemblée Nationale, après déclaration d'urgence, modifiant l'article 6 de l'Ordonnance du 4 Décembre 1944, relative aux Commissions paritaires compétentes pour statuer sur les contestations entre bailleurs et preneurs de baux à ferme. Il demande à la Commission de délibérer aussi rapidement que possible car cette question doit être examinée par le Conseil de la République dès la reprise de sa séance.

M. DELORME suggère de ramener de deux ans à un an la durée de la prorogation du mandat des assesseurs en place au 31 Décembre 1949.

La Commission se rallie à sa suggestion.

L'article premier de la proposition de loi est donc ainsi rédigé :

"Le mandat des assesseurs en place au 31 Décembre 1949 est prorogé d'un an".

M. de FELICE est nommé rapporteur de cette proposition de loi.

A 21 Heures 30, la séance est levée.

Le Président,



CONSEIL  
DE LA  
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

-:-:-:-:-:-:-:-:-

Présidence de M. DULIN, Président

-:-:-:-:-:-:-

Séance du Mercredi 26 Juillet 1950

-:-:-:-:-

La séance est ouverte à 10 Heures 10

-:-:-:-

Présents : MM. de BARDONNECHE, BRETTES, CAPELLE, DELORME,  
Jean DOUSSOT, DULIN, Jean DURAND, DURIEUX,  
LE LEANEC, NAVEAU, de PONTBRIAND, RESTAT,  
SAINT-CYR.

Excusés : MM. ANDRE, Bénigne FOURNIER, Robert GRAVIER,  
Marcel LEMAIRE.

Absents : MM. BATAILLE, COUINAUD, DARMANTHE, DRIANT,  
de FELICE, FERRANT, HOEFFEL, PASCAUD, PRIMET,  
François RUIN, Menouar SAIAH, TUCCI, VOYANT.

-:-:-:-

ORDRE DU JOUR

I - Nomination de rapporteurs pour :

.../...

Ag. 26.7.50

- 2 -

- a) la proposition de résolution (N° 406, année 1950) de M. Brettes, tendant à inviter le Gouvernement :
  - 1°) à déposer avant le 1er Octobre 1950 un projet de loi, portant création de la Caisse Nationale des calamités agricoles ;
  - 2°) à prévoir, avant la création de cette Caisse, la constitution d'un fonds de solidarité destiné à aider financièrement les agriculteurs victimes de calamités agricoles.
- b) la proposition de résolution (N° 407, année 1950) de M. Geoffroy, tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi à l'effet de rendre obligatoire l'organisation de la défense contre la grêle dans les communes où la majorité des agriculteurs en fait la demande.
- c) la proposition de résolution (N° 436, année 1950) de M. Bouquerel, tendant à inviter le Gouvernement à abroger le décret du 1er Octobre 1948 concernant la fixation du prix du blé.
- d) la proposition de résolution (N° 471, année 1950) de M. André, tendant à inviter le Gouvernement à amnistier les infractions à la législation des prix des produits laitiers.
- e) la proposition de résolution (N° 477, année 1950) de M. Chatenay, tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours d'urgence aux populations victimes des orages de grêle qui ont ravagé le département de Maine-et-Loire.
- f) la proposition de résolution (N° 484, année 1950) de M. Restat, tendant à inviter le Gouvernement à indemniser partiellement les dégâts occasionnés par la sécheresse à la récolte de tabac 1949.
- g) la proposition de résolution (N° 485, année 1950) de M. Vanrullen tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours d'urgence aux populations victimes des orages de grêle qui ont eu lieu le 20 Juin dans le département du Pas-de-Calais (Canton d'Auxi-le-Chateau, Saint-Pol, Lens-Ouest et Cambrin) et à prévoir l'octroi de prêts à taux d'intérêt réduit pour permettre aux victimes du sinistre la poursuite de leur exploitation.

.../...

Ag. 26.7.50

.../...

- 3 -

h) la proposition de résolution (N° 492, année 1950) de Mme Delabie, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux victimes des orages de grêle qui viennent de ravager plusieurs régions du département de la Somme.

II - Examen du rapport de M. Saint-Cyr sur la proposition de loi (N° 396, année 1950), tendant à adapter la législation des Assurances sociales agricoles à la situation des cadres des professions agricoles et forestières.

III - Questions diverses.

-:-:-:-

#### COMPTE-RENDU

M. DULIN, Président, propose à ses collègues de désigner un seul rapporteur pour les différentes propositions de résolution ayant trait au problème des calamités agricoles. Il estime qu'il ne sera pas possible, en raison de l'ordre du jour très chargé du Conseil de la République, de faire passer ces résolutions en séance publique avant les vacances, mais indique que des mesures ont été prises par la Caisse Nationale de Crédit Agricole en vue d'accorder des prêts à moyen terme et que, d'autre part, le Gouvernement doit déposer un projet de loi d'aide à ces sinistrés, qui viendra en discussion avant le 4 Août.

En conséquence, M. RESTAT est nommé Rapporteur des propositions de résolution :

N° 406, Année 1950, de M. Brettes, tendant à inviter le Gouvernement :

1°) à déposer avant le 1er Octobre 1950 un projet de loi, portant création de la Caisse Nationale des calamités agricoles ;

2°) à prévoir, avant la création de cette Caisse, la constitution d'un fonds de solidarité destiné à aider financièrement les agriculteurs victimes de calamités agricoles ;

N° 407, Année 1950, de M. GEOFFROY, tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi à l'effet de rendre obligatoire l'organisation de la défense contre la grêle dans les communes où la majorité des agriculteurs en fait la demande ;

.../...

Ag. 26.7.50

.../...

- 4 -

N° 477, Année 1950, de M. Chatenay, tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours d'urgence aux populations victimes des orages de grêle qui ont ravagé le département de Maine-et-Loire.

N° 485, Année 1950, de M. Vanrullen, tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours d'urgence aux populations victimes des orages de grêle qui ont eu lieu le 20 Juin dans le département du Pas-de-Calais (Canton d'Auxi-le-Château, Saint-Pol, Lens-Ouest et Cambrin) et à prévoir l'octroi de prêts à taux d'intérêt réduit pour permettre aux victimes du sinistre la poursuite de leur exploitation ;

N° 492, Année 1950, de Mme Delabie, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux victimes des orages de grêle qui viennent de ravager plusieurs régions du département de la Somme.

M. NAVEAU souligne la situation très difficile dans laquelle se trouvent les jeunes agriculteurs sinistrés. Il se déclare partisan d'une collecte nationale en leur faveur.

M. LE PRESIDENT estime que cette généreuse initiative est très délicate à mettre en oeuvre et rappelle à M. Naveau que le Crédit Agricole viendra efficacement en aide à ces sinistrés.

-----

#### Prix du blé

M. DULIN est désigné comme Rapporteur de la proposition de résolution (N° 436, Année 1950) de M. Bouquerel, tendant à inviter le Gouvernement à abroger le décret du 30 Avril 1950, concernant la fixation du prix du blé.

M. DRIANT précise que deux questions distinctes se posent à ce sujet :

- celle de l'évaluation du prix de revient à l'hectare,
- celle de l'évaluation du rendement forfaitaire.

.../...

Ag. 26.7.50

.../...

- 5 -

M. SAINT-CYR estime que le nouveau prix du blé doit tenir compte de la nouvelle conjoncture politique intérieure et extérieure.

La Commission se prononce pour l'adoption de la proposition de ~~la résolution~~.

M. LE PRESIDENT propose ensuite à ses collègues d'examiner la proposition de résolution N° 471, Année 1950, de M. André, tendant à inviter le Gouvernement à amnistier les infractions à la législation des prix des produits laitiers.

La Commission décide de demander à son auteur de traiter cette question devant le Secrétaire d'Etat aux Finances et aux Affaires Economiques, lors de la discussion du budget de son département.

M. BRETTES est désigné comme rapporteur de la proposition de résolution N° 484, Année 1950, de M. Restat, tendant à inviter le Gouvernement à indemniser partiellement les dégâts occasionnés par la sécheresse à la récolte de tabac 1949.

M. SAINT-CYR expose ensuite les conclusions de son rapport sur la proposition de loi (N° 396, Année 1950), tendant à adapter la législation des assurances sociales agricoles à la situation des cadres des professions agricoles et forestières.

Il précise qu'il s'agit d'accorder les mêmes avantages aux agents des organisations agricoles qu'aux cadres des professions commerciales et industrielles.

La Commission se rallie aux conclusions de son rapporteur.

Sur la proposition de son Président, la Commission a ensuite procédé à l'examen de l'aspect agricole du projet de loi (N° 520, Année 1950), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif au développement des dépenses civiles d'investissements pour l'exercice 1950 (travaux neufs, subventions et participations en capital).

M. LE PRESIDENT propose la disjonction de l'article 8 qui risque de pénaliser les communes atteintes par la sécheresse ~~qui~~ qui désirent réaliser un programme d'adductions d'eau.

.../...

Ag. 26.7.50

.../...

- 6 -

La Commission se prononce pour la disjonction de cet article, ainsi que pour le rétablissement des crédits abattus par l'Assemblée Nationale aux chapitres 9010 et 9020 de l'Etat-B, ayant trait aux travaux d'équipement rural et de remembrement.

M. DELORME est chargé de défendre ces amendements en séance publique.

A 12 Heures 50, la séance est levée.

Le Président,

CONSEIL  
DE LA  
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

-:-----:-----:-

Présidence de M. DULIN, Président

-:-----:-----:-

Séance du Vendredi 28 Juillet 1950

-:-----:-----:-

La séance est ouverte à 11 Heures 10

-:-----:-----:-

Présents : MM. de BARDONNECHE, CAPELLE, COUINAUD, DARMANTHE, DELORME, Jean DOUSSOT, DULIN, Bénigne FOURNIER, Robert GRAVIER, SAINT-CYR.

Excusés : MM. DURAND, LEMAIRE.

Absents : MM. Louis ANDRE, BATAILLE, BRETTES, DRIANT, DURIEUX, de FELICE, FERRANT, HOEFFEL, LE LEANNEC, NAVEAU, PASCAUD, de PONTBRIAND, PRIMET, RESTAT, François RUIN, Menouar SAIAH, TUCCI, VOYANT.

-:-

ORDRE DU JOUR

Examen de la proposition de loi (N° 570, année 1950), adoptée par l'Assemblée Nationale après déclaration d'urgence, relative au prix du blé.

-:-

..../..

Ag. 28.7.50

- 2 -

.../..

COMPTE-RENDU

M. DULIN, Président, propose à ses collègues de désigner un rapporteur sur la proposition de loi (N° 570 Année 1950), adoptée par l'Assemblée Nationale, après déclaration d'urgence, relative au prix du blé.

Il estime regrettable qu'une loi prenne l'initiative de modifier un décret et rappelle que la loi du 15 Août 1936, relative à l'organisation du marché du blé, renvoyait à la seconde quinzaine d'août la date de fixation du prix du blé.

Quant au décret du 30 Avril 1950, il ne présente plus les mêmes dangers qu'au moment de sa publication, les rendements risquant d'être déficitaires.

M. DELORME propose de donner un avis défavorable à ce texte.

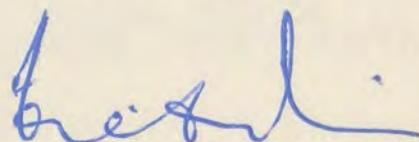
M. LE PRESIDENT estime cette position difficile, et juge utile que le Parlement manifeste ses intentions sur cette question.

M. DOUSSOT est nommé rapporteur de cette proposition de loi.

La Commission se prononce en faveur du texte adopté par l'Assemblée Nationale et demande à son Rapporteur de faire des réserves quant à l'empietement sur les prérogatives de l'exécutif qu'il traduit dans cette proposition de loi.

A 11 Heures 40, la séance est levée.

Le Président,



CONSEIL  
DE LA  
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

-----  
Présidence de M. A. DULIN, Président

-----  
Séance du mercredi 2 août 1950

-----  
La séance est ouverte à 10 heures 40

Présents : MM. Louis ANDRE, de BARDONNECHE, COUINAUD, DARMANTHE, DELORME, Jean DOUSSOT, DRIANT, DULIN, DURIEUX, Bénigne FOURNIER, Robert GRAVIER, HOEFFEL, LE LEANNEC, NAVEAU, de PONTBRIAND, PRIMET, RESTAT, François RUIN, SAINT-CYR.

Excusés : MM. BATAILLE, Jean DURAND.

Suppléants MM. BROUSSE, de M. LEMAIRE ; MOLLE, de M. CAPELLE ; WEHRUNG, de M. VOYANT.

Absents : MM. BRETTES, de FELICE, FERRANT, PASCAUD, SAIAH, TUCCI.

- 2 -

## Ordre du Jour

## I - Nomination d'un rapporteur pour :

- a) la proposition de loi (n° 606, année 1950) relative à l'organisation du marché du sel de l'Ouest ;
- b) la proposition de résolution (n° 507, année 1950) de M. Bouquerel, tendant à inviter le Gouvernement à prendre, de toute urgence, les mesures nécessaires pour venir en aide aux victimes des orages qui ont dévasté, pendant les mois de juin et de juillet 1950, certaines régions du département de l'Oise ;
- c) la proposition de résolution (n° 510, année 1950) de M. Lionel-Pelerin, tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes les mesures utiles pour venir en aide aux cultivateurs aux industriels et aux petits propriétaires du département de Meurthe-et-Moselle, victimes des orages de mai et juin 1950 ;
- d) la proposition de résolution (n° 517, année 1950) de M. Couinaud, tendant à inviter le Gouvernement :
  - 1°) à accorder un secours d'urgence aux populations victimes des orages de grêle, qui, dans la journée du 20 juin 1950, se sont abattus sur le département de l'Orne ;
  - 2°) à mettre à la disposition du Crédit Agricole les sommes nécessaires à l'attribution de prêts à long terme et à taux réduit ;
  - 3°) à accorder aux agriculteurs sinistrés de larges exonérations d'impôts ;
  - 4°) à créer une Caisse Nationale des calamités agricoles.

e) la proposition de résolution (n° 555, année 1950) de M. Dronne, tendant à inviter le Gouvernement :

- 1°) à prendre toutes les mesures utiles pour apporter une aide effective et rapide aux sinistrés du département de la Sarthe, victimes des orages ;

/...

- 3 -

2°) à mettre à l'étude et à déposer un projet de loi d'ensemble sur les calamités publiques.

f) la proposition de résolution (N° 563, année 1950) de M. de la Gontrie, tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures utiles pour venir en aide aux agriculteurs de Bonneval (Savoie) victimes d'un incendie causé par la foudre le 5 juillet 1950.

g) la proposition de résolution (n° 571, année 1950) de M. Rupied, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux victimes des orages de grêle qui ont ravagé plusieurs régions du département d'Ille-et-Vilaine.

h) la proposition de résolution (n° 513, année 1950) de M. Paumelle, tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions pour faire bénéficier les producteurs de blé, pour la campagne 1950-1951, d'une prime mensuelle et progressive de conservation.

i) la proposition de résolution (n° 557, année 1950) de M. Durieux, tendant à inviter le Gouvernement à assurer immédiatement un travail égal dans tous les moulins et à rétablir pour la prochaine campagne la législation de 1939 en ce qui concerne la meunerie et la boulangerie.

II - Examen des propositions de loi, adoptées par l'Assemblée Nationale :

a) n° 591, année 1950, modifiant l'article 27 du décret du 29 juillet 1939 relatif à la famille et à la natalité françaises ;

b) n° 597, année 1950, relative aux exemptions de cotisations d'allocations familiales ;

c) n° 598, année 1950), modifiant le régime des allocations familiales agricoles.

III - Examen pour avis du projet de loi (n° 609, année 1950) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950 (prestations familiales agricoles). Nomination d'un rapporteur pour avis.

-----

/...

- 4 -

## Compte-rendu

M. DULIN, Président, fait à ses collègues un compte rendu des démarches effectuées par une délégation de la Commission auprès de M. le Président du Conseil, au sujet des questions de l'incorporation de l'alcool dans l'essence et du prix du blé.

La Commission examine, ensuite, les trois propositions de loi ayant trait aux exonérations d'allocations familiales agricoles :

n° 591, année 1950, modifiant l'article 27 du décret du 29 juillet 1939 relatif à la famille et à la natalité françaises ;

n° 597, année 1950, relative aux exemptions de cotisations d'allocations familiales ;

n° 598, année 1950, modifiant le régime des allocations familiales agricoles.

M. SAINT-CYR estime qu'il serait logique de fondre ces trois propositions de loi ayant le même objet en une seule.

M. LE PRESIDENT précise que cette procédure très souhaitable n'est pas possible en raison des exigences du Règlement.

La proposition de loi n°597 est adoptée sans modification.

Sur la proposition de loi n° 591, année 1950, M. Saint-Cyr précise que l'article premier peut être disjoint car il fait double emploi avec la proposition de loi n° 598.

Il en est ainsi décidé.

Quant à l'article 2, il estime qu'il trouverait logiquement sa place dans les dispositions de la proposition de loi N° 598.

Il en est ainsi décidé.

La Commission décide, en conséquence, de donner un avis

/...

- 5 -

défavorable sur l'ensemble de cette proposition de loi.

o o

o

Proposition de loi n°598

Article 3

M. SAINT-CYR estime que les deux premiers alinéas de cet article devraient être incorporés au projet de budget annexe des prestations familiales agricoles, article 9 bis.

Il en est ainsi décidé.

Quant au dernier alinéa de ce même article, il trouve normalement sa place au paragraphe a de l'article 5 et devrait, estime-t-il, être rédigé comme suit :

"Les exploitants agricoles dont le revenu cadastral est inférieur à 100 frs sont exonérés des cotisations."

Les commissaires se rallient à cette proposition.

Article 5

Paragraphe b -

M. SAINT-CYR voudrait que soient ajoutés, après les mots : "les exploitants agricoles", les mots : "travaillant seuls".

Sa proposition est adoptée.

Ce paragraphe est complété par l'article premier de la proposition de loi (n° 591, année 1950) :

"Toutefois, les femmes seules âgées de plus de 60 ans peuvent se faire suppléer de façon permanente par un membre mineur de leur famille ou, à défaut, peuvent faire appel à de la main-d'œuvre familiale ou salariée pendant au maximum 150 jours au cours d'une même année civile, sans perdre pour cela le droit aux exonérations".

/...

- 6 -

## Paragraphes g et h -

La Commission décide de disjoindre ces deux paragraphes.

M. SAINT-CYR se demande s'il ne serait pas souhaitable d'étendre ces exonérations aux C.U.M.A. (Coopératives d'utilisation de matériel agricole) pour le personnel qu'elles emploient.

MM. DURIEUX et DELORME n'en sont pas partisans.

M. SAINT-CYR retire sa proposition.

Il est nommé rapporteur de ces trois propositions de loi.

◦ ◦ ◦

Budget annexe des allocations familiales agricoles.

M. LE PRESIDENT rappelle que la Commission est saisie pour avis du projet de loi n° 609, année 1950, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950 (prestations familiales agricoles).

M. SAINT-CYR précise que le salaire de base des exploitants est relevé de 6.650 frs à 8.000 frs ce qui est un premier pas vers la parité avec les salariés.

Il indique également que le bénéfice de l'indemnité compensatrice (650 frs et 1.000 frs) attribuée par le décret n° 48 - 1555 du 6 octobre 1948 est étendue aux salariés de l'Agriculture.

De plus, les coopératives sont assujetties par l'article 2, à la taxe à l'achat de 1%, destinée au financement de ce budget annexe.

Quant aux articles 4 et 5, ils tendent à rétablir la taxe sur les céréales, mais à un taux (4%) inférieur au taux ancien (10%).

L'article 7 vise à supprimer l'allocation de salaire u-

/...

nique aux membres de la famille travaillant sur l'exploitation. Cette mesure tend à éviter des abus.

M. LE PRESIDENT estime que le texte adopté par l'Assemblée Nationale apporte des améliorations sensibles par rapport au régime antérieur des allocations familiales agricoles.

Il donne la parole à M. de Warren directeur des Caisses d'allocations familiales agricoles.

M. de WARREN insiste, en premier lieu, sur la nécessité du vote de ce texte avant les vacances parlementaires.

Le Conseil d'Administration des Caisses d'allocations familiales agricoles, au nom duquel il parle, se range au taux de 8.000 frs, adopté comme salaire de base des exploitants, mais précise qu'il ne peut s'agir que d'un premier pas vers la parité exploitant-salarié.

Il présente des réserves sur l'article 10 qui, en rendant les exonérations facultatives, risque de créer des contestations invraisemblables.

Les départements pauvres qui adopteront l'exonération seront tenus de majorer leurs cotisations de près de 50%.

L'ensemble des exonérations peut être chiffré à 1 milliard 1/2, somme qui devra être reportée sur les non exonérés. Cette mesure risque donc d'aggraver considérablement leurs charges. Il souhaiterait donc que la Commission demande la disjonction de cet article. Il suggère, en outre, un amendement tendant à obliger le gestionnaire du budget annexe à verser en temps utile les fonds de subvention inscrits au budget.

Actuellement, les retards sont considérables en dépit des engagements pris en 1949. Les Caisses sont donc obligées, pour compenser ces retards, de faire appel au crédit agricole, ce qui grève considérablement leurs charges.

M. LE PRESIDENT précise que le Ministre de l'Agriculture a rejeté sur la Caisse Centrale le retard dans les versements.

M. de WARREN lui répond que cette affirmation est "inexacte". Il donne les pourcentages de rentrée des cotisations au cours des récentes années.

En 1947 - 79% des cotisations sont rentrées

En 1948 - 91%

En 1949 - 96%

- 8 -

Les retards sont donc imputables au gestionnaire. Il n'y a que quatre départements où les cotisations rentrent mal. Ce sont : la Vendée, la Sarthe, la Mayenne, le Maine-et-Loire.

La Commission procède alors au vote des articles.

Articles premier à 8 - Adoptés sans modification.

Article 8 bis nouveau :

M. GRAVIER ne partage pas l'avis de M. Saint-Cyr, en ce qui concerne le relèvement des salaires de base par paliers variant en fonction de l'âge des enfants. Il y a là, selon lui, un principe intéressant qui mériterait d'être retenu.

M. HOEFFEL se range à l'avis de M. Saint-Cyr.

La Commission proposera, par voie d'amendement, deux articles nouveaux ainsi rédigés :

Article 9 bis nouveau :

"Le montant global des cotisations que doivent payer les exploitants ne peut être supérieur au montant des cotisations payées en 1949."

Article 5 bis nouveau :

L'article 6 de la loi n° 49-946 du 16 juillet 1949 est complété ainsi qu'il suit :

"En application de l'alinéa premier ci-dessus, les avances nécessaires pour assurer le paiement de chaque échéance mensuelle de prestations aux bénéficiaires seront mises à la disposition du gestionnaire du Budget annexe au moins 10 jours avant le début de chaque échéance".

Article 10 :

La Commission demandera la disjonction de cet article.

M. de WARREN indique que le Ministre de l'Agriculture a ordonné le versement de 200 M. d'avance au département de la Vendée pour compenser le retard dans la rentrée des cotisations.

/...

- 9 -

M. DURIEUX estime cette intervention inadmissible.

M. ANDRE précise que l'immixtion du Gouvernement n'est pas nouvelle.

Sous réserve de ces observations qui seront présentées par M. Saint-Cyr, rapporteur pour avis, la Commission donne un avis favorable au texte qui lui est soumis.

M. Michel de Pontbriand est nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 606, année 1950) relative à l'organisation du marché du sel de l'Ouest.

M. Naveau, de la proposition de résolution (n° 513, année 1950) tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions pour faire bénéficier les producteurs de blé, pour la campagne 1950-1951, d'une prime mensuelle et progressive de conservation.

M. Durieux, de la proposition de résolution (n° 557, année 1950), tendant à inviter le Gouvernement à assurer immédiatement un travail égal dans tous les moulins et à rétablir pour la prochaine campagne, la législation de 1939, en ce qui concerne la meunerie et la boulangerie.

M. Restat, des propositions de résolution :

(n° 507, année 1950), tendant à inviter le Gouvernement à prendre, de toute urgence, les mesures nécessaires pour venir en aide aux victimes des orages qui ont dévasté, pendant les mois de juin et de juillet 1950 certaines régions du département de l'Oise;

(n° 510, année 1950), tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes les mesures utiles pour venir en aide aux cultivateurs, aux industriels et aux petits propriétaires du département de Meurthe-et-Moselle, victimes des orages de mai et juin 1950;

(n° 517, année 1950), tendant à inviter le Gouvernement :

1°) à accorder un secours d'urgence aux populations victimes des orages de grêle, qui, dans la journée du 20 juin 1950, se sont abattus sur le département de l'Orne ;

2°) à mettre à la disposition du Crédit Agricole les sommes nécessaires à l'attribution de prêts à long terme et à taux réduit ;

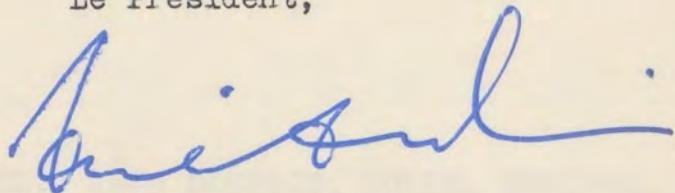
/...

- 10 -

- 3<sup>o</sup>) à accorder aux agriculteurs sinistrés de larges exonérations d'impôts ;  
4<sup>o</sup>) à créer une Caisse Nationale des calamités agricoles. (n<sup>o</sup> 555, année 1950), tendant à inviter le Gouvernement ;  
1<sup>o</sup>) à prendre toutes les mesures utiles pour apporter une aide effective et rapide aux sinistrés du département de la Sarthe, victimes des orages ;  
2<sup>o</sup>) à mettre à l'étude et à déposer un projet de loi d'ensemble sur les calamités publiques. (n<sup>o</sup> 563, année 1950), tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures utiles pour venir en aide aux agriculteurs de Bonneval (Savoie), victimes d'un incendie causé par la foudre le 5 juillet 1950 ;  
(n<sup>o</sup> 571, année 1950), tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux victimes des orages de grêle, qui ont ravagé plusieurs régions du département d'Ille-et-Vilaine.

A 12 heures 50, la séance est levée.

Le Président,



\* J.L.

**CONSEIL  
DE LA  
RÉPUBLIQUE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

**COMMISSION DE L'AGRICULTURE**

-0-0-0-0-0-0-0-0-

Présidence de M. André DULIN, Président.

-0-0-0-0-0-0-0-0-

Séance du samedi 5 Août 1950

-0-0-0-0-0-0-0-0-

La séance est ouverte à 14 heures 40

-0-

Présents : MM. COUINAUD, DELORME, Jean DOUSSOT, DULIN, DURIEUX, Bénigne FOURNIER, PRIMET, RESTAT, SAINT-CYR.

Excusés : MM. Jean DURAND, Robert GRAVIER.

Absents : MM. Louis ANDRE, de BARDONNECHE, BATAILLE, BRETTES, CAPELLE, DARMANTHE, DRIANT, de FELICE, FERRANT, HOEFFEL, LE LEANNEC, Marcel LEMAIRE, NAVEAU, PASCAUD, de PONTBRIAND, François RUIN, Menouar SAIAH, TUCCI, VOYANT.

...../.....

Agr. 5.8.1950

- 2 -

ORDRE DU JOUR  
-0-0-0-0-0-

## I - Examen des projets de loi :

- a) n° 660, année 1950 (A.N.) instituant diverses mesures tendant à apporter une aide financière aux victimes des calamités agricoles ;
  - b) n° 672, année 1950, tendant à instituer une ristourne sur certains carburants utilisés pour la traction mécanique en agriculture.
- 

COMPTE-RENDU  
-0-0-0-0-0-

M. DULIN, Président, propose à la Commission de donner un avis sur le projet de loi (n° 660, année 1950), adopté par l'Assemblée Nationale, instituant diverses mesures tendant à apporter une aide financière aux victimes des calamités agricoles dont la Commission des finances est saisie au fond.

M. RESTAT suggère, à l'article 7, la création d'une section céréalière du Fonds National de Solidarité agricole.

La Commission se rallie à sa suggestion.

M. RESTAT est nommé rapporteur pour avis de ce projet de loi.

M. Bénigne FOURNIER est nommé rapporteur pour avis du projet de loi (n° 672, année 1950) tendant à instituer une ristourne sur certains carburants utilisés pour la traction mécanique en agriculture.

La Commission se rallie au texte adopté par l'Assemblée Nationale et repris par la Commission des Finances du Conseil de la République.

.../.....

- 3 -

M. le PRESIDENT propose à des collègues de demander la discussion immédiate de la proposition de loi (n° 606, année 1950) relative à l'organisation du marché du sel de l'Ouest.

Il rappelle que M. de PONTBRIAND en a été nommé rapporteur; en l'absence de ce dernier, il donnera lecture de son rapport qui conclut à l'adoption du texte de l'Assemblée Nationale.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 15 heures 10.

Le Président,

*Guislain*

**CONSEIL  
DE LA  
RÉPUBLIQUE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

**COMMISSION DE L'AGRICULTURE**

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Présidence de M. DULIN, Président

-:-:-:-:-:-:-:-

Séance du Mercredi 18 Octobre 1950

-:-:-:-:-:-

La séance est ouverte à 15 Heures 40

-:-:-:-

Présents : MM. de BARDONNECHE, BATAILLE, BRETTES, CAPELLE, COUINAUD, DARMANTHE, Jean DOUSSOT, DRIANT, DULIN, Jean DURAND, DURIEUX, de FELICE, Robert GRAVIER, HOEFFEL, LE LEANNEC, Marcel LEMAIRE, NAVEAU, PASCAUD, de PONTBRIAND, RESTAT, SAINT-CYR.

Excusés : MM. ANDRE, Bénigne FOURNIER.

Suppléant : M. WERHUNG (de M. RUIN)

Absents : MM. DELORME, FERRANT, PRIMET, SAIAH, TUCCI, VOYANT.

-:-:-:-

**ORDRE DU JOUR**

I - Exposé de M. le Président sur la politique des prix Agricoles.

.../...

Ag. 18.10.50

- 2 -

.../...

## II - Questions diverses.

-:-:-:-

COMPTE-RENDU

M. DULIN, Président, fait une communication à ses collègues sur la politique des prix agricoles.

Il examine successivement la situation des prix du blé et des céréales secondaires, du lait, des betteraves à sucre. Il indique qu'il est intervenu lors de la fixation de ces prix pour signaler au Gouvernement les répercussions possibles de la compression systématique de ces prix : l'équipement et la modernisation sont freinés et on ne peut envisager, dans ces conditions, l'abaissement des prix de revient.

Questions diverses1°) Subvention-beurre -

M. de PONTBRIAND demande au Président d'intervenir, au nom de la Commission, auprès du Ministre des Finances, en vue d'obtenir le règlement rapide des subventions sur le beurre dues au titre de l'année 1949.

Il en est ainsi décidé.

2°) Prix blé pour calcul du fermage -

M. NAVEAU suggère le dépôt d'une proposition de loi, tendant à exclure la prime de résorption du prix du blé devant servir de base au calcul du prix du fermage.

M. de FELICE estime urgent le règlement de cette question, mais serait, quant à lui, partisan d'un abattement forfaitaire de 10 % par exemple.

La Commission demande à M. Naveau de préparer un texte à ce sujet.

3°) Reclassement D.S.A. -

M. NAVEAU rappelle qu'aucune décision n'est encore intervenue au sujet du reclassement des Directeurs de services agricoles et de leur statut. Il demande au Président d'intervenir auprès du Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique en vue d'un règlement rapide de cette question.

4°) Calamités agricoles -

M. RESTAT demande à ses collègues s'il doit

.../...

Ag. 18.10.50

- 3 -

.../...

rapporter les propositions de résolution ayant trait aux calamités agricoles.

La Commission estime qu'un débat sur les calamités agricoles ne présenterait plus d'intérêt après le vote de la loi du 4 Août 1950 et demande à M. Restat de surseoir à l'examen de ces propositions de résolution.

M. RESTAT rappelle également qu'un arrêté délimitant les zones sinistrées devait être pris par le Ministre de l'Intérieur et qu'il serait urgent de le faire sortir.

M. LE PRESIDENT appellera l'attention du Ministre de l'Intérieur sur l'application de la loi du 4 Août 1950.

5°) Problème betteravier -

M. LEMAIRE estime que la Commission devrait prendre position sur la question des livraisons de betteraves à sucre aux industries de transformation. Certains industriels, à court de crédit, menacent en effet de fermer leurs usines.

M. DURIEUX se demande qui est responsable de certaines importations de sucre dont l'opportunité n'est pas évidente.

M. CAPELLE approuve la déclaration de M. Durieux et estime qu'il y aura un excédent de sucre très important, ce qui va entraîner le report d'une certaine quantité de betteraves vers la distillerie.

M. BATAILLE estime que le problème qui se pose, est de savoir si toutes les betteraves plantées seront traitées.

M. COVINAUD appelle l'attention de ses collègues sur une autre question que pose la récolte excédentaire de pommes à cidre.

Le prix des pommes destinées à la distillation est fixé à 3.000 Francs, celui des pommes destinées au cidré est de 1.200 Francs. Il importe donc que les cidreries-distilleries précisent bien aux producteurs quelle sera la part respective de leurs livraisons destinées à l'alcool et celles destinées au sucre. Or, de nombreux cidriers-distillateurs se refusent à délivrer des reçus, ce qui risque de provoquer des malentendus dont seront victimes les producteurs.

M. LE PRESIDENT interviendra auprès du Ministre de l'Agriculture, afin de lui demander de prendre des mesures en vue de protéger les intérêts des producteurs.

.../...

Ag. 18.10.50

.../...

- 4 -

6°) Habitat rural -

M. DOUSSOT indique que les Services départementaux du Génie Rural hésitent, faute d'instruction, à appliquer la loi du 21 Juillet, octroyant des subventions, en vue de l'amélioration de l'habitat rural.

M. RESTAT rappelle que des subventions octroyées l'an dernier, en vue de l'amélioration de l'habitat rural, ne sont pas encore réglées.

M. LE PRÉSIDENT demandera au Secrétaire d'Etat à l'Équipement rural, de régler au plus tôt ces deux questions.

7°) Dons aux sinistrés des Landes de Gascogne -

M. BRETTES tient à souligner les répercussions du retard apporté par le Comité National de Répartition des fonds collectés en faveur des sinistrés des Landes de Gascogne à s'acquitter de sa mission qui est de répartir les dons. Ce retard est préjudiciable à ceux qui attendent avec anxiété un secours ; de plus, les donateurs, spécialement les donateurs étrangers, s'étonnent de ce retard et voudraient être sûrs que les sommes qu'ils ont versées, aillent bien à leurs destinataires.

Il souhaiterait que la Commission de l'Agriculture demande au Ministre de l'Intérieur de donner des instructions très nettes en vue de la répartition des sommes collectées.

Il en est ainsi décidé.

8°) Mission en Afrique du Nord -

M. LE PRÉSIDENT rappelle que la Commission doitachever avant la fin de l'année, sa mission d'information en Afrique du Nord, en se rendant en Tunisie et dans l'Est algérien.

Il demande aux différents groupes de faire connaître leurs candidats dans les prochains jours.

Le voyage pourrait avoir lieu entre le 20 et le 30 Novembre.

Le moyen de transport entre Marseille et Tunis pourrait être non plus l'avion, mais le bateau.

La Commission approuve les suggestions de son Président.

.../...

Ag. 18.10.50

- 5 -

M. LE PRESIDENT transmet à ses collègues le désir des associations agricoles et viticoles de la Gironde de recevoir une délégation de la Commission.

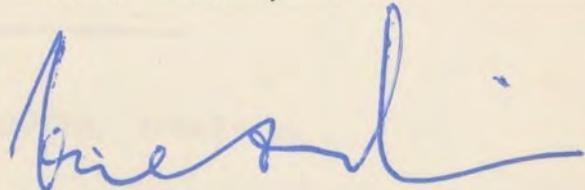
Ce voyage pourrait avoir lieu les 6 et 7 Novembre prochain.

Il demande aux Commissaires qui désirent participer à ce voyage de donner leurs noms au Secrétariat.

Il en est ainsi décidé.

A 17 Heures 15, la séance est levée.

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Breschi".

M  
L

CONSEIL  
DE LA  
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

## COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Présidence de M. DULIN, Président

Séance du mercredi 25 octobre 1950.

La séance est ouverte à 15 heures 40

Présents : MM. de BARDONNECHE, CAPELLE, COUINAUD, DELORME, DRIANT, DULIN, de FELICE, Robert GRAVIER, LE LEANNEC, de PONTBRIAND, NAVEAU, PRIMET, SAINT-CYR, TUCCI.

Excusés : MM. Louis ANDRE, Jean DURAND, DURIEUX, Bénigne FOURNIER, LEMAIRE, RUIN.

Absents : MM. BATAILLE, BRETIÈS, DARMANTHE, DOUSSOT, FERRANT, HOEFFEL, PASCAUD, RESTAT, SAIAH, VOYANT.

/...

25.10.50. Agr.

- 2 -

## Ordre du Jour

- I - Désignation de deux candidats pour représenter le Conseil de la République à la Commission consultative des Assurances sociales agricoles (décret du 21 septembre 1950).
- II - Questions diverses.

## COMpte-RENDU

M. DULIN, Président, demande aux commissaires désireux de participer à la visite du vignoble bordelais de donner leur nom au Secrétariat.

MM. CAPELIE, HOEFFEL, DRIANT, COUINAUD, NAVEAU, de PONT-BRIAND, se font inscrire.

M. LE PRESIDENT propose, ensuite, à ses collègues de désigner deux candidats pour représenter le Conseil de la République à la Commission consultative des Assurances Sociales Agricoles.

MM. GRAVIER et DRIANT sont désignés.

M. SAINT-CYR donne un bref compte-rendu de la récente réunion de la Commission supérieure des allocations familiales agricoles à laquelle il participait.

L'attention de cette commission a été appelée sur les répercussions financières de l'extension des exonérations de cotisations, sur le projet de budget pour l'exercice 1951, ainsi que sur l'insuffisance de la nouvelle taxe à l'achat de 1% pour assurer l'équilibre du budget ; il en résulte qu'une nouvelle avance de l'Etat d'au moins sept milliards sera indispensable pour équilibrer le budget 1950.

M. LE PRESIDENT estime qu'il sera nécessaire de revenir sur les exonérations de cotisations imprudemment consenties. Il

/...

- 3 -

- regrette que, sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, l'Assemblée Nationale n'ait pas suivi la position plus sage prise par le Conseil de la République sur l'avis de sa Commission de l'Agriculture.

M. LE PRÉSIDENT donne, ensuite, lecture d'une lettre du Ministre de l'Intérieur, répondant à l'intervention qu'il avait faite au nom de la Commission, en vue d'une prompte répartition des fonds collectés en faveur des sinistrés des Landes.

Le Ministre de l'Intérieur y précise que cette répartition sera faite incessamment.

- M. SAINT-CYR demande à ses collègues s'ils estiment que l'étude de la proposition de résolution de M. LAFAY, sur le problème de l'amélioration de la qualité du lait et des investissements dans l'industrie laitière, est urgente.

Il rappelle que cette question soulève un grand nombre de problèmes complexes qui requièrent une étude approfondie et propose de remettre à un mois l'étude de son rapport.

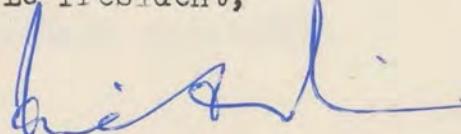
Il en est ainsi décidé.

M. LE PRÉSIDENT rappelle à ses collègues que le voyage d'une délégation de la Commission en Tunisie et en Algérie aura lieu du 21 novembre au 2 décembre et demande aux groupes de faire connaître le nom de leur candidat le plus tôt possible.

Il en est ainsi décidé.

A 16 heures 40 la séance est levée.

Le Président,



**CONSEIL  
DE LA  
RÉPUBLIQUE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

**COMMISSION DE L'AGRICULTURE**

Présidence de M. DULIN, Président

Séance du mercredi 8 novembre 1950

La séance est ouverte à 16 heures 10

Présents : MM. de BARDONNECHE, BATAILLE, COUINAUD, Jean DOUSSOT, DRIANT, DULIN, Jean DURAND, DURIEUX, de FELICE, FERRANT, Robert GRAVIER, HOEFFEL, Marcel LEMAIRE, NAVEAU, PAS-CAUD, de PONTBRIAND, RESTAT.

Excusés : MM. Louis ANDRE, Bénigne FOURNIER, SAINT-CYR.

Suppléant : M. WEHRUNG, de M. RUIN.

Absents : MM. BRETTES, CAPELLE, DARMANTHE, DELORME, LE LEANNEC, PRIMET, SAIAH, TUCCI, VOYANT.

- 2 -

Ordre du Jour  
=====

I - Nomination de rapporteurs pour :

- a) la proposition de résolution (n° 642, année 1950) de M. NAVEAU, tendant à inviter le Gouvernement à prendre parmi les mesures nécessaires pour soulager les victimes des calamités agricoles, une disposition permettant la négociation des titres de l'emprunt de prélèvement exceptionnel ;

- b) la proposition de résolution (n° 644, année 1950) de M. de BARDONNECHE tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux cultivateurs de la vallée de la Durance (Htes-Alpes), victimes de l'ouragan de grêle du 19 juillet 1950.

II - Examen des rapports :

- a) de M. NAVEAU sur la proposition de résolution (n° 513, année 1950) de M. Paumelle, tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions pour faire bénéficier les producteurs de blé, pour la campagne 1950-1951, d'une prime mensuelle et progressive de conservation;

- b) de M. DURIEUX sur sa proposition de résolution (n° 557, année 1950) tendant à inviter le Gouvernement à assurer immédiatement un travail égal dans tous les moulins et à rétablir pour la prochaine campagne la législation de 1939 en ce qui concerne la meunerie et la boulangerie.

III - Questions diverses.

-----  
Compte-rendu

M. DULIN, président, propose, à ses collègues d'arrêter sur proposition des groupes, la liste définitive des commissaires composant la délégation qui doit se rendre en Afrique

/...

- 3 -

du Nord du 21 novembre au 2 décembre.

Il indique que ces délégations ne pouvant pas compter plus de 4 membres, les commissaires en surnombre devront supporter les frais du voyage.

Sont désignés comme membres officiels : MM. DULIN, DRIANT, NAVEAU, LE LEANNEC.

Prendront, en outre, part au voyage : MM. RESTAT, Jean DURAND, LEMAIRE, CAPELLE et BATAILLE.

Il en est ainsi décidé.

M. LE PRÉSIDENT rappelle que le vote de la loi du 4 août 1950 en vue de l'aide aux victimes des calamités agricoles donne satisfaction aux auteurs des proposition de résolution : (n° 642, année 1950) tendant à inviter le Gouvernement à prendre parmi les mesures nécessaires pour soulager les victimes des calamités agricoles, une disposition permettant la négociation des titres de l'emprunt de prélèvement exceptionnel et (n° 644, année 1950), tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux cultivateurs de la vallée de la Durance (Htes-Alpes), victimes de l'ouragan de grêle du 19 juillet 1950.

Il leur demande donc de retirer ces propositions de résolution.

M. NAVEAU expose, ensuite, les conclusions de son rapport sur la proposition de résolution (n° 513, année 1950) de M. Paumelle tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions pour faire bénéficier les producteurs de blé, pour la campagne 1950-1951, d'une prime mensuelle et progressive de conservation.

Il conclut à l'adoption de la résolution en indiquant, toutefois, que l'octroi de cette prime ne pouvant se faire en cours de campagne, cette mesure ne pourra s'appliquer qu'à partir de la campagne 1950-1951.

La Commission se rallie à cette suggestion et adopte le rapport.

M. DURIEUX, donne, ensuite, lecture de son projet de rapport sur la proposition de résolution (n° 557, année 1950) tendant à inviter le Gouvernement à assurer immédiatement un travail égal dans tous les moulins et à rétablir, pour la prochaine campagne, la législation de 1939, en ce qui concerne

/...

- 4 -

la meunerie et la boulangerie.

Il est adopté sans modification de fond.

o  
ooo ooo  
o

Prix du blé pour calcul des fermages.

M. NAVEAU souligne les inconvénients en matière de fermage qui résultent de l'application du décret du 23 août 1950 instituant une prime de résorption. Il suggère l'uniformisation du taux de la prime déductible du prix du blé servant de base au calcul du prix du fermage.

M. de FELICE est également partisan d'un abattement forfaitaire.

La Commission est favorable à cette suggestion et demande à M. Naveau de rédiger une proposition de résolution dans ce sens.

Sur la proposition du Président, une Sous-Commission est formée en vue de procéder à l'étude de la réforme du statut du fermage et du métayage.

MM. de FELICE, DURIEUX, DOUSSOT, NAVEAU, de PONTBRIAND, RESTAT demandent à en faire partie.

M. DURIEUX demande à ses collègues de se prononcer sur le rétablissement de la prime de salaire unique pour les membres de la famille de l'exploitant travaillant sur l'exploitation.

La Commission se prononce en faveur de cette mesure. Un amendement sera proposé à la première occasion.

M. GRAVIER appelle l'attention de ses collègues sur la baisse du prix du lait à la production et sur l'écart qui tend à s'établir entre les prix du lait, selon qu'il est destiné à la transformation ou à la consommation.

M. LE PRESIDENT demandera à M. Bréart, directeur du Service

/...

Agr. 8.II.50.

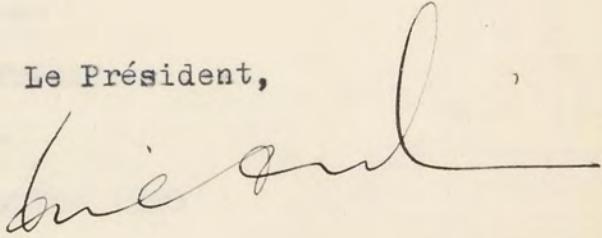
- 5 -

provisoire de l'Economie Laitière ainsi qu'à M. Harmel, directeur de la Fédération Nationale des coopératives laitières, de venir lui exposer la situation du marché du lait. Il indique qu'au cas où il le jugerait nécessaire, il déposera une proposition de résolution avec demande de discussion immédiate, afin d'appeler l'attention du Gouvernement sur les répercussions des importations dites "de choc" sur le prix des produits laitiers.

Il en est ainsi décidé.

A 18 heures LO, la séance est levée.

Le Président,



CONSEIL  
DE LA  
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

-----  
Présidence de M. DULIN, Président

-----  
Séance du Mercredi 15 Novembre 1950

-----  
La séance est ouverte à 11 Heures 10

-----  
Présents : MM. de BARDONNECHE, BRETTES, CAPELLE, COUINAUD,  
DARMANTHE, DELORME, DULIN, Jean DURAND, DURIEUX,  
FERRANT, Robert GRAVIER, HOEFFEL, LE LEANNEC, NAVEAU,  
de PONTBRIAND, SAINT-CYR.

Excusé : M. BATAILLE.

Absents : MM. Louis ANDRE, Jean DOUSSOT, DRIANT, de FELICE,  
Bénigne FOURNIER, Marcel LEMAIRE, PASCAUD, PRIMET,  
RESTAT, François RUIN, Menouar SAIAH, TUCCI, VOYANT.

.../...

Agr. 15.11.50

- 2 -

## ORDRE DU JOUR

I - Echange de vues sur le dépôt éventuel d'une proposition de résolution relative à la situation du marché du lait et des produits laitiers.

II - Questions diverses.

-----

## COMPTE-RENDU

M. DULIN, Président, indique à ses collègues qu'il a eu des conversations avec M. Harmel, Directeur de la Fédération Nationale des Coopératives laitières et M. Bréart, Directeur du Service Provisoire de l'Economie laitière (S.P.E.L.), sur la situation du marché du lait et des produits laitiers.

M. GRAVIER indique que, dans sa région, le prix payé aux producteurs pour le lait de transformation n'est que de 20 Francs.

M. LE PRESIDENT estime qu'en fixant à 25 Francs le prix du lait de consommation, le Gouvernement a voulu que les prix ne soient pas inférieurs à ceux de l'an passé. C'est pourquoi il doit prendre des mesures en vue de raffermir les cours.

M. de PONTBRIAND regrette que le Gouvernement ait lancé tardivement sur le marché des produits d'importation. Il estime que la désorganisation du marché est due à cette erreur.

Il rappelle que le prix du beurre qui était de 636 Francs le kilo au cours de l'hiver 1949 n'est plus que de 580 Francs cet hiver.

M. NAVÉAU souligne que sur les 636 Francs, il y avait 50 Francs de subvention.

M. LE PRESIDENT indique que le programme d'importations envisagé par le Gouvernement est inquiétant. De plus, les échanges entre la France et l'Autriche viennent d'être libérés à 100 %.

.../...

Agr. 15.11.50

- 3 -

En attendant l'arrivée de M. Bréart, Directeur du S.P.E.L., la Commission désigne M. NAVEAU comme rapporteur de la proposition de résolution (N° 734, Année 1950), tendant à inviter le Gouvernement à uniformiser le taux de la prime de résorption instituée par le décret N° 50 - 1023 du 22 Août 1950, déductible du prix du blé servant au calcul du prix du fermage.

La procédure de discussion immédiate sera demandée.

M. NAVEAU donne lecture des conclusions favorables de son rapport qui est adopté.

M. LE PRESIDENT fait connaître qu'il déposera, cette année encore, une proposition de loi tendant à proroger les délais impartis aux Sociétés Coopératives Agricoles, en vue de leur demande d'agrément et la mise à jour de leurs statuts.

Il rappelle que le délai expire le 31 Décembre 1950 et regrette que l'Assemblée Nationale n'ait pu examiner, au cours de l'année, les modifications à apporter au Statut général de la Coopération agricole.

#### Exposé de M. BREART

M. BREART, Directeur du S.P.E.L., indique d'abord l'allure générale du marché du lait. La rentabilité du lait à la production est fonction du prix taxé à la consommation, qui varie entre 42 et 46 Francs le litre. Ceci représente un prix de 16 Francs le litre à la production pour l'été et 25 Francs pour l'hiver.

M. BRETTES souligne l'écart entre le prix de 25 Frs payé au producteur et celui de 46 Frs que doit débourser le consommateur.

M. LE PRESIDENT regrette que l'on trompe si souvent l'opinion sur la rémunération réelle des producteurs.

M. BREART indique que l'économie laitière a été marquée par un affaissement des prix qui n'a heureusement pas été perçu dans toutes les régions de production, les conditions économiques variant selon les régions.

.../...

- 4 -

Il rappelle que 20 % du lait est vendu en nature, en vue de la consommation et 50 %, en vue de la transformation.

Si le lait destiné à la consommation est bien payé au prix minimum garanti, celui qui est destiné à la transformation ne l'est pas et ne peut pas l'être, car on a influé sur les cours du beurre de telle façon que le prix actuel du beurre ne permet pas à l'industriel laitier de payer le lait au prix garanti.

Il a établi des courbes comparatives des cours, des arrivages et des importations lancées sur le marché.

Ce graphique indique nettement que les importations ont provoqué un freinage de la hausse normale de la saison d'hiver. Il n'est pas systématiquement hostile aux importations mais voudrait que le Gouvernement étale davantage les stocks qu'il lance sur le marché. Il rappelle que 18.000 tonnes de beurre et 14.000 tonnes de fromage sont attendues de l'étranger au cours de l'hiver, ce qui risque de peser lourdement sur le marché.

Il voudrait de plus qu'à la libération totale des échanges franco-autrichiens corresponde le rétablissement des droits de douane sur le beurre, ceux sur le fromage étant de 15 %.

M. NAVEAU demande qu'un équilibre du marché soit maintenu de façon à assurer un prix du lait de 25 Frs à la production.

M. BREART indique qu'il se place sur le seul plan technique du prix nécessaire à la rentabilité de la production laitière ; cette rentabilité conditionnant l'évolution technique.

M. SAINT-CYR demande que l'on tienne compte des réalités et que l'on n'oublie pas que les coopératives laitières ont gagné beaucoup d'argent au cours de la période d'été. Si le mouvement est contraire actuellement, une compensation tend à s'établir. Il estime que l'importance du tourisme, cet été, a provoqué une hausse anormale des produits laitiers et de la viande en raison de l'élargissement de la demande. Il faut donc adapter la politique du lait à cette évolution du marché.

.../...

Agr. 15.11.50

- 5 -

M. BREART voudrait également que cesse la contre-propagande faite à la radio et dans la presse sur les produits français. Il serait plus efficient d'expliquer au consommateur les raisons de la situation du marché.

Il est, en outre, nécessaire d'étaler davantage les importations et de ne pas procéder à des opérations qui, de la part de particuliers, seraient considérées comme des manoeuvres spéculatives et les conduiraient en prison.

Il estime, en conclusion, que le marché du lait est actuellement à la limite de rentabilité, si l'on ne veut pas entraver l'effort d'équipement entrepris avec succès depuis deux ans.

Si le marché n'est pas dirigé quant aux prix, il est influencé par les volumes. On peut agir ainsi sur les prix, mais il serait infiniment préférable de le faire de façon discrète sans menacer perpétuellement les producteurs d'importation de choc.

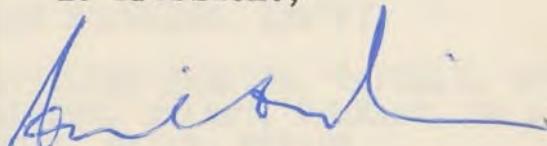
M. BREART indique enfin qu'à son avis, les contacts d'homme à homme sont plus efficaces que des interpellations.

M. NAVÉAU se déclare partisan d'envoyer une délégation de la Commission auprès des Ministres de l'Agriculture et de l'Economie Nationale.

Il en est ainsi décidé.

A 12 Heures 30, la séance est levée.

Le Président,



C

CONSEIL  
DE LA  
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Présidence de M. DULIN, Président

Séance du mercredi 6 décembre 1950.-

La séance est ouverte à 16 heures 40

Présents : MM. Louis ANDRE, Jean DOUSSOT, DULIN, DURIEUX, de FELICE, Robert GRAVIER, NAVEAU, HOEFFEL, de PONT-BRIAND, SAINT-CYR, TUCCI.

Excusés : MM. Jean DURAND, Bénigne FOURNIER, RESTAT.

Absents : MM. de BARDONNECHE, BATAILLE, BRETTE, CAPELLE, COUINAUD, DARMANTHE, DELORME, DRIANT, FERRANT, LE LEANNEC LEMAIRE, PRIMET, RUIN, SAIAH, VOYANT.

/...

- 2 -

## Ordre du Jour

-----

I - Nomination d'un rapporteur pour avis pour le projet de loi (n° 768, année 1950) portant ouverture de crédits supplémentaires au titre de la loi du 16 juillet 1949 portant création d'un budget annexe des prestations familiales agricoles et fixation de ce budget pour l'exercice 1949.

II - Questions diverses.

-----  
Compte-rendu.

M. DULIN, Président, demande à M. SAINT-CYR de rendre compte à ses collègues des travaux du Conseil Supérieur des allocations familiales sur le problème du budget annexe des allocations familiales agricoles pour l'exercice 1950 ainsi que sur les perspectives du projet de budget pour l'exercice 1951.

M. SAINT-CYR estime la situation du budget annexe très inquiétante. Le déficit de 1950 atteindra 13 milliards environ. Il est dû à la moins-value résultant de la sur-estimation du produit de la taxe à l'achat de 1%.

Les possibilités d'avance de l'Etat étant épuisées, un projet de loi a dû être déposé qui autorise le Trésor à faire une nouvelle avance de 7 milliards au budget annexe.

Le produit des cotisations figure en 1951, pour 10 milliards au lieu de 8 milliards 600 millions, en 1950.

Le produit de la cotisation basée sur le revenu cadastral est de 1 milliard 300 millions.

M. SAINT-CYR rappelle, en outre, que le coût de la gestion qui est de 3 milliards 100 millions est supérieur, en pourcentage, à celui du régime général et que le Conseil Supérieur a demandé des précisions sur ce point.

/...

- 3 -

Il a été envisagé, en outre, d'ajouter aux recettes le produit d'une cotisation de 5% sur les salaires, qui serait payée par les employeurs.

Enfin, la taxe sur les céréales serait portée de 4 à 6%.

Le Conseil Supérieur a, également, pris position en faveur du relevement du salaire de base qui serait porté de 12.000 à 13.500 francs pour les salariés, de 8.000 à 9.500 francs pour les exploitants.

Compte-tenu de ces nouvelles recettes et de ces nouvelles dépenses, le déficit du Budget annexe s'établirait encore autour de 10 à 15 milliards en 1951.

M. SAINT-CYR indique que ce projet a été transmis au Gouvernement qui doit l'examiner prochainement et prendre les décisions en dernier ressort avant de déposer un projet de loi.

Le Conseil Supérieur des allocations familiales, poursuit-il, a regretté, vivement, les exonérations votées non pas tant en raison de leur incidence financière que de leur répercussion sur le plan moral et des modalités d'application ~~de ces exonérations~~. La responsabilité laissée aux caisses départementales d'appliquer ou non ces exonérations ne peut, en effet, qu'avoir de fâcheuses répercussions et les place, souvent, dans une situation difficile en raison des péréquations qui devront être opérées.

M. LE PRESIDENT remercie M. Saint-Cyr des intéressantes indications qu'il vient de donner aux commissaires.

Il rappelle qu'il appartiendra à la Commission de prendre position sur ces différents problèmes lors du vote du budget annexe.

M. SAINT-CYR est, en outre, nommé rapporteur pour avis du projet de loi (n° 768, année 1950) portant ouverture de crédits supplémentaires au titre de la loi du 16 juillet 1949 portant création d'un budget annexe des prestations familiales agricoles et fixation de ce budget pour l'exercice 1949.

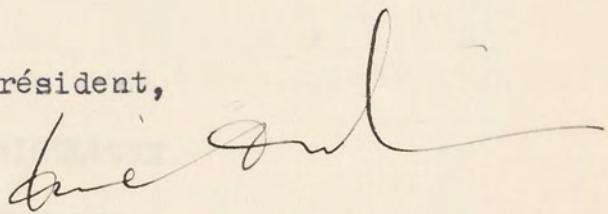
100

- 4 -

La Commission, unanime, décide de donner un avis favorable sur ce texte dont la Commission des Finances est saisie au fond.

A 17 heures 5 la séance est levée.

Le Président,



M  
L  
**CONSEIL**  
**DE LA**  
**RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Présidence de M. DULIN, Président

-----  
Séance du mercredi 13 décembre 1950.

-----  
La séance est ouverte à 19 heures 40.

Présents : MM. de BARDONNECHE, BATAILLE, BRETTE, CAPELLE, DARMANTHE, DELORME, Jean DOUSSOT, DULIN, Jean DURAND, DURIEUX, de FELICE, FERRANT, Robert GRAVIER, HOEFFEL, LE LEANNEC, Marcel LEMAIRE, NAVEAU, PASCAUD, de PONT-BRIAND.

Excusés : MM. Louis ANDRE, DRIANT, Bénigne FOURNIER, SAINT-CYR.

Absents : MM. COUINAUD, PRIMET, RESTAT, RUIN, SAIAH, SAINT-CYR, TUCCI, VOYANT.

/...

- 2 -

## Ordre du Jour

I - Nomination de rapporteur pour la proposition de loi (n°801, année 1950), tendant à compléter l'article premier de la loi du 21 juin 1865 pour permettre à des associations syndicales d'organiser la lutte contre la grêle.

II - Questions diverses.

## Compte-rendu

M. DULIN, Président, suggère à ses collègues de nommer un rapporteur sur la proposition de loi (n° 801, année 1950), adoptée par l'Assemblée Nationale tendant à compléter l'article premier de la loi du 21 juin 1865 pour permettre à des associations syndicales d'organiser la défense contre la grêle.

M. DELORME aimerait savoir dans quelle mesure l'adhésion à ces associations est obligatoire.

M. de FELICE indique que l'adhésion est obligatoire pour toutes les associations reconnues d'utilité publique.

M. BRETTES accepte de rapporter ce texte, mais demeure sceptique quant à son efficacité, car les moyens de lutte sont extrêmement faibles.

M. VOYANT a étudié le problème technique de la lutte contre la grêle. Il s'agit, selon lui, d'éviter les chutes de grêle par tourbillonnement. Des moyens efficaces existent, actuellement, qui permettent de lutter contre ce fléau mais ils sont assez coûteux.

M. DELORME est partisan d'ajouter, après les mots : "pour permettre à des associations syndicales d'organiser la lutte contre la grêle", les termes : "et la gelée".

/...

- 3 -

Il en est ainsi décidé.

M. BRETTES est confirmé rapporteur du texte.

Il demande au Président de la Commission de bien vouloir adresser une lettre de félicitations à M. Faugère, pour l'œuvre remarquable qu'il a accomplie dans les Landes de Gascogne pour la remise en cultures des terres et l'organisation du système de défense contre l'incendie.

M. DURAND donne, ensuite, un bref compte rendu de la mission effectuée par une délégation de la Commission en Afrique du Nord (Algérie et Tunisie).

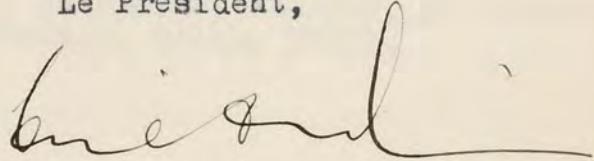
M. LE LEANNEC essaie, ensuite, de dégager les conclusions de cette mission.

Il a constaté que la production agricole nord-africaine progressait de façon géométrique ; que cette production était partiellement complémentaire de celle de la Métropole et partiellement concurrente ; qu'il y avait un problème grave des débouchés des productions concurrentes ; qu'il convenait d'orienter, progressivement, cette production vers les marchés étrangers.

Pour conclure, il demande à ses collègues de réfléchir sur les conclusions qu'il conviendra de donner au rapport de la mission.

A 17 heures 50, la séance est levée.

Le Président,



CONSEIL  
DE LA  
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

-----

Présidence de M. DULIN, Président

-----

Séance du mercredi 27 décembre 1950.

-----

La séance est ouverte à 15 heures 40.

Présents : MM. Louis ANDRE, de BARDONNECHE, BATAILLE, BRETTEs,  
CAPELLE, COUINAUD, DRIANT, DULIN, Jean DURAND,  
DURIEUX, Bénigne FOURNIER, Robert GRAVIER,  
HOEFFEL, NAVEAU, de PONTBRIAND, PRIMET, RESTAT,  
SAINT-CYR, VOYANT.

Absents : MM. DELORME, DOUSSOT, de FELICE, FERRANT, LE LEANNEc,  
LEMAIRE, RUIN, PASCAUD, SAIAH, TUCCI.

-----  
/...

- 2 -

## Ordre du Jour

## I - Nomination de rapporteurs pour :

- le projet de loi (n° 850, année 1950), tendant à la ratification de la convention n° 10 fixant l'âge d'admission des enfants au travail dans l'agriculture ;
- la proposition de résolution (n° 827, année 1950) de M. Chabalain, tendant à inviter le Gouvernement à mettre en vente, par décret, un carburant agricole à prix réduit.

## II - Rapport de M. Blettes sur la proposition de loi (n° 801, année 1950) tendant à compléter l'article premier de la loi du 21 juin 1865 pour permettre à des associations syndicales d'organiser la défense contre la grêle.

## III - Exposé de MM. André et Fournier sur leur voyage d'études aux Etats-Unis.

## IV - Questions diverses.

## Compte-rendu

M. DULIN, Président, demande à la Commission de nommer un rapporteur sur le projet de loi (n° 850, année 1950) tendant à la ratification de la convention n° 10 fixant l'âge d'admission des enfants au travail dans l'agriculture, adopté par la Conférence internationale du travail dans sa troisième session tenue à Genève du 25 octobre au 19 novembre 1921.

M. SAINT-CYR est prié de rapporter ce projet de loi.

o . o

/...

Agr. 27.I2.50.

- 3 -

Carburants agricoles

M. LE PRESIDENT propose, ensuite, à ses collègues, de procéder à un échange de vues sur la proposition de résolution (n° 827, année 1950) de M. Chapalain, tendant à inviter le Gouvernement à mettre en vente par décret un carburant agricole à prix réduit. Il indique que le coût d'application des dispositions de la loi du 19 août, sur la ristourne en faveur de certains carburants utilisés par l'agriculture, s'est élevé à la somme énorme de 400 millions.

✓ que M. FOURNIER tient à rappeler qu'il était rapporteur de la loi du 19 août qui a été votée à la veille des vacances parlementaires dans des conditions de précipitation extrême. Il indique le principe de la détaxation des carburants employés en agriculture est en application dans la plupart des pays européens, ainsi qu'aux Etats-Unis et demande à la Commission de préciser quels carburants deviennent bénéficiaire de cette mesure.

M. DURIEUX estime qu'il sera tenu compte de la détaxe éventuelle des carburants dans le calcul des prix de revient et que l'agriculture risque de ne pas bénéficier réellement de cette mesure qui sera présentée comme une faveur.

M. DRIANT indique que la Commission des finances de l'Assemblée Nationale a demandé la suppression de la subvention de trois milliards 1/2 et son remplacement par la mise en vente d'un carburant agricole.

M. FOURNIER indique que cette solution qui serait incontestablement la meilleure se heurte à l'opposition des services de la Défense Nationale qui se refusent à voir les possibilités de stockage de carburant, déjà réduites, réservées au logement du carburant agricole.

Il ne voit qu'une solution : la création de tickets spéciaux permettant l'achat à un prix réduit.

M. BATAILLE estime que le principe doit être étendu à tous les carburants agricoles et non pas seulement à l'essence.

M. RESTAT craint que, quel que soit le système adopté, la fraude ne puisse être évitée.

M. DURAND rappelle que l'essence colorée a été utilisée

/...

- 4 -

autrefois et qu'elle l'est encore dans certains pays, notamment, l'Angleterre. Une autre formule qui mérite de retenir l'attention est celle de l'essence odorisée.

M. PRIMET s'inquiète de la mévente croissante des tracteurs Renault et indique que les ingénieurs de la Régie Nationale ont mis au point un carburant spécial, ~~spécialement~~ adapté au tracteur Renault.

M. VOYANT, se prononce contre la répartition par tickets, qui serait un système impopulaire.

M. DRIANT enregistre la faillite du régime actuel de la ristourne et se déclare partisan d'un carburant spécial.

M. CAPELLE estime que l'on veut donner à l'agriculture française des chances de concurrencer les produits agricoles des pays voisins, il faut qu'elle puisse se battre à armes égales et disposer, notamment, d'un carburant qui ne soit pas, comme c'est le cas à l'heure actuelle, d'un prix double des carburants étrangers.

M. DURIEUX estime souhaitable de rétablir un équilibre entre le prix des différents carburants français et étrangers.

M. LE PRESIDENT propose le renvoi de cette proposition de résolution à une sous-commission qui devra présenter ses conclusions lors du vote du budget de l'agriculture.

Il en est ainsi décidé.

La Sous-Commission est composée de MM. CAPELLE, DRIANT, DURIEUX, DURAND, FOURNIER et PRIMET.

o o

#### Défense contre la grêle

M. LE PRESIDENT donne, ensuite, la parole à M. Brettes qui expose les conclusions de son rapport sur la proposition de loi (n° 801, année 1950) tendant à compléter l'article premier de la loi du 21 juin 1865 pour permettre à des associations syndicales d'organiser la défense contre la grêle.

Le rapporteur voudrait que les pouvoirs publics se rendent compte qu'il y a un problème du risque grêle qui s'étend

/...

- 5 -

à toutes les régions françaises. Il conviendrait donc de créer au Ministère de l'Agriculture des services compétents chargés d'étudier, sur le plan technique, le mécanisme de la formation de la grêle et les moyens propres à lutter, efficacement, contre ce fléau. De telles études sont, activement, poursuivies aux Etats-Unis.

Il n'a pas confiance dans les méthodes des tirs par fusée, actuellement, mises en oeuvre par le Général Ruby et /se pense qu'un mécanisme de tir d'artillerie/révélerait plus efficace.

En ce qui concerne la lutte contre la gelée, un seul moyen est, actuellement, connu ; c'est celui des nuages artificiels. Mais il présente de graves inconvénients en raison de la nocivité de ces nuages et du fait qu'ils gênent considérablement la circulation routière.

M. LE PRESIDENT demande au rapporteur d'étendre, néanmoins, les dispositions de la présente proposition de loi à l'organisation de la lutte contre la gelée.

Il en est ainsi décidé.

Le rapport de M. Brettes est adopté.

o  
o . o

#### Allocations familiales agricoles

M. SAINT-CYR demande, à ses collègues, de lui permettre d'exposer brièvement la teneur du projet de loi relatif au relèvement du plafond des allocations familiales agricoles. Il indique que la Commission du Travail n'a pas pris position sur le régime agricole qui est autonome et qu'il s'agit là d'une question qui devra être tranchée lors du vote du Budget annexe des allocations familiales agricoles.

On a bien prévu, à la Commission du Travail l'égalité sociale entre régime général et régime agricole, mais on ne s'est pas prononcé sur les voies de financement de ce dernier régime.

o  
o . o

/...

- 6 -

Questions diverses.

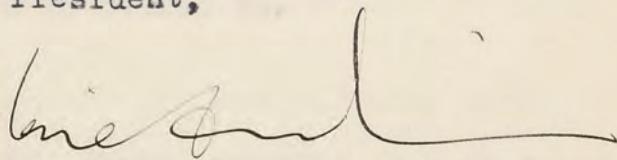
M. LE PRESIDENT souligne certains aspects de la politique laitière, de la politique betteravière et céréalière du Gouvernement.

La Commission décide de reporter l'examen de ces questions au débat sur le budget de l'agriculture.

MM. ANDRE et FOURNIER font, ensuite, à leurs collègues un compte rendu très complet de leur mission d'études des questions d'élevage qui s'est rendue aux Etats-Unis sous l'égide de l'E.C.A. (Economie Coopération Administration).

A 18 heures 10, la séance est levée.

Le Président,



M  
CONSEIL  
DE LA  
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

-----  
Présidence de M. DULIN, Président

-----  
Séance du vendredi 29 décembre 1950.

-----  
La séance est ouverte à 15 heures 25.

Présents : MM. Louis ANDRE, CAPELLE, DULIN, DURIEUX, Robert GRAVIER, PASCAUD, de PONTBRIAND,

Excusé : M. Jean DURAND.

Absents : MM. de BARDONNECHE, BATAILLE, BRETTE, DARMANTHE, DE-LORME, Jean DOUSSOT, DRIANT, de FELICE, FERRANT, Nébigne FOURNIER, HOEFFEL, LE LEANNEC, Marcel LEMAIRE NAVEAU, PRIMET, RESTAT, RUIN, SAIAH, SAINT-CYR, TUCCI, VOYANT.

-----  
/...

- 2 -

Ordre du Jour

=====

- Examen du projet de loi (n° 900, année 1950) tendant à proroger les délais actuellement impartis aux sociétés coopératives agricoles pour le dépôt de leur demande d'agrément et la mise à jour de leurs statuts.

-----

Compte-rendu

M. DULIN, Président, propose, à ses collègues, d'examiner le projet de loi (n° 900, année 1950) tendant à proroger les délais actuellement impartis aux sociétés coopératives agricoles pour le dépôt de leur demande d'agrément et la mise à jour de leurs statuts.

La Commission décide de donner un avis favorable au projet de loi.

M. LE PRÉSIDENT se voit confier la mission de le rapporter en séance publique.

A 15 heures 35, la séance est levée.

Le Président,

